



**RAISON SOCIALE DE L'ÉMETTEUR :
CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE-ET-VILAINE**

Société Coopérative à capital et personnel variables

Siège Social : 45 Boulevard de La Liberté – 35000 Rennes
SIRET 775 590 847 00015 – APE 651 D

ERRATUM

Nouvelle version du Rapport financier annuel en date du 20 avril 2009.

Deux modifications ont été apportées au document du 3 avril 2009 :

- Intégration de la déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du Rapport financier annuel,
- Changement de nom du document : Rapport financier en lieu et place de Document de référence.



RAPPORT
ANNUEL
2008

RAPPORT FINANCIER



L'énergie
de la
Bretagne



RAISON SOCIALE DE L'ÉMETTEUR :
CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE-ET-VILAINE

Société Coopérative à capital et personnel variables

Siège Social : 45 Boulevard de La Liberté – 35000 Rennes

SIRET 775 590 847 00015 – APE 651 D

SOMMAIRE

DECLARATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CREDIT AGRICOLE D'ILLE-ET-VILAINE	5
RAPPORT DE GESTION	6
RÉSULTAT FINANCIERS DE LA CAISSE RÉGIONALE D'ILLE-ET-VILAINE SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES	25
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE D'ILLE-ET-VILAINE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE	26
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE-ET-VILAINE	43
COMPTES CONSOLIDÉS	45
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	59
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS CONSOLIDÉS	120
COMPTES SOCIAUX	122
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	126
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	166
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	168
PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	171
DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION	173

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE D'ILLE-ET- VILAINE

Mesdames, Messieurs les sociétaires

Conformément à l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, vous trouverez ci-dessous, la déclaration de Mrs Alain DAVID et Yves NANQUETTE, respectivement Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, sur la responsabilité du rapport financier annuel.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous déclarons assumer la responsabilité du rapport annuel attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine et de l'ensemble des Caisses locales comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 6 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine et de l'ensemble des Caisses locales comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

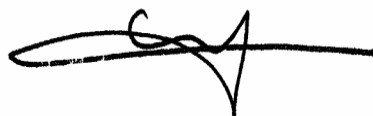
Fait à Rennes, le 9 avril 2009

Le Président du Conseil d'Administration



ALAIN DAVID

Le Directeur Général



YVES NANQUETTE

RAPPORT DE GESTION

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA FIN DE PÉRIODE

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Participation de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine à l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. (via la SAS La Boétie).

Au cours du premier semestre 2008, Crédit Agricole S.A. a annoncé son souhait de procéder à une augmentation de capital en numéraire afin de renforcer ses ratios prudentiels face aux exigences réglementaires accrues en matière de fonds propres de base. La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine s'est engagée en juin 2008 à souscrire, via la SAS rue la Boétie, à hauteur de la totalité des droits préférentiels de souscription qu'elle détient, et du solde du montant de l'émission qui ne serait pas souscrit afin que cette augmentation soit souscrite en totalité. La participation de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine à l'augmentation de capital de la SAS la Boétie s'est ainsi élevée à 72,8 millions d'euros et le versement d'avances en compte-courant de 47,9 millions d'euros.

Crise financière - Plan Français pour assurer le financement de l'économie et restaurer la confiance

Le président de la République a annoncé le 13 octobre 2008 un plan destiné à assurer la confiance dans le système bancaire et financier et à garantir le bon fonctionnement de l'économie française. Ce plan permet aux banques d'accéder à des financements dans la limite de 360 milliards d'euros : Par la création de la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF), l'État permet aux banques d'accéder à une enveloppe de financement d'un montant maximal de 320 milliards d'euros, bénéficiant de la garantie de l'État et pour des durées pouvant aller jusqu'à 5 ans. A ce titre, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a perçu 51 millions d'euros

d'avances. En contrepartie, la Caisse régionale a apporté en garantie à Crédit Agricole S.A. une partie de ses créances pour un montant qui s'élève à 69,3 millions d'euros.

Par la mise en place d'une Société de Prises de Participation de l'État (SPPE). Cette société aura pour objet de fournir des fonds propres aux établissements qui en auront besoin pour développer leur activité, dans la limite de 40 milliards d'euros. C'est dans cette dernière catégorie que, le 21 octobre 2008, le gouvernement a annoncé l'injection de 10,5 milliards d'euros dans les six principales banques françaises (Crédit Agricole, BNP Paribas, Société Générale, Caisse d'Épargne, Banques Populaires, Crédit Mutuel – CIC). En échange, les banques s'engagent à assurer une croissance de l'encours des crédits à l'économie, notamment aux ménages et aux PME/PMI.

Construction du nouveau siège

Alain David, Président du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, Yves Nanquette, Directeur Général du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, Daniel Delaveau, Maire de Rennes et Président de Rennes Métropole, et Emmanuel Couet, Maire de Saint-Jacques de la Lande et Vice-Président de Rennes Métropole délégué à l'aménagement, ont procédé, le vendredi 19 septembre 2008, à la pose de la première pierre du bâtiment qu'occupera le futur siège social du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine sur le site de la Courrouze, à Saint-Jacques de la Lande. Le coût de la construction est de 43,8 millions d'euros hors-taxes. Celle-ci est réalisée pour la quasi-totalité par des entreprises du département d'Ille-et-Vilaine, traduisant ainsi la volonté de la Caisse régionale de participer durablement au développement de son département et de sa région.

Coopérations bretonnes

Le vendredi 22 février 2008, a été officiellement signé le pacte des coopérations des Caisses régionales bretonnes du Crédit Agricole (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan). Cette signature formalise la volonté et les principes d'une stratégie ambitieuse et innovante, unique dans le groupe Crédit Agricole. Trois grands axes ont été définis par les Caisses régionales, l'objectif étant d'améliorer les prestations apportées tout en baissant les prix de revient. Ainsi des pôles d'expertise régionaux, pour les entreprises ou la banque privée par exemple, au service des quatre Caisses régionales devront être créés. Une harmonisation des back-offices est également prévue et un modèle unique doit être choisi, respectant trois critères : la satisfaction du client, la productivité et la conformité. De plus, les Caisses régionales souhaitent gagner en efficacité en coopérant sur des sujets transversaux comme la distribution multicanal et la mise en marché de nouveaux produits. Dans le cadre de ces coopérations bretonnes, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a participé, à hauteur de 1,3 millions d'euros, à l'augmentation de capital de la SAS Cabrepar, filiale commune aux quatre Caisses régionales bretonnes, spécialisée dans le financement du développement des entreprises de la région Bretagne.

Projet d'entreprise « Énergie 2010 »

Né de la réflexion commune des administrateurs et salariés de la Caisse régionale, le projet Énergie 2010 (plan à moyen terme 2008-2010) a été lancé le 25 janvier 2008.

Il s'articule autour de quatre axes :

- être utile : pour les sociétaires, les clients et le territoire.
- développer : sur des activités qui répondent aux attentes des clients, et porteuses de valeur ajoutée pour la Caisse régionale.
- être efficace : dans la démarche commerciale et les pratiques managériales.
- être compétitif : sur les activités.

Nouvel accord d'intéressement

La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a signé un nouvel accord d'intéressement pour une période de 3 ans. Les modalités de ce nouvel accord ont été appliquées pour la première fois au 31 décembre 2008.

EVÈNEMENT POSTÉRIEURS À LA FIN DE L'EXERCICE

Il n'a pas été identifié d'autres éléments ou d'évènements significatifs postérieurs à l'arrêté annuel pouvant avoir un impact significatif sur la situation financière ou les comptes de la Caisse régionale.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

PRINCIPES GÉNÉRAUX RETENUS

Les états financiers sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

CHANGEMENTS DE MÉTHODE

La présentation des états financiers de la Caisse régionale est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié par les règlements CRC 2004-16, 2005-04 et 2007-05 et 2008-02.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- Règlements CRC 2008-01 et 2008-02 du 3 avril 2008, afférents au traitement des opérations de fiducie et aux informations. L'application de ce nouveau règlement ne concerne pas la Caisse régionale en 2008.
- Règlement CRC 2008-07 du 3 avril 2008, afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. L'application de ce nouveau règlement à compter du 1er janvier 2008 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale en 2008.
- Règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. L'application de ce nouveau règlement ne concerne pas la Caisse régionale en 2008.
- Règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, afférent aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement" et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement CRB 95-04 et les règlements CRC 2000-02, 2002-01, 2005-01 et 2008-07. Ce nouveau règlement n'a pas été utilisé par la Caisse régionale en 2008.

TABLEAU D'ACTIVITÉ (BASE SOCIALE)

ACTIVITÉ COMMERCIALE

L'année 2008 met en évidence un bon niveau d'activité commerciale malgré un contexte de marché difficile. Au niveau national, l'ajustement sur le crédit habitat se confirme. L'évolution des encours ralentit assez nettement, +8,1 % sur un an en novembre 2008, contre en moyenne +14 % en 2007.

Surtout, la production de crédits habitat (cumul sur douze mois des flux de nouveaux crédits) est en net recul, avec une baisse de 20,9 % sur un an en octobre 2008. Pour l'épargne, des comportements d'aversion au risque ont été prédominants, du fait de la crise financière, de la très forte volatilité des marchés avec une chute des marchés actions (-43 % sur le CAC40 au cours de l'année 2008) et d'une conjoncture économique très dégradée : choc inflationniste puis entrée en récession. De plus, le niveau très élevé des taux à court terme et du taux du livret A ont renforcé l'attractivité des placements liquides.

Dans ce contexte, l'encours de collecte de la Caisse régionale (hors TCN Clientèle Financière) de bilan et de hors-bilan (assurance-vie et valeurs mobilières) progresse de 1,5 % avec de grandes disparités :

- Une forte croissance de l'épargne liquide, l'encours de livret progressant de 16,7 % alors que l'épargne logement est en recul de 3,5 % en raison d'une rémunération des nouveaux PEL moins attractive et de la fiscalisation des PEL de plus de douze ans.
- L'Assurance-vie marque le pas avec une progression de 1,5 %, inférieure à celle affichée les années passées.

Le montant des déblocages de crédits à moyen et long termes s'élève pour 2008 à 1 305 millions d'euros dont 623 pour l'habitat en baisse de 2,8 % sur un marché moins porteur que les années passées. L'encours de crédits progresse de 6,6 % à 7,2 milliards d'euros.

TABLEAU D'ACTIVITÉ ANNUEL (BASE SOCIALE)

Le Produit Net Bancaire (PNB) 2008 s'élève à 226 millions d'euros en baisse de 2,9 %. Cette évolution est pour l'essentiel liée à :

- La baisse de la marge sur portefeuille liée à la chute des marchés financiers en 2008.

Celle-ci se caractérise notamment par un recul historique du marché actions, l'indice CAC 40 perdant près de 43 % sur l'exercice. Elle s'établit à 28,1 millions d'euros en recul de 27,9 %. Les éléments les plus significatifs de cette évolution sont :

- des produits nets sur cessions de titres de placement en recul de 10,8 millions d'euros.
- des dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres de placement en hausse de 7,7 millions d'euros.
- partiellement compensés par l'impact très positif des couvertures actions mises en place en 2007 et 2008 pour 7 millions d'euros et la hausse du dividende perçu de la SAS la Boétie pour 1,3 millions d'euros.
- La contraction de la marge d'intermédiation dans un contexte de très forte concurrence sur les taux des crédits et de conditions de marché plus défavorables avec une hausse des coûts de refinancement et une hausse des coûts de la liquidité à moyen et long terme. La marge d'intermédiation est ainsi en recul de 6,0 % à 97,4 millions d'euros.
- La marge sur ventes de produits et services est en hausse de 11,4 % sous l'effet de la progression des commissions de gestion de comptes et de bonnes performances sur l'activité d'assurance des biens et des personnes.

Les charges de fonctionnement diminuent de près de 1,7 % avec une bonne maîtrise des charges de personnel qui progressent de 1,2 % et une baisse des autres frais administratifs notamment permise par des récupérations de charges plus importantes.

Le résultat brut d'exploitation est en recul de 4,3 % à 98,2 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation est en recul de 13,9 % sous l'effet de la hausse du coût du risque avec une légère hausse du taux de créances douteuses et litigieuses à 2,19 % dans le cadre d'une politique prudente de provisionnement (+38,0 % à 26,1 M€).

La charge fiscale diminue fortement en raison de la baisse de valorisation du portefeuille OPCVM détenu par la Caisse régionale.

Le résultat net évolue conformément au RBE, -4,2 % à 58,9 millions d'euros.

En K€	décembre-08	décembre-07	% Evolution
Produit Net Bancaire	225 982	232 762	-2,9%
Charges générales d'exploitation	121 261	123 311	-1,7%
Frais de personnel	75 061	74 152	1,2%
Autres frais administratifs	46 200	49 159	-6,0%
Dotation aux amortissements	6 506	6 829	-4,7%
Résultat Brut d'Exploitation	98 215	102 622	-4,3%
Coût du risque	- 26 116	- 18 919	38,0%
Résultat d'exploitation	72 099	83 703	-13,9%
Résultat net sur actifs immobilisés	- 189	- 2 836	-93,3%
Résultat courant avant impôt	71 910	80 867	-11,1%
Résultat exceptionnel	55	- 1 741	-103,2%
Impôt sur les bénéfices	13 380	18 369	-27,2%
Dot/Rep de FRBG et provisions réglementées	355	796	-55,4%
Résultat Net	58 940	61 553	-4,2%

Coefficient d'exploitation : Calculé sur base sociale, le coefficient d'exploitation s'établit à 56,5 %, en recul de 0,6 pts sur le 31 décembre 2007. Il rapporte le total des charges de fonctionnement nettes au produit net bancaire. Il est un des indicateurs de la performance économique d'un établissement bancaire. Il situe la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine à un niveau comparable à la moyenne des Caisses régionales. Le coefficient d'exploitation d'activité qui rapporte le total des charges de fonctionnement au PNB lié à l'activité commerciale s'élève à 64,3 % en 2008 contre 66,9 % en 2007.

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT (FORMAT IFRS)

BILAN (FORMAT IFRS)

Le total du bilan consolidé au 31/12/2008 s'élève à 8,3 milliards d'euros en baisse de 2,3 % par rapport à décembre 2008.

A l'actif, trois postes représentent à eux seuls plus de 95 % du total bilan. Il s'agit :

- **Des prêts et créances sur la clientèle** pour 7,1 milliards d'euros en hausse de 7,2 % depuis le 31/12/2007. Cet encours net de provisions représente plus de 85 % du total de l'actif de la Caisse régionale. La hausse de l'encours est liée au montant toujours important des réalisations de prêt et à l'allongement des crédits à l'habitat.
- **Des prêts et créances sur les établissements de crédits** pour 237 millions d'euros. Il s'agit notamment du solde créditeur du compte-courant de la Caisse régionale et des prêts en blanc réalisés auprès de la trésorerie de Crédit Agricole S.A.
- **Des actifs financiers disponibles à vente** qui représentent 7 % du total bilan soit 576 millions d'euros. Ce poste est notamment constitué des titres de participation pour 299 millions d'euros et du portefeuille d'obligations et des autres titres à revenu fixe pour 276 millions d'euros. Ces montants intègrent des gains latents nets d'impôts sur les sociétés pour 93 millions d'euros. L'évolution de ce poste est notamment liée à l'évolution à la valeur de marché des titres détenus par la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine dans la holding SAS la Boétie.

Au passif, quatre postes représentent plus de 95 % du total du bilan consolidé. Il s'agit :

- **Des dettes envers les établissements de crédits.**

Celles-ci comprennent notamment :

Les « avances miroirs » qui représentent 50 % des ressources d'épargne collectées par la Caisse régionale et remontées à Crédit Agricole S.A. Ce poste progresse en même temps que la collecte bancaire clientèle.

Les « avances traditionnelles » qui représentent 50 % des prêts sur avances antérieurs au 1er janvier 2004. Cet encours diminue au rythme de l'amortissement des crédits correspondants.

Les avances globales que la Caisse régionale peut solliciter auprès de Crédit Agricole S.A. Depuis le 1er janvier 2004 à hauteur maximale de 50 % des nouvelles réalisations de crédits de 24 mois et plus.

Les autres refinancements qui sont constitués pour l'essentiel des autres refinancements réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. sous forme d'emprunts en blanc.

Ce poste atteint 5 295 millions d'euros en recul de 2,9 % en raison de la baisse des autres refinancements avec un moindre recours aux emprunts en blanc dans un contexte de fort renchérissement de la liquidité à court terme.

- **Des dettes envers la clientèle**

Elles s'élèvent à 1355 millions d'euros et représentent près de 17,0 % du total bilan. Elles correspondent principalement aux dépôts à vue et aux dépôts et comptes à terme détenus par la clientèle. Le montant des comptes ordinaires créditeurs de la clientèle s'élève au 31 décembre 2008 à 1 067 millions d'euros en recul de 1,3 % dans un contexte de très forte attractivité des placements monétaires à court terme.

- **Des dettes représentées par un titre**

Elles représentent 6.8 % du total bilan à 563 millions au 31 décembre 2008. Il s'agit pour l'essentiel de titres de créances négociables (CDN et BMTN) émis par la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine.

- **Des capitaux propres.**

A 828 millions d'euros, ils pèsent pour 10 % du total bilan. Outre le capital et le résultat de l'exercice, ils sont composés des réserves pour 653 millions d'euros et de pertes latentes pour 93 millions d'euros. Ces derniers sont la contrepartie des gains latents sur titres de participation, obligations et autres revenus fixes comptabilisés à l'actif.

COMPTE DE RÉSULTAT (FORMAT IFRS)

Le Produit net bancaire

Le Produit net bancaire s'élève à 238,7 millions d'euros en hausse de 0,7 %. Il se compose :

- **Des produits et charges d'intérêt et assimilés.** La marge sur intérêts s'élève à 90,5 millions d'euros en baisse de 3,5 %. Ce recul témoigne de la baisse de la rentabilité de l'activité d'intermédiation que connaît l'ensemble du secteur bancaire avec une contraction des marges crédits dans un contexte de très forte concurrence et d'aplatissement de la courbe des taux notamment au cours du 1^{er} semestre limitant le potentiel de transformation.
- **Des produits et charges sur commissions.** Les commissions nettes s'élèvent à 93,7 millions d'euros en hausse de 7,3 %. Un effort d'équipement de la clientèle en services bancaires et en produits d'assurances et l'optimisation de la politique tarifaire ont permis cette évolution favorable dans un contexte concurrentiel et réglementaire plus difficile.
- **Des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.** Ceux-ci enregistrent principalement les variations de valeur de marché des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat. L'impact sur le Produit net bancaire au 31 décembre 2008 s'élève à +4,9 millions d'euros contre -0,7 millions d'euros l'année passée.
- **Des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.** Ils s'élèvent au 31 décembre 2008 à 24,5 millions d'euros. Ils se composent principalement des dividendes reçus pour 24,8 millions d'euros (23,9 millions d'euros en 2007) et des moins-values de cessions pour 0,2 millions d'euros contre des plus-values de cession pour 10,3 millions d'euros en 2007.
- **Les produits et charges des autres activités.** Ils représentent 25 millions d'euros contre 22,5 millions d'euros en 2007.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 128,1 millions d'euros au 31 décembre 2008 en baisse de 3,5 %. Ce poste reprend pour l'essentiel les frais de personnels et les charges de fonctionnement courantes initiées pour développer l'activité commerciale. Cette évolution est due pour partie à des récupérations de charges plus importantes qu'en 2008. Par ailleurs, elle témoigne de la volonté de maîtrise des charges de la Caisse régionale, condition indispensable de sa compétitivité commerciale. Cette évolution se partage entre :

- **Les frais de personnel** qui représentent près de 62 % des charges générales d'exploitation hors dotations aux amortissements, s'élèvent à 75,1 millions d'euros y compris l'intéressement. Ils sont en hausse de 0,7 %. Cette évolution modérée a été notamment permise par la réduction des contrats à durée déterminée, exceptionnellement élevés au premier semestre 2007 pour faire face au surcroît de travail lié à la migration vers le système informatique ATLANTICA et une maîtrise affirmée des effectifs.
- **Les services extérieurs et les autres charges** sont en baisse de 9,2 % à 43,4 millions d'euros. Cette très forte baisse s'explique pour partie par la disparition de charges exceptionnelles liées à la bascule informatique de mars 2007 et à des récupérations de charges plus importantes que les années passées.
- **Les dotations aux amortissements** s'élèvent au 31 décembre 2008 à 6,3 millions, soit une évolution entre 2008 et 2007 de -4,9 %. Cette baisse est due à la fin de l'amortissement d'une partie du siège social actuel de la Caisse régionale.

Du résultat brut d'exploitation au résultat consolidé

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 110,5 millions d'euros en hausse de 6,0 %.

Le coût du risque s'élève à 26,6 millions d'euros, en hausse de 12,5 % sur 2007.

La charge fiscale au 31 décembre 2008 est en hausse de 16,9 % à 20,7 millions d'euros.

Le résultat net progresse de 0,6 % à 63,4 millions d'euros.

L'AFFECTATION DU RÉSULTAT SOCIAL

L'affectation du résultat proposée par le Conseil d'administration et soumise à l'approbation de l'assemblée générale est la suivante :

Résultat de l'exercice	58 939 944,44 €
Résultat à affecter	58 939 944,44 €
Intérêts aux parts sociales	2 093 057,29 €
Rémunération des CCI et CCA	8 155 481,16 €
Réserve légale	36 518 554,49 €
Autres réserves	12 172 851,50 €

La distribution des intérêts aux parts sociales et dividendes C.C.I. (Certificats Coopératif d'Investissement) et C.C.A. (Certificat Coopératif d'Associés) des trois exercices précédents était la suivante :

	2005	2006	2007
Intérêts aux parts sociales (total en €)	1 818 966,45 €	1 993 387,89 €	2 093 057,29 €
Intérêts aux parts sociales (par titre)	3,65 %	4,00 %	4,20 %
Rémunération des C.C.I. et C.C.A. (total en €)	7 122 081,15€	7 736 535.21 €	8 490 637.92
Rémunération des C.C.I. et C.C.A. (par titre)	2,55 €	2,77 €	3,04 €

FACTEURS DE RISQUES

La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Les principaux secteurs de risques auxquels est exposé la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine (secteurs immobilier, Café-Hôtel-Restaurant, porc, tomate, ostréiculture) font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe. Pour les principaux facteurs de risque mentionnés ci-dessus, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

La politique crédit de la Caisse régionale mise à jour et présentée en octobre 2008 au Conseil d'administration prévoit :

- des règles de division des risques. Ces règles sont établies en fonction des fonds propres et définissent des limites individuelles sur l'ensemble des marchés.
- des règles de partage des risques : garantie Foncaris, syndications.

Par ailleurs, pour certains secteurs identifiés comme plus sensibles, des comités de suivi spécifiques sont mis en place au cours de l'année.

La procédure d'octroi de crédit comprend des limites de délégation par opérateur accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, avis risque indépendant (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des

portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Le dispositif Bâle II Banque de détail et Risques opérationnels a été validé par la Commission Bancaire le 31 décembre 2007. Le dispositif de la banque Entreprises, de la Promotion Immobilière et des Collectivités Publiques a été examiné par la Commission Bancaire en novembre 2008 : la Caisse régionale est en attente de ce rapport.

Ce dispositif permet d'évaluer contrat par contrat le risque pris par la Caisse régionale auprès de ses clients, de globaliser l'ensemble des risques, d'obtenir une vue consolidée des risques encourus par contreparties ou groupes de contreparties, et d'ajuster les provisions. Il permet à la Caisse régionale de vérifier son bon niveau de couverture de risque par les fonds propres.

La Caisse régionale assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles ». La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est également mesurée lors de ces comités.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non-conformes, les cas de non respect des limites individuelles et de délégation, ainsi que des indicateurs géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés : Directeurs de Départements, Direction Générale ou Conseil d'administration.

LE RISQUE CRÉDIT

Définition

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

Objectifs et politique de gestion des risques

La politique de gestion et de suivi des risques de crédits s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine et dans le respect des réglementations en vigueur dans la distribution du crédit et au suivi des risques. Le groupe a défini dans sa « politique crédits » ses directives générales en matière d'octroi de crédits à ses clientèles professionnelles dans le but de :

- Préserver les équilibres fondamentaux du groupe,
- Limiter le risque né de la position de banquier unique,

Cette charte définit la politique générale en matière :

- D'entrée en relation,
- De division et de partage du risque en fonction de la qualité du client et du volume des engagements,
- De distribution des prêts à moyen terme et des garanties,
- De crédits de trésorerie,
- De suivi des risques (répartition des clients par marché, suivi des encours consolidés et des opérations spécifiques)

Division des risques

Le règlement CRBF 93-05 du 21 décembre 1993 relatif au contrôle des grands risques permet de limiter les concentrations excessives des engagements des établissements de crédit en leur fixant des limites par rapport à leurs fonds propres prudentiels.

Au-delà des seuils suivants, les grands risques doivent faire l'objet d'une déclaration :

- 25 % des fonds propres nets pour les crédits consentis à un même emprunteur,
- 10 % des fonds propres nets pour les crédits ne devant pas dépasser globalement 8 fois les fonds propres nets.

Par « grands risques », on entend l'ensemble des risques encourus du fait des opérations avec un même bénéficiaire dès lors que cet ensemble excède 10 % des fonds propres de l'établissement. En décembre 2008, deux dossiers (Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et ville de Rennes) ont été déclarés dans le cadre de ce dispositif.

L'encours des dix engagements les plus importants s'élève à 359 millions d'euros au 31/12/2007 soit 4 % de l'exposition totale. Au 31/12/2008, cet encours s'élève à 444 millions d'euros soit 4,9 % de l'exposition totale.

Le montant de la garantie Foncaris sur les vingt engagements les plus importants s'élève à 14,4 millions d'euros au 31 décembre 2007 (soit 4,3 % des engagements) et à 20,1 millions d'euros soit 3,21 % des engagements au 31 décembre 2008.

Organisation de la fonction risque et dispositif de surveillance

Sous la responsabilité du Directeur des Risques, de la Logistique et de l'Organisation, le Comité des Risques se réunit mensuellement et le Comité des Grands Risques trimestriellement.

Les objectifs de ce comité s'articulent autour de deux missions majeures :

- Le suivi et le contrôle des risques de contrepartie sur tous les marchés,
- Le niveau et les modalités de provisionnement des créances douteuses et litigieuses.

Au cours de chaque comité sont analysés, les tableaux de bord, l'examen de dossiers particuliers, les risques filières ainsi que les dossiers les plus importants de chaque marché.

Sous la responsabilité du Directeur des Entreprises, de la Banque Privée et des Engagements, le Comité de revue des Grands Engagements se réunit :

- Semestriellement pour le Marché des Entreprises, de la Promotion Immobilière et des Collectivités Publiques
- Trimestriellement pour le Marchés des Professionnels et de l'Agriculture.

Les objectifs de ce comité sont les suivants :

- revoir annuellement tous les gros engagements de la Caisse régionale
- contrôler le respect des règles de la politique crédit

Sous la responsabilité du Directeur des Entreprises, de la Banque Privée et des Engagements, sont effectuées trois fois par an les revues de portefeuilles pour le Marché des Entreprises, de la Promotion Immobilière et des Collectivités Publiques.

L'objectif de ce comité est de réaliser une revue régulière de la clientèle à risques selon des critères risques définis (sensibles, défaut, Clients douteux litigieux) ou une revue de certains dossiers à partir d'un ciblage pré déterminé (dégradation de NOR^(*)) dans le but :

- de détecter des affaires fragiles,
- d'adopter un positionnement clair sur les dossiers,
- de s'assurer du suivi des actions décidées.

Par ailleurs, la Caisse régionale s'est appuyée sur le système de notation « Bâle II » pour déterminer à l'actif de son bilan des dépréciations sur base collective pour 50,0 M€ d'euros au 31 décembre 2008.

Méthodologie et système de notation

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système

de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

Dans le cadre de la nouvelle réforme dite « Bâle II », la Caisse régionale s'est dotée des systèmes de notation du Groupe Crédit Agricole :

- De l'outil LUC pour la notation « Bâle II », pour les marchés des Particuliers, des Professionnels, de l'Agriculture et des Associations. Cet outil note chaque groupe de risques selon des modèles fondés sur des données de comportement bancaire complétés de la notation comptable pour les agriculteurs et les professionnels.
- De l'outil de notation financière ANADEFI pour l'ensemble des clientèles professionnelles et pour les collectivités publiques depuis la fin du 1er semestre 2008.
- Des outils OCE et FRANE pour le marché des entreprises, des professionnels et de l'immobilier.

L'ensemble de ce dispositif permet d'estimer les probabilités de défaut et les taux de pertes prévisionnels. Un outil de back-testing a également été mis en place en vue de répondre aux exigences « Bâle II » et vérifier la fiabilité des modèles utilisés. Le groupe a également déployé l'outil ARCADE pour le pilotage et le contrôle des risques crédit.

Exposition

Exposition maximale

Ce tableau repris page 76 dans l'annexe aux comptes consolidés 2008 montre l'exposition maximale des actifs financiers au risque de crédits. Cette exposition correspond à la valeur comptable des actifs financier, nette de dépréciation, et avant effet des accords de compensation et des collatéraux.

Cette exposition est pour l'essentiel constitué des prêts et créances sur la clientèle pour 7 148 millions d'euros au 31/12/2008 en hausse de 7,2 % et des engagements de financement donnés pour 1127 millions d'euros au 31/12/2008 en recul de 8,7 %. Les engagements de financement correspondent notamment à la part non utilisée des concours de trésorerie et aux crédits accordés en attente de déblocage.

* Note Retenue

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	3 336	3 611
Instruments dérivés de couverture	2 101	425
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	276 792	323 284
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	268	2 199
Prêts et créances sur la clientèle	7 148 886	6 666 639
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	7 431 383	6 996 158
Engagements de financement donnés	1 126 833	1 233 775
Engagements de garantie financière donnés	473 018	473 374
Provisions - Engagements par signature	-2 652	-2 601
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 597 199	1 704 548
TOTAL Exposition nette	9 028 582	8 700 706

Exposition par agent économique

Ce tableau repris page 84 dans l'annexe aux comptes consolidés 2008 montre l'exposition par agent économique de l'encours de prêts et créances. La clientèle de détail et les grandes entreprises représentent respectivement 70,1 % et 20,7 % de l'encours brut total. L'encours douteux s'élève à 156,5 millions d'euros en hausse de 14,3 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	31.12.2008					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales	5 131					5 131
Etablissements de crédit	231 035					231 035
Institutions non établissements de crédit	454 410					454 410
Grandes entreprises	1 554 983	32 565	28 174	11 564	9 780	1 517 029
Clientèle de détail	5 274 184	75 574	52 413	36 804	28 701	5 193 070
Total *	7 519 743	108 139	80 587	48 368	38 481	7 400 675
Créances rattachées nettes						40 632
Dépréciations sur base collective						-55 507
Valeurs nettes au bilan						7 385 800

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 18 152 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31.12.2007					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales	422 754	116				422 754
Etablissements de crédit	662 661					662 661
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises	1 266 509	29 818	20 338	7 419	6 421	1 239 750
Clientèle de détail	5 103 762	70 862	55 140	34 040	25 851	5 022 771
Total *	7 455 686	100 796	75 478	41 459	32 272	7 347 936
Créances rattachées nettes						32 826
Dépréciations sur base collective						-50 032
Valeurs nettes au bilan						7 330 730

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 6 159 milliers d'euros

Au 31 décembre 2007, les lignes « Administration centrales » et « Institutions non établissement de crédit » étaient regroupées sur une seule et même ligne, avec la répartition suivante :
 Administration centrale 422 754 K€,
 Institutions non établissement de crédits : 0 K€.

Qualité des encours

Analyse des prêts et créances par catégorie (voir page 77)

Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. La valeur comptable des actifs financiers en souffrance s'élève à 190 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 173 millions au 31/12/2007.

Mécanismes de réduction du risque de crédits

Dans le cadre de sa politique risque, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine se contre garantit auprès d'autres établissements de crédits pour 165 millions d'euros en 2008 (145 millions en 2007). Elle bénéficie par ailleurs de garanties reçues de l'état ou d'organismes publics tels que le FGAS pour assurer le risque de contreparties sur les prêts à 0 % et les prêts PAS. Ces engagements reçus s'élèvent à 432 millions d'euros en 2008 contre 435 millions en 2007.

Enfin, la Caisse régionale mène une politique dynamique de couverture de ses prêts habitats via l'organisme de caution mutuel du groupe Crédit Agricole, la CAMCA à hauteur de 1 018 millions d'euros contre 785 millions d'euros en 2007. (Voir page 115 dans l'annexe aux comptes consolidés 2008).

Par ailleurs, la Caisse régionale n'a pas recours aux instruments dérivés de crédits. (Voir page 84 dans l'annexe aux comptes consolidés 2008).

Les Créances douteuses et litigieuses

L'encours des créances douteuses et litigieuses s'élève à 158,3 M€ à fin décembre 2008 contre 144,5 M€ sur la même période de l'année dernière.

Le taux des créances douteuses et litigieuses s'inscrit en légère hausse à 2,19 % contre 2,13 % l'année précédente. Le taux de couverture par les provisions se maintient à un niveau très satisfaisant à 76,3 % contre 76,1 % l'année passée.

La hausse mesurée du taux de CDL (Client Douteux Litigieux) dans un environnement économique plus difficile a été notamment permise par :

- La qualité des nouveaux outils de suivi des risques associés à leur réelle appropriation par le réseau
- Un meilleur suivi des futurs CDL
- Des alertes transmises plus régulièrement aux agences par la Prévention des Risque.

Coût du risque (voir page 97 dans l'annexe aux comptes consolidés 2008)

Le coût du risque s'élève à 26,6 millions d'euros au 31/12/2008 en hausse de 12,5 % sur l'exercice 2007. Celui-ci se compose notamment des dotations nettes aux provisions sur prêts et créances pour 26,0 millions d'euros, des dotations nettes aux provisions pour risques et charges pour 1,1 million d'euros et des récupérations de créances amorties pour 0,6 millions d'euros.

LE RISQUE PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse régionale. La Caisse régionale n'a pas de risque pays à gérer.

LES RISQUES DE GESTION

Le risque de taux

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book")".

Objectifs, méthodologie et politique

La Caisse régionale est soumise au risque de taux d'intérêt global (RTIG) sur l'ensemble de son bilan et hors bilan hors trading. Le risque de taux sur l'année (N+1) se concrétise par la sensibilité du PNB à une variation des taux de marché de 1 %. La sensibilité du PNB à une variation des taux de 1 % est calculée trimestriellement selon la méthode d'agrégation des gaps taux fixe et inflation, qui donne le gap global en approche statique. Le calcul de l'exposition est réalisé à partir des outils à partir des hypothèses et modèles d'écoulement utilisés par le groupe Crédit Agricole.

Gestion du risque

L'exposition de la Caisse régionale au risque de taux dans les limites fixées est ensuite gérée :

- au travers des stratégies de refinancement par avances globales, avec maintien d'une politique prudente.
- au travers des stratégies de refinancement des déficits.

Ces stratégies sont étudiées chaque mois en Comité Financier, et adaptées le cas échéant aux évolutions constatées. La composition et les attributions du comité financier sont décrites au paragraphe « Risques de marché ».

La Caisse régionale fixe des limites à son risque de taux au travers d'une sensibilité maximum du PNB à une variation des taux (+/- 1 % du PNB de la Caisse régionale les 3

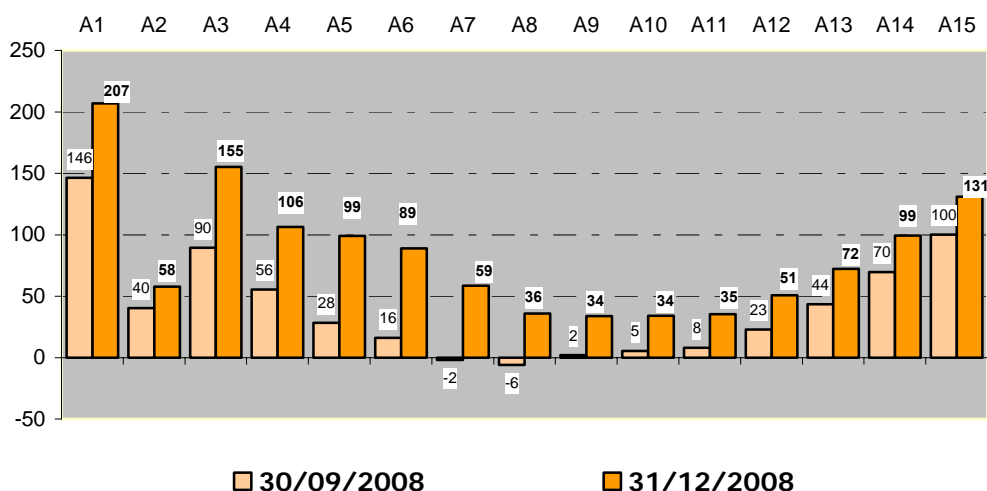
premières années, +/- 2 % du PNB de la CR les années suivantes).

En 2007, la Caisse régionale a fixé une impasse limite à 250 M€ de manière à limiter l'impact PNB à -2,5 M€ en cas de hausse des taux de + 1 %, cette limite a été reconduite par le Conseil d'administration pour l'année 2008.

Exposition

Au 31/12/2008, à l'horizon 1 an, la sensibilité du PNB à une hausse des taux est de -0,9 % : en cas de hausse des taux de 1 %, l'impact sur le PNB serait de -2,07 M€. La couverture des impasses de taux est réalisée partiellement dans les limites fixées ci-dessus par des opérations bilantielles (avances globales, CDN interbancaires, emprunts en blanc) et par des opérations de hors bilan (Swap).

GAPS de taux en M€ au 31 décembre 2008



Les risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le Groupe en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le Règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'Instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- l'Instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Ce risque est mesuré par le coefficient de liquidité qui mesure la capacité d'un établissement de crédit à faire face, pendant un certain délai, à une brusque interruption de tout ou partie de ses ressources. Ce ratio, qui est égal au rapport entre les liquidités et les exigibilités, doit être minimum de 100 %. Le coefficient de liquidité est calculé mensuellement.

Au 31 décembre 2008, le coefficient de liquidité de la Caisse régionale s'élève à 158 %. Il s'établissait à 235 % au 31 décembre 2007 et a évolué à un niveau supérieur au minimum réglementaire, sur l'ensemble de l'année 2008.

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. ou en interbancaire, via la mise en place d'un programme d'émission de Titres de créances négociables. La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèle, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances Globales (50 % des prêts moyens et longs termes accordés).

Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central, assure la liquidité de l'ensemble des entités du Groupe.

Le risque de marché

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

La Caisse régionale n'est pas éligible à l'adéquation des fonds propres au titre de ses activités de marché.

Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du

Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La politique générale de placements est conduite en vue d'atteindre les différents objectifs définis par le Conseil d'administration. Les instruments financiers et montages utilisés sont systématiquement présentés au Comité Financier mensuel et validés par ce comité avant réalisation.

Gestion du risque

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

- Au niveau de la Caisse régionale. Un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Les organes de suivi des risques du groupe Crédit Agricole sont les suivants :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR)
- Le Comité Normes et Méthodologies

La politique générale de placements est conduite en vue d'atteindre les différents objectifs définis par le Conseil d'administration. Les instruments financiers et montages utilisés sont systématiquement présentés au Comité Financier mensuel et validés par ce comité avant réalisation.

Organisation du suivi des risques de marché

Au niveau de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine, un comité financier a été mis en place.

Le Comité Financier est composé des personnes suivantes :

- Directeur Général Adjoint.
- Directeur Ressources Humaines et Finances.
- Responsable du service Comptabilité Générale et Trésorerie.
- Responsable du service Finance et Contrôle de Gestion.
- Collaborateurs de la Gestion Financière.

Les missions du Comité Financier recouvrent 2 domaines :

- La Gestion des Excédents de Fonds Propres.
- La Gestion Actif Passif.

Le Comité Financier établit sur ces domaines les stratégies d'exécution de la politique financière globale définie par le Conseil d'administration et la Direction Générale.

Sur propositions de la Gestion Financière, le Comité Financier valide notamment :

- Gestion des excédents de Fonds Propres : l'orientation des placements, des acquisitions et cessions de toutes natures.
- Gestion Actif Passif : les interventions sur les marchés financiers liées à la couverture du risque de taux, la stratégie de refinancement au niveau des avances globales et des ressources monétaires (emprunts en blanc, émissions de CDN...).

Le Comité Financier autorise la réalisation des opérations par la Gestion Financière dans un cadre donné.

L'organisation opérationnelle retenue par la Caisse régionale permet une séparation effective entre le Front-office et le Back-office. Chaque fin de mois, une valorisation des positions est effectuée indépendamment par le Front-office et le Back-office et donne lieu à un rapprochement des résultats.

Un reporting est réalisé auprès du Comité Financier, dont le compte rendu est transmis à la Direction Générale et au Responsable du Contrôle Permanent.

Méthodologie de mesure des risques de marché

La Caisse régionale utilise la VaR (Value at Risk) et le calcul de la sensibilité par facteur de risque.

Calcul de VaR : La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique. Pour converger avec le standard du groupe, il est prévu de changer en 2009 de méthodologie afin de calculer une VaR historique.

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;

Pour la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine, la VaR 1 mois à 99 % fournit la baisse de plus values latentes et donc l'impact sur les fonds propres dans 99 % des cas sur un horizon de 1 mois. L'outil utilisé est l'e-VaRisk, outil développé par la recherche de CAAM et mis à la disposition des Caisses régionales. Dans un souci d'harmonisation au niveau du Groupe et suivant les recommandations de Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale est passée au 1er semestre 2008 d'un horizon 1 an à un horizon 1 mois. La VaR du portefeuille de la Caisse régionale s'élève à 4,65 M€ au 31 décembre 2008, soit 7,9 % du résultat annuel.

Stress scenarii : Le deuxième élément quantitatif, « stress scenarii », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scenarii de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- Les scenarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
- Les scenarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ;
- Les scenarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scenarii sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

La sensibilité par facteur de risque se mesure au travers du scénario de stress utilisé dans le Groupe (Actions : -20 % ; Taux : +200 bps ; Alternatif : -10 %, Monétaire dynamique : -2,5 %) qui aboutirait sur la base du 31 décembre 2008, à une variation totale de valorisation du portefeuille de -12,6 M€, nécessitant 8,6 M€ de dotations aux provisions.

Dispositif de limites de seuils d'alerte

Les limites sont revues chaque année par le Conseil d'administration. La dernière révision a été réalisée le 25 juillet 2008.

En cas de dépassement des limites fixées, l'information est remontée au Directeur Financier, ainsi qu'à la Direction Générale, qui en fait la communication au Conseil d'administration. La limite globale pour l'ensemble des placements de l'excédent de Fonds Propres, validée par le Conseil d'administration est une perte maximale sur l'exercice égale à 2,5 % de l'excédent de Fonds Propres. Ce dispositif est complété par des seuils d'alerte par catégorie d'actifs fondés également sur l'évolution constatée sur l'exercice.

	Référence	Seuil d'alerte au Comité Financier	Seuil d'alerte au Conseil d'administration
Actions	Cac 40	-10 %	-20 %
Obligations	Tec 10	+100 bp	+150 bp
Monétaire dynamique	Encours	-1 %	-2 %
Alternatif	Encours	-4 %	-8 %
Fonds diversifiés	Encours	-4 %	-8 %

Conformément aux recommandations de Crédit Agricole S.A., des seuils d'alerte complémentaires basés sur les résultats du calcul de VaR ont été soumis au Conseil d'administration du 25 juillet 2008. Le dispositif adopté est le suivant :

	Seuil d'alerte au Comité Financier	Seuil d'alerte au Conseil d'administration
VaR	> 10 % du Résultat net	> 15 % du Résultat net

Risques Action

Le risque action est concentré sur le portefeuille de placement de la Caisse régionale. Il représente un montant de 36,9 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit 11,1 % du portefeuille d'excédents de fonds propre.

RISQUES PARTICULIERS INDUITS PAR LA CRISE FINANCIÈRE

Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'est pas exposée aux crédits immobiliers à risques, « subprimes » car elle n'a pas investi sur les actifs suivants :

- CDO (Collateralized Debt Obligation) ni aux assureurs de type « monoline » et autres,
- CMBS (Commercial Mortgage-Backed Securities),
- Aux RMBS, prêts dérivés,
- Opérations avec les véhicules ad hoc,
- Aux opérations de dette à effet de levier ou LBO.

LES RISQUES OPÉRATIONNELS

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale. Le Management du Risque Opérationnel intervient ponctuellement auprès des Comités de Contrôle Interne et de Direction.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale.

Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Le GIE Atlantica et les autres filiales sont dotés de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance. Le déploiement d'un dispositif au sein des autres filiales entrant dans le périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale.

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- De favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période de un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, ...).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « lost distribution approach » qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse régionale est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- Intégration dans la politique de risques ;
- Pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- Caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la direction générale et les métiers ;
- Robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe. L'ensemble de ces données et l'évolution régulière du dispositif sont présentés trimestriellement en Comité de Direction pour analyse et actions correctives éventuelles.

La cartographie des risques opérationnels a été actualisée en mars 2008 pour tous les processus traités par la Caisse régionale. Au vu de ces cotations, un certain nombre de plans d'action ont été mis en œuvre courant 2008 et d'autres seront rajoutés en 2009 pour limiter ou éviter ces risques.

La provision pour risques opérationnels s'élève 9,40 M€ au 31 décembre 2008.

LES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

La gestion de ces risques est décrite dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne.

CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'ASSOCIÉS ET D'INVESTISSEMENT

LE CERTIFICAT COOPÉRATIF D'ASSOCIÉS

Dans le cadre de la cotation du groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a émis 515 730 certificats coopératifs d'associés (CCA) souscrits en totalité par Crédit Agricole S.A.

Au titre de l'exercice 2007, il a été versé en mai 2008 aux porteurs de CCA un dividende net de 3,04 euros. Au titre de l'année 2008, il sera soumis à l'Assemblée Générale du 3 avril 2009 le paiement d'un dividende net de 2,92 €.

LE CERTIFICAT COOPÉRATIF D'INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2008, le nombre total de certificats coopératifs d'investissement (CCI) s'élève à 2 277 243 détenus à hauteur de 999 476 titres par Crédit Agricole S.A.

Au titre de l'exercice 2007, il a été versé en mai 2008 aux porteurs de CCI un dividende net de 3.04 euros en hausse de 9,7 % par rapport à l'exercice précédent. Au titre de l'année 2008, il sera soumis à l'Assemblée Générale du 3 avril 2009 le paiement d'un dividende net de 2,92 €.

Sur l'année 2008 :

- Le nombre de titres échangés a été de 404 en moyenne par séance de bourse,
- Le cours le plus haut depuis le début de l'année s'est élevé à 73,89 euros le 3 janvier 2008 et le cours le plus bas s'est élevé à 22,15 € le 19 décembre 2008.
- Le cours de clôture au 31 décembre 2008 était de 26,0 euros.

Le taux de rendement depuis la première cotation du CCI en juin 1991 jusqu'au 31 décembre 2008 s'élève à 4,6 %.

Au 31 décembre 2008, le capital social de la Caisse régionale était de 92,4 millions d'euros. Sa répartition était la suivante :

Répartition du capital au 31/12/2008	Capital nominal	Nombre	%
Certificats coopératifs d'investissement	34 727 955,75	2 277 243	37,57
<i>Dont part du public</i>	19 135 867,75	1 254 811	20,70
<i>Dont part Crédit Agricole S.A.</i>	15 242 009,00	999 476	16,49
<i>Dont part auto-détenue (*)</i>	350 079,00	22 956	0,38
Certificats coopératifs d'associés (CCA)	7 864 882,50	515 730	8,51
<i>Dont part Crédit Agricole S.A.</i>	7 864 882,50	515 730	8,51
Parts sociales	49 834 697,25	3 267 849	53,92
<i>Dont caisses locales</i>	49 834 224,50	3 267 818	100,00
<i>Dont administrateurs de la Caisse régionale</i>	457,50	30	N.S.
<i>Dont Crédit Agricole S.A.</i>	15,25	1	N.S.
TOTAL	92 427 535,50	6 060 822	100,00

On notera que Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital de la Caisse régionale. Par ailleurs, 12 475 CCI étaient détenus par 163 salariés de la Caisse régionale au 31 décembre 2008, soit 0,55 % des CCI et 0,21 % du capital.

PERSPECTIVES 2009

Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine dispose de nombreux atouts pour aborder efficacement une année 2009 incertaine : sa solidité financière avec un ratio de solvabilité au 31/12/2008 de 8,98 % et un coefficient de liquidité de 158 %, la poursuite de la mise en

œuvre opérationnelle de coopérations renforcées entre Caisses régionales bretonnes, et son projet d'entreprise "Energie 2010" reposant sur les valeurs mutualistes, la compétitivité et la satisfaction client.

RÉSULTAT FINANCIERS DE LA CAISSE RÉGIONALE D'ILLE-ET-VILAINE SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES

	2004	2005	2006	2007	2008
1. Situation financière de fin d'exercice (en K€)					
Capital social	92 428	92 428	92 428	92 428	92 428
dont Certificats Coopératifs d'Investissement	34 728	34 728	34 728	34 728	34 728
Nombre de parts sociales	3 267 849	3 267 849	3 267 849	3 267 849	3 267 849
Nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement	2 277 243	2 277 243	2 277 243	2 277 243	2 277 243
Nombre de Certificats Coopératifs d'Associés	515 730	515 730	515 730	515 730	515 730
2. Résultat global des opérations (en K€)					
Produit Net Bancaire	204 801	215 744	227 302	232 764	225 981
Résultat Brut d'Exploitation	86 102	91 318	99 221	102 622	98 215
Impôt sur les bénéfices	14 691	21 411	25 906	18 369	13 380
Bénéfice net	47 680	51 637	56 077	61 553	58 940
Montant des excédents distribués					
- Intérêts aux parts sociales	2 168	1 819	1 993	2 093	2 093
- Dividendes des CCI et CCA	6 563	7 122	7 737	8 491	8 155
3. Résultat des opérations par titre en euros					
Résultat Brut d'Exploitation	14,21	15,07	16,37	16,93	16,20
Bénéfice net	7,87	8,52	9,25	10,16	9,72
Intérêt attribué aux parts sociales	0,66	0,56	0,61	0,64	0,64

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE D'ILLE-ET-VILAINE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

EXERCICE 2008

(Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3 ; Code de commerce, art. L. 225-37 et L. 225-68)

Mesdames, Messieurs les sociétaires

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux des Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, du Contrôle de la Conformité, du Secrétariat de la Direction Générale, et de la Direction Financière notamment.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reporting disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques). Enfin, le présent rapport a été présenté pour approbation au Conseil lors de sa séance du 27 février 2009 et sera rendu public.

PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les principes de gouvernance de la Caisse régionale résultent de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et des articles du Code monétaire et financier propres aux Caisses de crédit agricole mutuel.

La Caisse régionale s'appuie sur les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF, mais son statut coopératif lui impose quelques adaptations.

Ainsi, sur la notion d'indépendance, aucun administrateur de la Caisse régionale, en tant qu'associé coopérateur, ne peut être qualifié d'indépendant selon les définitions de place. Des critères spécifiques pour caractériser l'indépendance des administrateurs dans les Caisses régionales seront définis au cours de l'exercice 2009 en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son administrateur.

PRÉSENTATION DU CONSEIL

- Le Conseil d'administration de la Caisse régionale est composé de 15 membres. Les administrateurs sont élus pour 3 ans. Ils sont renouvelables par tiers chaque année. Conformément aux statuts de la Caisse régionale, ils sont choisis parmi les sociétaires de la Caisse régionale.
- Le Conseil d'administration élit chaque année son Président et constitue son Bureau.
- Le Bureau est composé du Président, des trois Vice-présidents et du Trésorier du Conseil d'administration. Il se réunit mensuellement. Il a pour mission d'assister le Président dans la préparation des réunions du Conseil d'administration : tous les sujets qui sont présentés en Conseil d'administration y sont abordés. Le Directeur Général de la Caisse régionale participe aux réunions du Bureau.

La diversité des provenances socioprofessionnelles, géographiques des membres du Conseil d'administration, et leurs différences d'âges permet d'enrichir la réflexion et les échanges préalables à la prise de décision. Bien implantés localement, ils disposent d'une connaissance de terrain qui leur permet d'être proches des préoccupations des clients et des sociétaires de la Caisse régionale, respectant l'esprit mutualiste du groupe Crédit Agricole.

- Les administrateurs respectent la charte de l'administrateur mise à jour en novembre 2003 définissant leur rôle et leurs missions.
- Le Conseil d'administration se réunit une fois par mois sauf en Août. L'ordre du jour est établi par le Président en accord avec le Directeur Général. Les administrateurs sont informés de l'ordre du jour du conseil une semaine avant sa tenue.

- En plus des sujets soumis à délibération, le Directeur Général informe mensuellement le Conseil d'administration sur l'actualité du groupe Crédit Agricole et sur les faits marquants de l'actualité de la Caisse régionale.
- Il réalise également un point tous les mois sur l'activité commerciale (dont l'évolution des encours de crédits en croissance régulière sur 2008), tous les trimestres sur la situation financière de la Caisse régionale, tous les semestres sur l'évolution des risques opérationnels et annuellement sur l'évolution des risques de taux.
- Enfin, les Commissaires aux comptes de la Caisse régionale, assistent aux réunions du Conseil d'administration au cours desquelles les comptes semestriels et annuels sont arrêtés.
- Le Déontologue de la Caisse régionale, conformément à la réglementation, a mis en place un dispositif visant à encadrer les opérations réalisées par les administrateurs sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques, compte tenu du caractère confidentiel et privilégié de ces informations. Notamment tous les membres du Conseil d'administration sont soumis à des restrictions concernant les opérations qu'ils réalisent sur le titre Certificat Coopératif d'Investissement de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine, et sur le titre Crédit Agricole S.A. Ces restrictions leur sont communiquées annuellement par le Déontologue de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine.
- Un règlement intérieur existe par ailleurs précisant les règles s'appliquant au personnel en matière d'hygiène, de sécurité, de discipline et de déontologie.

EVALUATION DES PERFORMANCES DU CONSEIL

Afin d'améliorer leur efficacité individuelle et collective, les administrateurs participent chaque année à des formations individuelles (Onze administrateurs en ont suivi en 2008, et dix se sont inscrits pour 2009) et à un séminaire de réflexion stratégique.

Les thèmes de ce séminaire qui a eu lieu en janvier 2008 ont été :

- Nouveau défi du management
- Crise financière
- Coopérations bretonnes
- Travaux en sous groupes sur le fonctionnement du Conseil d'administration

Ils sont associés par ailleurs ponctuellement à des groupes de travail sur des thèmes les concernant.

Le concours des administrateurs au fonctionnement de l'entreprise est renforcé par leur participation aux divers comités créés (cf. ci-dessous).

La présence du Président de la Caisse régionale au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle du 1er vice président, est par ailleurs source d'émulation chez les administrateurs. Ceux-ci s'abstiennent par contre dans les votes concernant les participations de la

Caisse régionale dans les évolutions de capital du groupe.

Le taux de présence des administrateurs aux séances du Conseil d'administration, ressort en moyenne sur 2008 à 94 %, ce qui confirme leur implication.

La préparation conjointe des ordres du jour par le Président et le Directeur Général, traduisent la bonne coopération entre l'organe exécutif et l'organe délibérant au sein de la Caisse régionale.

Enfin, les communications récurrentes, et les thèmes abordés à périodicité régulière, apportent aux administrateurs un niveau d'information suffisant sur la vie de l'entreprise pour leur permettre d'étayer leurs décisions.

De plus, les conventions « réglementées » et « déclarables », par exemple les crédits accordés aux administrateurs de la Caisse régionale, restent soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration, et font l'objet d'une information des Commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée Générale.

RECOMMANDATIONS AFEP - MEDEF APPLIQUEES A LA CAISSE RÉGIONALE D'ILLE-ET-VILAINE

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine, lors de sa séance du 19 décembre 2008 a adhéré aux recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du Groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de Caisses régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions du contrôle du bon fonctionnement du réseau constitué par les Caisses régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code monétaire et financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des dirigeants des Caisses régionales. Les dirigeants, agréés par le CECEI en tant que dirigeants responsables sont le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général. Le

capital des Caisses régionales est majoritairement détenu par les Caisses locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leurs sont affiliées, ce qui les rend non opéables, et par Crédit Agricole S.A.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des Caisses régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. L'ensemble de ces règles résulte d'accords collectifs applicables au plan national à tous les cadres de direction (350 personnes pour les Caisses régionales). Aucune ne bénéficie à la seule catégorie des Directeurs Généraux. Ces règles obéissent aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008, relatives aux rémunérations, exception faite de celles relatives au contrat de travail expliquées ci-après

et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses régionales de Crédit Agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse régionale ou une autre entité du groupe. En outre, conformément au Code monétaire et financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le Conseil d'administration de sa Caisse régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son Conseil d'administration.

Le statut de Directeur Général de Caisse régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur sur tout le territoire et résultant de la coexistence d'un contrat de travail et d'accords nationaux.

En cas de licenciement ou de révocation d'un Directeur Général de Caisse régionale, ce dernier bénéficie, si les conditions prévues par les accords nationaux applicables à l'ensemble des cadres de direction lui en donnent le droit, d'une indemnité de licenciement liée à son contrat de travail, à l'exclusion de toute indemnité de départ. Cette indemnité de licenciement est calculée selon les dispositions – conditions d'ancienneté et plafond – prévues par ces accords nationaux et est exclusive de toute indemnité de départ.

Le Président de Caisse régionale bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé. Les principes et les règles arrêtés pour déterminer cette indemnité sont fixés sur le fondement du Code monétaire et financier et calculés annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses régionales. L'indemnité versée au Président de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine est fixée forfaitairement à un montant mensuel de 6.342 €. Le Président de Caisse régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ.

La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses régionales est encadrée par des accords collectifs qui concernent tous les cadres de direction et est soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément au Code monétaire et financier, après avis de la Commission Nationale de

Rémunération des Cadres de Direction. Cette commission est composée de trois membres à qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., de trois Présidents de Caisse régionale, de deux Directeurs Généraux de Caisses régionales et du Directeur Général de la F.N.C.A. La rémunération des Directeurs Généraux, comme celle de l'ensemble des cadres de direction, se compose d'un salaire mensuel.

Elle comprend aussi une rémunération variable plafonnée, dans le cadre des accords collectifs, à 35 % de sa rémunération fixe sur 13 mois et versée annuellement après l'assemblée générale. Cette rémunération variable, proposée par le Président de la Caisse régionale et approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse régionale. L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. intervient après celle des comptes individuels des Caisses régionales et la tenue des assemblées générales ordinaires. La rémunération versée au Directeur Général de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine en 2008 est de 261.945 € au titre de la rémunération fixe et de 65.989 € au titre de la rémunération variable versée en 2008 pour l'exercice 2007. En outre, le Directeur Général bénéficie, comme l'ensemble des cadres de direction, d'avantages en nature : un véhicule de fonction et une indemnité de logement de 1.411 € par mois.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaires souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre l'ensemble des cadres de direction. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le groupe Crédit Agricole à 60 ans minimum. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Le montant de la pension est calculé sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans pour le Directeur Général.

Le Président et le Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2007	Exercice 2008
Président : M. Alain DAVID		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	74.160 €	76.104 €
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2007	Exercice 2008
Directeur Général : M. Yves NANQUETTE		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	214.518 €	261.945 €
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	65.989 €	non encore connues à la date de rédaction du rapport
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Indemnité de logement et véhicule de fonction	Indemnité de logement et véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail (1)		Régime de retraite Supplémentaire (1)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Président - Nom : Alain DAVID - Date début Mandat : 22 février 2002 - Date de renouvellement du mandat d'administrateur : 28 mars 2008		Non	Oui			Non	
Directeur Général Nom : Yves NANQUETTE Date de prise de fonction dans la Caisse régionale : 01 novembre 2005	Oui		Oui			Non		Non

(1) Précisions apportées dans le texte

PRÉSENTATION DES COMITÉS

Le Conseil d'administration délègue une partie de ses pouvoirs à plusieurs Comités composés de 4 à 6 administrateurs. Chaque Comité a une mission déterminée dont l'objet est défini par le Conseil d'administration :

Le Comité des Grands Engagements

Composé de 8 membres (3 membres du Bureau, 1 administrateur Caisse régionale, le Président, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Directeur des Engagements), il se réunit une fois par mois et statue sur les demandes de crédit de l'ensemble des marchés au-delà d'un certain encours qui est fonction de la notation Bâle II de la contrepartie :

- marchés des Entreprises : au-delà de 1 M€ pour les moins bonnes cotations (ou dépassant 500.000 € de réalisation) et au-delà de 2 M€ pour les meilleures cotations (ou dépassant 800.000 € de réalisation)
- marchés de l'Agriculture et des Professionnels : au-delà de 1,4 M€ pour les moins bonnes cotations et au-delà de 2 M€ pour les meilleures cotations
- marchés des Particuliers : au-delà de 1,2 M€ pour les moins bonnes cotations et au-delà de 2 M€ pour les meilleures cotations

Le Comité des Engagements

Composé de 5 membres (soit 4 administrateurs du Conseil d'administration de la Caisse régionale et le Directeur des Entreprises et des Engagements ou le Responsable des Engagements Agricoles ou le Responsable des Engagements Professionnels), il se réunit 3 fois par mois et statue sur les demandes de crédit de l'ensemble des marchés, à l'exception du marché des entreprises, au-delà d'un certain encours qui est fonction de la notation Bâle II de la contrepartie.

Le Comité Initiatives locales

Composé de 7 membres (Présidents de Caisses locales), il se réunit une fois par mois et statue sur les dossiers d'initiative locale présentés par les Caisses locales.

Le Comité Point-passerelle

Composé de 7 membres (Présidents de Caisses locales et Administrateurs de Caisses locales), il se réunit une fois par mois et traite des dossiers de clients fragilisés par un accident de la vie, retenus par les Caisses locales au titre du Point-passerelle.

La Commission d'appels d'offres grands projets immobiliers

Composé de 8 membres (le Président de la Caisse régionale, deux administrateurs du bureau du Conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Directeur des Risques et de l'Organisation, le Directeur du Financier et des Ressources Humaines, le Responsable des grands projets immobiliers), il se réunit en fonction des besoins.

Son rôle est de préparer les décisions importantes pour le Conseil d'administration au sujet des grands projets immobiliers, notamment par rapport à la construction du nouveau siège, eu égard aux montants investis. En 2008, il a

étudié le choix des entreprises pour le projet de construction du nouveau siège. En 2009, il fera le choix des entreprises pour le restaurant interentreprises. Par ailleurs, il étudiera le choix des opérateurs pour le projet de promotion immobilière, rue du Pré Perché, lieu du siège actuel de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine.

Les dossiers de crédit où l'exposition pour la Caisse régionale dépasse 25 M€ pour les Entreprises, 12 M€ pour la Promotion Immobilière et 30 M€ pour les Collectivités Publiques sont présentés au Conseil d'administration pour acceptation en tant que dossiers hors-normes.

POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'administration a tout pouvoir pour agir au nom de la Caisse régionale à l'exclusion des pouvoirs dévolus par la loi aux assemblées générales.

Le Conseil a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise par une délibération du 28/10/2005, avec faculté de subdélégation. Ces pouvoirs sont néanmoins limités dans le domaine de l'octroi de crédit (1) : ces limites de délégation de crédit varient en fonction de la cotation des clients.

(1) Marché des particuliers : de 500 K€ à 1000 K€ en encours et de 450 K€ à 750 K€ en réalisations

Marché des professionnels : de 600 à 1000 K€ en encours

Marché des entreprises : de 1000 K€ à 2000 K€ en encours et de 500 K€ à 800 K€ en réalisations

Marché des collectivités publiques et de la promotion immobilière : 1000 K€ en encours et 500 K€ en réalisations.

Ces pouvoirs sont également limités dans les domaines des passages à pertes, des prises de participations et plus généralement de toutes dépenses d'investissement.

En matière de prises ou de cessions de participations, ainsi que pour les opérations immobilières (achat, vente, construction), le Directeur Général peut prendre toute décision sur ces points, en cas d'urgence ou d'opportunité particulière, ces décisions devant être soumises à la ratification du Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion.

Ces limitations sont décrites dans le mémento des pouvoirs et délégations de la Caisse régionale.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

DÉFINITION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux définitions de Place.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment d'insuffisances de procédures ou de systèmes d'information, de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements, et aux normes internes
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent d'ores et déjà un certain nombre de moyens, d'outils et de reporting au Conseil d'administration, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la

mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, ...).

Les effectifs du contrôle interne s'élèvent à 20 personnes au 31 décembre 2008.

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Ce dispositif suit les règles édictées par les textes de référence en matière de contrôle interne, notamment :

- les références internationales émises par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire,
- les références légales et réglementaires : code monétaire et financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; recueil des textes réglementaires relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ; règlement général de l'Autorité des marchés financiers.
- les références du Crédit Agricole : recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales ; Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ; Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole
- les références internes à la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine : Charte de contrôle interne mise à jour en novembre 2006, procédures actualisées et centralisées sur l'outil intranet, politique crédit actualisée en octobre 2008, politique de conflits d'intérêts écrite en septembre 2008 et politique de risques opérationnels écrite en novembre 2007.

PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (inspection générale, audit), décrits plus loin.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine, trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés.

Les responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'administration.

Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise.

A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les trois responsables des fonctions de contrôle de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

La présentation des activités de contrôle interne, de la lutte contre le blanchiment et de la surveillance des services d'investissement a eu lieu le 27 juin 2008. Une seconde présentation des activités de contrôle interne a été faite le 21 novembre 2008.

Préalablement, le bureau du Conseil s'est réuni spécifiquement afin d'assister l'organe délibérant dans la préparation de ces deux présentations. Ces réunions du 20 juin 2008 et du 21 novembre 2008 ont été notamment consacrées au Contrôle Interne, à la mesure des risques, à l'activité de l'audit. Une présentation dédiée au dispositif de Contrôle Interne de la filiale immobilière CABHH, ainsi que celui mis en œuvre dans le cadre des coopérations bretonnes, a été effectuée en date du 01 décembre 2008.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2008 sera présenté au Conseil d'administration du 24 avril 2009 et sera transmis aux Commissaires aux comptes.

Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité.

Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses principales filiales porteuses de risques (GIE Atlantica, Habiter Demain, Uni Expansion Ouest, Crédit Agricole Bretagne Habitat, Acticam), de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Ce dispositif sera étendu en 2009 aux autres filiales identifiées comme telles.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées (cf. liste nominative en annexe au présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les Caisses locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine et les Caisses locales affiliées.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE MAÎTRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS L'ENTREPRISE

Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Les principaux facteurs de risques sectoriels auxquels est exposé la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine (secteurs de la Promotion Immobilière, du crédit Habitat, Café-Hôtel-Restaurant, porc, tomate, ostréiculture) font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe. Enfin, il est développé les syndications entre Caisse régionales bretonnes, afin de répartir les risques.

Pour les principaux facteurs de risque mentionnés ci-dessus, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

La politique crédit de la Caisse régionale mise à jour et présentée en octobre 2008 au Conseil d'administration prévoit :

- des règles de division des risques. Ces règles sont établies en fonction des fonds propres et définissent des limites individuelles sur l'ensemble des marchés.
- des règles de partage des risques : Garantie Foncaris, Syndications.

Par ailleurs, pour certains secteurs identifiés comme plus sensibles, des comités de suivi spécifiques sont mis en place au cours de l'année.

La procédure d'octroi de crédit comprend des limites de délégation par opérateur accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, avis risque indépendant (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent

des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Le dispositif Bâle II Banque de détail et Risques opérationnels a été validé par la Commission Bancaire le 31 décembre 2007. Le dispositif de la banque Entreprises, de la Promotion Immobilière et des Collectivités Publiques a été examiné par la Commission Bancaire en novembre 2008 : la Caisse régionale est en attente de ce rapport.

Ce dispositif permet d'évaluer contrat par contrat le risque pris par la Caisse régionale auprès de ses clients, de globaliser l'ensemble des risques, d'obtenir une vue consolidée des risques encourus par contreparties ou groupes de contreparties, et d'ajuster les provisions. Il permet à la Caisse régionale de vérifier son bon niveau de couverture de risque par les fonds propres.

La Caisse régionale assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles ». La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est également mesurée lors de ces comités.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non-conformes, les cas de non respect des limites individuelles et de délégation, ainsi que des indicateurs géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés : Directeurs de Départements, Direction Générale ou Conseil d'administration.

Dispositif de contrôle permanent

Au sein des services et du réseau d'agences, des manuels de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique risque, des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, le respect de la réglementation spécifique à certains produits, etc.

Le dispositif couvre tous les services. Des contrôles permanents sont réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes. Ces contrôles peuvent être intégrés dans le traitement des opérations (1^{er} degré) ou exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles mentionnées ci-avant ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de premier degré (2^{ème} degré).

L'automatisation des reporting de contrôles est en cours avec l'intégration d'un nouvel outil groupe de saisie des contrôles permanents : SCOPE (Système de COnt rôles PErmanents)

Le lot 2 de cet outil national a été mis à disposition de la Caisse régionale en septembre 2008 afin de permettre la remontée des contrôles locaux (siège et agences) auprès du contrôle permanent.

Il permet au niveau de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine :

- La gestion du plan de contrôle local : 1 (contrôles 1er degré), 2.1 (contrôle 2ème degré 1er niveau), 2.2 (contrôle 2ème degré 2ème niveau)
- L'exécution du plan de contrôles par les opérationnels
- La mesure des résultats de contrôles
- Le reporting de réalisation des contrôles et des indicateurs
- Le référencement et le suivi des plans d'actions

Le lot 2 de cet outil a été déployé sur la totalité des agences entre octobre et novembre 2008. Ce déploiement s'est effectué par secteur d'agences. Des agents du Contrôles Permanents sont allés former les agences sur place.

Pour les unités du siège, le déploiement s'effectue Direction par Direction entre janvier et avril 2009.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, les unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité

du Responsable du Contrôle Permanent. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique aux Directeurs de Départements. Les Responsables des fonctions de Contrôle sont également destinataires des principaux reporting et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes, et à la Commission bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

L'extension du dispositif aux services et filiales non encore complètement couverts en 2007 a été réalisée en 2008. La mise à jour de certaines procédures a été effectuée. Dans le cadre d'une démarche Groupe, le plan d'action défini en 2007, visant à renforcer le dispositif de contrôle Permanent de la Caisse régionale, a été mis en œuvre.

L'ensemble de ce dispositif a fait l'objet en 2008 d'une adaptation du fait des évolutions réglementaires et de la mise en œuvre de la démarche groupe visant à mettre en place un dispositif de contrôles permanents efficient : mise à plat des plans de contrôles des unités siège, intégration des principaux risques opérationnels issus de la cartographie mise à jour début 2008 et déploiement de contrôles de 2ème degré 2ème niveau consolidés communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole. Dans ce contexte une attention particulière est donnée au maintien de la qualité des opérations et d'un dispositif de contrôle interne adéquat.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne :

- La distribution de crédits,
- L'activité de cautionnement,
- Le fonctionnement statutaire de la Caisse locale,
- L'animation de la vie locale,
- La souscription de parts sociales.

Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

Des dispositifs de contrôles particuliers recouvrent

- les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- le déploiement et le test de plans de continuité d'activités intégrant les plans de secours informatiques et les actions menées en lien avec les travaux de « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ».
- l'encadrement des prestations de services « essentielles » externalisées, pour lequel une actualisation des contrats de sous-traitance et des procédures de contrôle a été mise en œuvre.
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement (la mise à jour de la liste des initiés permanents est régulièrement effectuée), à la prévention du blanchiment de capitaux et à la lutte contre le financement du terrorisme. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, plan de mise en conformité de l'ensemble des ouvertures de compte, etc....
- La Directive MIF, intégrée dans nos procédures de commercialisation d'instruments financiers depuis le 1^{er} novembre 2007 a fait l'objet de rappels auprès des agences dont le dernier date du 19 décembre 2008. De plus, le système informatique a été optimisé afin d'assurer le respect de la Directive MIF lors de toute ouverture de comptes-titres : blocage de l'ouverture si le questionnaire de connaissance et expérience n'est pas renseigné. Enfin, une formation Conformité en e-learning a été dispensée à l'ensemble des conseillers commerciaux : elle met notamment l'accent sur l'obligation d'être en adéquation entre le produit vendu et le besoin du client.
- L'outil groupe (Actimize) de détection automatique des opérations suspectes en matière d'abus de marché qui est en place depuis le 1^{er} octobre 2007 a été enrichi d'un scénario supplémentaire en septembre 2008. A sa création, le scénario existant était la détection d'opérations suite à un évènement de marché. A ce premier scénario a été ajouté un second portant sur la détection d'opérations suite à un changement de comportement du client.
- Dans le cadre de la Lutte Anti blanchiment, le groupe Crédit Agricole a décidé la mise en conformité de la Banque de détail à la directive européenne du 26 octobre 2005 avec une solution uniforme pour l'ensemble des Caisses régionales, par la mise en place de l'outil NORKOM. En 2008, cet outil a été installé à la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine avec un 1^{er} lot de scénarii de détection. Un relevé du nombre d'alertes traitées est envoyé mensuellement à Crédit Agricole S.A. Le dispositif de vigilance sera renforcé en 2009 avec la mise en place d'un 2^{ème} lot de scénarii de détection supplémentaires.
- Tous les nouveaux produits sont soumis à avis préalable du Responsable de la Conformité qui centralise par ailleurs les dysfonctionnements significatifs de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine.
- Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.
- La Caisse régionale a une structure dédiée au contrôle des risques opérationnels. Chaque Unité met en place des plans d'action afin de limiter les risques identifiés. En 2008, il a été réalisé la mise à jour de la cartographie de ces risques et de leur cotation.

Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La fonction comptable de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine est organisée selon le principe de décentralisation vers des centres comptables, rattachés aux directions opérationnelles. Le partage des responsabilités relatives à la fonction comptable entre la Comptabilité générale et les centres comptables et les principes fondamentaux relatifs au contrôle comptable sont précisés par la charte comptable interne.

La Direction des Ressources Humaines et du Financier de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée, rattachée au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

Une charte de contrôle comptable, adoptée le 28 juillet 2004, définit notamment l'organisation comptable de la Caisse régionale, le mode d'élaboration des procédures comptables et les missions du contrôle comptable.

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R512-11 du Code monétaire et financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse régionale.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

Compte tenu du contexte financier de 2008, une présentation des impacts sur la Caisse régionale de cette crise a été faite au Conseil d'administration du 26 septembre 2008. Des informations lui ont également été faites tout au long de l'année sur les évolutions de la valorisation du portefeuille de placement lorsque des indicateurs financiers dépassaient certaines limites.

Données comptables

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2008, la Caisse régionale a engagé des actions d'organisation et d'évolutions des systèmes d'information, dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole. Le service Comptabilité Générale s'est réorganisé en 2008 afin de paralléliser les productions trimestrielles des comptes sociaux et des comptes consolidés.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, il est prévu au cours de l'année 2009 de renforcer l'équipe comptable par un agent supplémentaire. Par ailleurs, de nombreuses évolutions techniques inscrites au projet Groupe sur l'accélération des délais d'élaboration des états financiers sont programmées sur 2009 et particulièrement fin 2009 avec la mise en place d'un nouveau logiciel qui permettra un automatisme des écritures comptables en normes internationales des opérations de trésorerie.

Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a décliné en 2008 les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière : notamment cartographie des risques opérationnels étendue aux processus comptables et couvrant les risques de fraudes, nouvelles missions assurées par le contrôle permanent de dernier niveau, déploiement d'un plan d'actions concernant le contrôle permanent comptable.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1^{er} degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions / Métiers de la Caisse,
- contrôles de 2^{ème} degré exercés par la Direction des Ressources Humaines et du Financier.

Cette évaluation doit permettre au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale la définition d'éventuelles actions correctives, à engager au niveau des opérations et de l'organisation des contrôles afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale de l'avancement des travaux du contrôle permanent comptable et d'évaluation du dispositif de contrôle permanent comptable en place dans l'entité.

Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée

Ils procèdent également annuellement à des audits thématiques et transverses.

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

Contrôle périodique

Le service Contrôle Périodique se consacre aux missions de contrôle périodique (3^{ème} degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendamment des unités opérationnelles, intervient dans la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne. Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par le Comité de Contrôle Interne.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit Inspection de la Caisse régionale s'effectue depuis 2006 dans le cadre de l'Animation Audit inspection mise en place par l'Inspection Générale du Groupe (IGL) suite à la

demande de la Commission bancaire. De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditable de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses).

Les missions réalisées par le service Contrôle Périodique, ainsi que par l'Inspection Générale groupe de Crédit Agricole S.A. ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité. Les présentations en sont faites au Conseil d'administration.

Dans ce cadre, l'Inspection Groupe a mené en 2008 un audit sur la bonne application des normes IFRS dans la Caisse régionale.

Les résultats des autres audits et contrôles externes qui ont pu être menés en 2008 (Commission bancaire, DGCCRF,...) ont fait également l'objet d'information du Conseil d'administration.

* * *

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'administration,



A. DAVID

LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE D'ILLE-ET-VILAINE

Caisse Locale	Président	Secrétaire	Siège social
ANTRAIN	Brigitte MARIAU	Louis REMOND	3, avenue KLEBER 35560 ANTRAIN
ARGENTRE DU PLESSIS	Jean-Claude LAMY	Elisabeth QUEVAREC	7 Place du Générale De Gaulle 35370 ARGENTRE
BAIN DE BRETAGNE	Henri LERAY	Marie-Pierre BOSCHET	8, rue du 3 Août 1944 35470 BAIN DE BRETAGNE
BECHEREL ROMILLE	René GAURON	Marc BESSON	route de Saint Gilles à ROMILLE 35850 BECHEREL ROMILLE
CHATEAUBOURG	Denis BOISGONTIER	Daniel RICHARD	57, rue de Paris 35220 CHATEAUBOURG
CHATEAUGIRON	Yannick LE BOULCH	Raymond SINQUIN	11, rue de la Poterie 35410 CHATEAUGIRON
MARCHES D'ALETH	Louis DAMOISEAU	Benoît COLLIN	Rue Siochan 35430 ST JOUAN DES GUERETS
COMBOURG	Claude ELLUARD	Claude HEZARD	2 Boulevard du Mail 35270 COMBOURG
DINARD PLEURTUIT	Eliane HERGNO	Laurent GERNIGON	2, place du Général de Gaulle 35730 PLEURTUIT
DOL DE BRETAGNE	Alain COBAC	Alain GUILLARD	16 Boulevard Deminiac 35120 DOL DE BRETAGNE
FOUGERES	Marie-Françoise BOCQUET	Christian GALAINE	28, rue Jules Ferry 35304 FOUGERES
GRAND-FOUGERAY	Alain DAVID	Yannick LE MOAL	Place de l'église 35390 GRAND-FOUGERAY
GUICHEN	André HOUGUET	Eric LEPEROUX	3 bis boulevard Victor Edet 35580 GUICHEN
JANZE	Bernard THORIGNE	Olivier GOUGEON	8, place de la République 35150 JANZE
LA GUERCHE DE BRETAGNE	Marie-Gabrielle DESMOTS	Eric HERBRECHT	3 place du Champ de Foire 35130 LA GUERCHE
LE SEL DE BRETAGNE	André LACIRE	Marie-Pierre BOSCHET	2 rue Dugesclin 35320 LE SEL DE BRETAGNE
LIFFRE	Jean-Louis GENOUEL	Jean SAFFRAY	9 rue de Fougères 35340 LIFFRE
LOUVIGNE DU DESERT	Benoît CUVILLIER	Philippe BATAIS	26, rue du Général Lariboisière 35420 LOUVIGNE DU DESERT
MAURE DE BRETAGNE	Patrice COUDRAIS	Michel LÉBOUC	25, rue de Guer 35330 MAURE DE BRETAGNE
MONTAUBAN DE BRETAGNE	Jean-Claude VERGER	Yannick CERDAN	1 rue de Beaudouin 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE
MONTFORT-SUR-MEU	Daniel FOURNIER	Christian DELAHAIE	3 boulevard Villebois Mareuil 35160 MONTFORT-SUR-MEU
MORDELLES	Christian GALERNE	Franck BOISROUX	8, avenue du Maréchal Leclerc 35310 MORDELLES
PIPRIAC	Loïc ESNAUD	Nathalie BOUTHÉMY	30 rue de la Libération 35550 PIPRIAC
PLEINE-FOUGERES	Janine LEJANVRE	Jacques LEHOUC	33 rue de Rennes 35610 PLEINE-FOUGERES
PLELAN LE GRAND	Laurent PEYREGNE	Louis GOUGAULT	33 avenue de la libération 35380 PLELAN LE GRAND
REDON	Sylvie BURBAN	Stéphane LEVENEZ	1 avenue de Maréchal Foch 35602 REDON
RENNES-CENTRE	Bernard LEHMANN	Alain MORI	45, boulevard de la liberté 35000 RENNES
RETIERS	Bruno BEUCHER	Laurent BIGUET	22 place Saint Pierre 35240 RETIERS
SAINT AUBIN DU CORMIER	Gérard LEMEE	Gaël HAUER	1 rue de la Libération 35140 SAINT AUBIN DU CORMIER
SAINT BRICE EN COGLES	Jean-Yves PAUTONNIER	Laurent KERLOCH	18 Boulevard du Général Leclerc 35460 SAINT BRICE
SAINT MALO	Philippe YVON	Joseph LEPAIGNEUL	9, Boulevard de la République 35406 SAINT MALO
SAINT MEEN LE GRAND	Hervé CHEVILLARD	André PRÉVERT	1 avenue Maréchal Foch 35290 SAINT MEEN LE GRAND
TINTENIAC	Marcel BOHUON	David BIGNON	Les petites douves 35190 TINTENIAC
VITRE	Constant DAVID	Denis SERRAND	6, boulevard Saint Martin 35503 VITRE
SAINT MELOIR DES ONDES	Céline MAISONS	René-Luc BERTRAND	9, rue de Bellevue 35350 SAINT MELOIR
HAUTE BRETAGNE	Jean-Michel LEMETAYER	Paul ROUAUD	19 rue du Pré Perché RENNES 35043 HAUTE BRETAGNE
PAYS D'AUBIGNE	Louis DUVAL	Yves CALLOCH	16, rue d'Antrain 35250 PAYS D'AUBIGNE
DU PARC DES BOIS	Catherine GRASLAND	Yannick DESBLES	134, rue de Fougères 35700 DU PARC DES BOIS
DU TRIANGLE	Claude DELOUCHE	Bernard COLLEAUX	1, boulevard Léon Bourgeois 35200 DU TRIANGLE
NOYAL SUR VILAINE	Olivier SIMONNEAUX	Gérard BONDIGUEL	13 rue Pierre Marchand 35530 NOYAL SUR VILAINE
LES RIVES DE L'ILLE	Alain MAGNAVAL	Marc FIAUX	157 route de Saint-Malo 35000 LES RIVES DE L'ILLE
CESSON SEVIGNE	Alain LE MEHAUTE	Philippe MARCHAND	12 Mail de Bourchevreuil 35510 CESSON
BETTON ST GREGOIRE	Daniel GRISSAULT	Pierre AVRIL	1, rue du Mont Saint-Michel 35830 BETTON ST GREGOIRE
PACE	Olivier AUFFRAY	Hervé FAUVEL	Esplanade Charles De Gaulle 35740 PACE
BRUZ	Michel NEVEU	Joseph GOHIN	1 avenue Jules Tricault 35000 BRUZ
VALLÉE DE LA SEICHE	Alain LAPLANCHE	Brigitte PERRUSSEL	29 rue de Rennes 35230 VALLÉE DE LA SEICHE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine

KPMG AUDIT

15, rue du professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 RENNES Cedex

Cabinet ROUXEL-TANGUY

2C, allée Jacques Frimot
Zone Atalante Champeaux
35000 RENNES

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine

Siège social : 45, boulevard de la Liberté – 35000 Rennes
Capital social : € 92 427 535

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre caisse conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la caisse et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la caisse relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Rennes, le 27 février 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Franck Noël
Associé

Rennes, le 27 février 2009

Rouxel-Tanguy & Associés



Emmanuelle Rouxel
Associée

COMPTES CONSOLIDES

CADRE GENERAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ile-et-Vilaine (Caisse régionale) est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Son siège social est situé 45, boulevard de la Liberté CS 64017 – 35040 Rennes Cedex France. Elle est inscrite au registre du commerce de Rennes sous le numéro 775 590 847, code APE 651 D.

Sont rattachées à la Caisse régionale, 46 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales.

De part la loi bancaire, la Caisse régionale est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse régionale fait partie, avec 14 autres Caisses régionales, des entités ayant émis des Certificats Coopératifs d'Investissements, qui lui permettent d'être cotés sur le marché financier et plus particulièrement au compartiment B d'Euronext Paris.

La Caisse régionale fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est le Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 54,78 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la Bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,64 %. Par ailleurs Crédit Agricole S.A. détient 13 011 521 actions propres, soit 0,58 %.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % des Certificats d'Association et des Certificats d'Investissement émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leur fonds propres.

La Caisse régionale fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole.

FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le Groupe « Crédit Agricole d'Ile-et-Vilaine », constitué de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ile-et-Vilaine et des 46 Caisses locales entrant dans le périmètre de consolidation (Groupe), utilise les formats des documents de

synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Coopérations bretonnes

Le vendredi 22 février 2008, a eu lieu à Brest, la signature officielle du pacte de coopérations des Caisses régionales bretonnes du Crédit Agricole (Côtes d'Armor, Finistère, Ile-et-Vilaine et Morbihan). Cette signature formalise la volonté et les principes d'une stratégie ambitieuse et innovante, unique dans le groupe Crédit Agricole. Trois grands axes ont été définis par les Caisses régionales, l'objectif étant d'améliorer l'expertise tout en baissant le prix de production. Ainsi des pôles d'expertise régionaux, pour les entreprises ou une banque privée par exemple, au service des quatre Caisses régionales devront être créés. Dans le cadre de ces coopérations bretonnes, la Caisse régionale a participé, à hauteur de 1,3 millions d'euros, à l'augmentation de capital de la SAS Cabrepar, filiale commune aux quatre Caisses régionales bretonnes, spécialisée dans le financement du développement des entreprises de la région Bretagne.

Participation de la Caisse régionale d'Ile-et-Vilaine à l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. (via la SAS Rue La Boétie)

Au cours du premier semestre 2008, Crédit Agricole S.A. a annoncé son souhait de procéder à une augmentation de capital en numéraire afin de renforcer ses ratios prudentiels face aux exigences réglementaires accrues en matière de fonds propres de base. La Caisse régionale s'est engagé en juin 2008 à souscrire, via la SAS Rue La Boétie, à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription qu'elle détient, et du solde du montant de l'émission qui ne serait pas souscrit afin que cette augmentation soit souscrite en totalité. La participation de la Caisse

régionale à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie a été de 72,8 millions d'euros et à verser, en 2008 au titre d'avance en compte-courant, la somme de 47,9 millions d'euros.

Crise financière - Plan Français pour assurer le financement de l'économie et restaurer la confiance

La crise financière a principalement généré pour la Caisse régionale d'Ile-et-Vilaine une hausse du coût de la liquidité et une forte variation de la Juste Valeur du portefeuille de titres disponibles à la vente (- 322 millions d'euros net d'impôts). Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance de l'activité bancaire et de la création de la SFEF (Société de Financement de l'Économie Française), l'État permet aux banques d'accéder à une enveloppe de financement d'un montant maximal de 320 milliards d'euros, bénéficiant de la garantie de l'État et pour des durées pouvant aller jusqu'à 5 ans. A ce titre, la Caisse régionale d'Ile-et-Vilaine a perçu 51 millions d'euros d'avances d'une durée allant de 15 à 30 mois. En contrepartie, pour garantir ces avances, la Caisse régionale a apporté en garantie à Crédit Agricole S.A. une partie de ces créances. Le montant des créances apportées en garantie s'élève à 69,3 millions d'euros.

Construction du nouveau siège

Alain David, Président du Crédit Agricole d'Ile-et-Vilaine, Yves Nanquette, Directeur Général du Crédit Agricole d'Ile-et-Vilaine, Daniel Delaveau, Maire de Rennes et Président de Rennes Métropole, et Emmanuel Couet, Maire de Saint-Jacques de la Lande et Vice-Président de Rennes Métropole délégué à l'aménagement, ont procédé, le vendredi 19 septembre 2008, à la pose de la première pierre du bâtiment

qu'occupera le futur siège social du Crédit Agricole d'Ile-et-Vilaine sur le site de la Courrouze, à Saint-Jacques de la Lande. Le coût de la construction est estimé à 43,8 millions d'euros hors-taxes. Celle-ci est réalisée pour la quasi-totalité par des entreprises du département d'Ile-et-Vilaine, traduisant ainsi la volonté de la Caisse régionale de participer durablement au développement de son département et de sa région.

Nouvel accord d'Intéressement

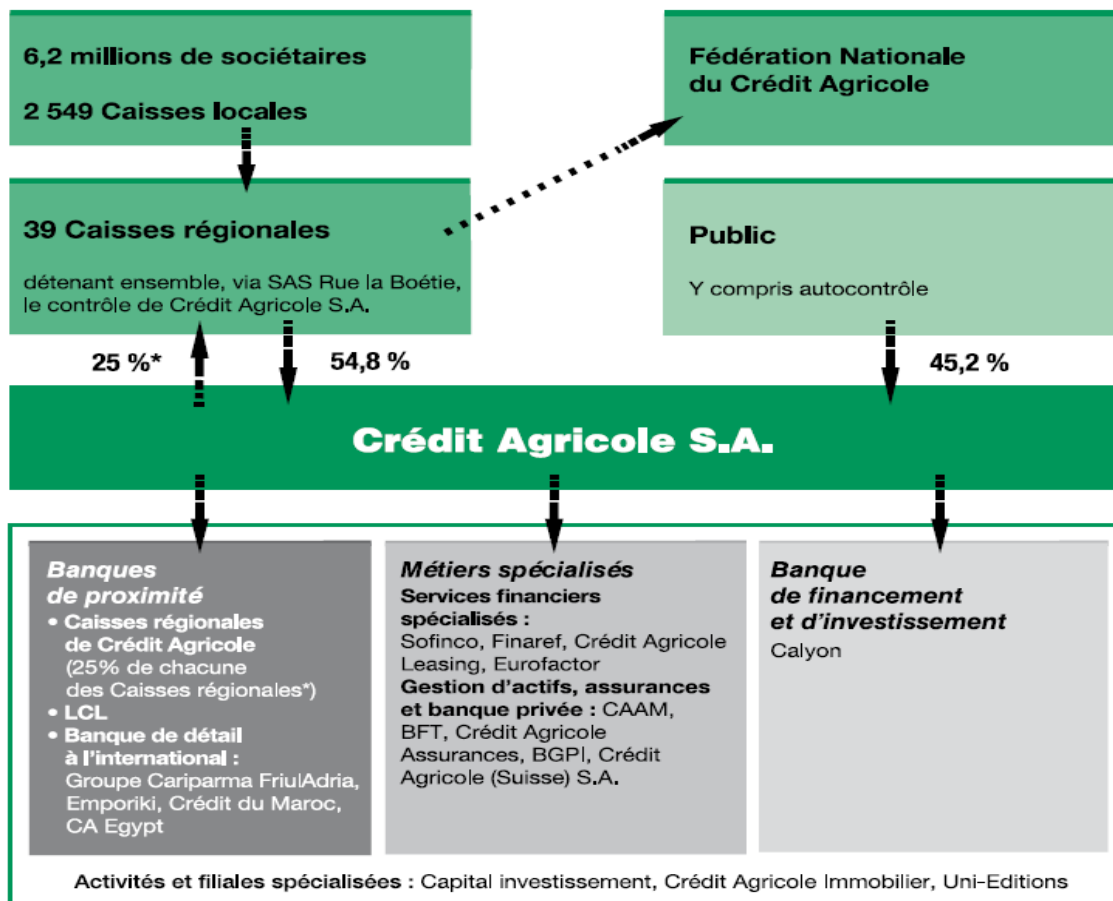
La Caisse régionale d'Ile-et-Vilaine a signé un nouvel accord d'Intéressement pour une période de 3 ans. Les modalités de ce nouvel accord ont été appliquées pour la première fois au 31 décembre 2008.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 900 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code Monétaire et Financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



* A l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

Au 31/12/2008

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la

ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'Épargne-Logement, Plans d'Épargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à

Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements d'une durée de 1 semaine à 10 ans et dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453. En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Informations relatives aux parties liées

La Caisse régionale détient pour 11 956 milliers d'euros d'obligations et autres titres à revenu fixe émis par Crédit Agricole S.A.

Les Caisses locales détiennent 3 267 818 parts sociales dans la Caisse régionale pour un montant de 49 816 milliers d'euros.

Les Caisses locales détiennent également des comptes courants bloqués dans la Caisse régionale pour un montant de 14 313 milliers d'euros.

La Caisse régionale a apporté en garantie à Crédit Agricole S.A. une partie de ces créances pour un montant de 69,3 millions d'euros. Crédit Agricole S.A. apporte ensuite à l'État les créances pour garantir les avances que cette dernière octroie.

Par principaux dirigeants l'entité comprendra l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des membres du comité de direction. Étant précisé que les avantages au personnel et autres rémunérations concernant les principaux dirigeants sont présentées en cumul page 114.

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés	359 563	327 425
Intérêts et charges assimilées	-269 081	-233 613
Commissions (produits)	111 974	101 237
Commissions (charges)	-18 260	-13 899
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4 877	-692
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	24 517	34 146
Produits des autres activités	27 286	24 908
Charges des autres activités	-2 194	-2 459
PRODUIT NET BANCAIRE	238 682	237 053
Charges générales d'exploitation	-121 825	-126 121
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-6 328	-6 655
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	110 529	104 277
Coût du risque	-26 649	-23 692
RESULTAT D'EXPLOITATION	83 880	80 585
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	210	124
Variations de valeur des écarts d'acquisition		
RESULTAT AVANT IMPOT	84 090	80 709
Impôts sur les bénéfices	-20 706	-17 712
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
RESULTAT NET	63 384	62 997
Intérêts minoritaires		
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	63 384	62 997

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
CAISSE, BANQUES CENTRALES	30 098	25 181
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	3 336	3 611
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	2 101	425
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	575 596	854 779
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	236 914	664 091
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	7 148 886	6 666 639
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	7 036	
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE		
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS	12 771	7 058
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES	23 288	18 280
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	165 653	166 785
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES		
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE		
IMMEUBLES DE PLACEMENT	2 542	2 604
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	66 769	57 867
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 664	4 283
ECARTS D'ACQUISITION		
TOTAL DE L'ACTIF	8 278 654	8 471 603

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
BANQUES CENTRALES		
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	55	561
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	11 160	594
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	5 295 209	5 452 728
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	1 354 506	1 385 760
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	563 346	342 293
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	1 835	233
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS		
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES		
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	159 028	130 328
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES		
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE		
PROVISIONS	45 136	41 781
DETTES SUBORDONNEES	20 007	20 007
TOTAL DETTES	7 450 282	7 374 285
CAPITAUX PROPRES	828 372	1 097 318
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	828 372	1 097 318
CAPITAL ET RESERVES LIEES	204 761	205 206
RESERVES CONSOLIDEES	653 360	600 414
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES	-93 133	228 701
RESULTAT DE L'EXERCICE	63 384	62 997
INTERETS MINORITAIRES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	828 372	1 097 318
TOTAL DU PASSIF	8 278 654	8 471 603

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'Euros)	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus	
Capitaux propres au 1er janvier 2007	119 774	89 372	-1 158	554 681
Augmentation de capital	-3 188			
Variation des titres auto détenus			53	
Distributions versés en 2007				
Dividendes reçus des CR et filiales				
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				
Impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires				
Mouvements liés aux stock options				388
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-3 188	0	53	388
Variation de juste valeur				
Transfert en compte de résultat				
Variation de l'écart de conversion				
Gains ou pertes latents de l'exercice	0	0	0	0
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				
Résultat au 31.12.2007				
Affectation du résultat 2006			353	46 159
Autres variations				-814
Capitaux propres au 31 décembre 2007	116 586	89 372	-752	600 414
Affectation du résultat 2007				0
Capitaux propres au 1er janvier 2008	116 586	89 372	-752	600 414
Augmentation de capital	-600			
Variation des titres auto détenus			155	
Distributions versés en 2007				
Dividendes reçus des CR et filiales				
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires (1)				
Mouvements liés aux stock options				
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-600	0	155	0
Variation de juste valeur				
Transfert en compte de résultat				
Variation de l'écart de conversion				
Gains ou pertes latents de l'exercice	0	0	0	0
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				
Résultat au 31.12.2008				
Affectation du résultat 2007				51 709
Autres variations				1 237
Capitaux propres au 31 décembre 2008	115 986	89 372	-597	653 360

(1) dont "impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires

Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
0	396 803	-460	56 976	1 215 988	0	1 215 988
				-3 188		-3 188
				53		53
			-10 464	-10 464		-10 464
				0		0
				0		0
				0		0
				388		388
0	0	0	-10 464	-13 211	0	-13 211
	-167 941	290		-167 651		-167 651
	9			9		9
				0		0
0	-167 932	290	0	-167 642	0	-167 642
				0		0
			62 997	62 997		62 997
			-46 512	0		0
				-814		-814
0	228 871	-170	62 997	1 097 318	0	1 097 318
				0		0
0	228 871	-170	62 997	1 097 318	0	1 097 318
				-600		-600
				155		155
			-11 288	-11 288		-11 288
				0		0
				0		0
				0		0
0	0	0	-11 288	-11 733	0	-11 733
	-321 882	170		-321 712		-321 712
	-122			-122		-122
				0		0
0	-322 004	170	0	-321 834	0	-321 834
				0		0
			63 384	63 384		63 384
			-51 709	0		0
				1 237		1 237
0	-93 133	0	63 384	828 372	0	828 372

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit net bancaire.

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 828 millions d'euros. Ils diminuent de 269 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit - 24,5 %) sous l'effet principal de la baisse de la valeur de marché du portefeuille titre de la Caisse régionale (- 322 millions d'euros net d'impôts), et notamment des titres SAS Rue La Boétie (- 305 millions d'euros net d'impôts).

Cette baisse est partiellement compensée par le résultat de l'exercice (63 millions d'euros) diminué de la distribution de dividendes au titre de l'année 2007 (11 millions d'euros).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations

corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE <i>(en milliers d'euros)</i>	2008	2007
Résultat avant impôts	84 090	80 709
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 507	6 828
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	21 842	23 595
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-618	-567
Résultat net des activités de financement	869	869
Autres mouvements	-3 492	-3 160
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	25 108	27 565
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-32 669	308 514
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-532 850	-350 856
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	247 089	-158 599
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	24 138	-107 950
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-13 949	-18 338
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-308 241	-327 229
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-199 043	-218 955
Flux liés aux participations	-73 543	-51 031
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-14 199	-11 185
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-87 742	-62 216
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-11 888	-13 652
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-869	-870
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-12 757	-14 522
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-299 542	-295 693
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	400 803	696 496
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	25 088	67 894
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	375 715	628 602
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	101 261	400 803
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	29 971	25 088
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	71 290	375 715
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-299 542	-295 693

*composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en page 101.

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés page 103 et des postes "comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés page 104 (hors intérêts courus et y compris opération internes au Crédit Agricole).

FLUX LIÉS AUX PARTICIPATIONS

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

Au cours de l'année 2008, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du Groupe s'élève à 73 543 milliers d'euros portant notamment sur les opérations suivantes :

ACQUISITIONS	CESSIONS
Participation à l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. par apport en numéraire à hauteur de 69 554 milliers d'euros et par capitalisation des avances en compte courant à hauteur de 3 273 milliers d'euros (soit 5 165 016 actions à 14,10 euros) Acquisition de 207 actions de la société COFILMO à hauteur de 74 milliers d'euros Acquisition de 125 000 actions de la société CABREPAR à hauteur de 1 250 milliers d'euros Acquisition d'actions de la société ACTICAM à hauteur de 11 milliers d'euros Acquisition de 60 000 actions de la société SOFIAL à hauteur de 600 milliers d'euros	Cession de 140 994 actions de la société CA TITRES à hauteur de 610 milliers d'euros ; la plus-value générée par cette cession s'élève à 415 milliers d'euros

FLUX EN PROVENANCE OU À DESTINATION DES ACTIONNAIRES

Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend :

- le paiement des dividendes versés au porteur de Certificats Coopératifs d'Investissements et Certificats Coopératifs d'Associés à hauteur de 8 490 milliers d'euros,
- le paiement des intérêts aux porteurs de parts sociales à hauteur de 2 797 milliers d'euros,
- les souscriptions et remboursements de parts sociales pour un montant de 600 milliers d'euros.

- La diminution de nos placements en blanc (+ 100 millions d'euros)
- Le volume des émissions de Certificats de Dépôts Négociables et de Bons à Moyen Terme Négociable avec notre clientèle professionnelle (+ 244 millions d'euros)
- La forte augmentation de la collecte en Carrés bleus (+ 25 millions d'euros)

Baisse de la trésorerie liée aux éléments suivants :

- 857 millions d'euros en 2008

AUTRES FLUX NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les Titres Subordonnés Remboursables d'un montant de 20 000 milliers d'euros ont générés 869 milliers d'euros d'intérêts à payer en 2008.

Hausse de la trésorerie liée aux éléments suivants :

+ 569 millions d'euros en 2008

- Une progression des opérations de refinancement avec Crédit Agricole S.A. liées à l'évolution des volumes de prêts (+ 200 millions)

- La diminution des emprunts en blanc compte tenu des coûts de refinancement (- 326 millions d'euros)
- Le financement de nos participations et notamment des avances versées à la SAS Rue La Boétie en 2008 (- 50 millions d'euros)
- La hausse des décaissements liés à l'activité crédits en 2008 (- 421 millions d'euros)
- La baisse des encours de Dépôts à Terme compte tenu de la baisse des taux courts (- 34 millions d'euros)
- Une légère diminution de l'encours des DAV créditeurs ordinaires de la clientèle (-14 millions d'euros)
- La baisse des DAV support de PEA en raison du contexte boursier (- 12 millions d'euros)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.

Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2008.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2008 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008. Celles-ci portent sur :

- l'amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en « disponibles à la vente »
- l'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur ces reclassements.

En 2008, le Groupe n'a pas reclassé d'actifs financiers en application de l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008.

L'application de l'interprétation IFRIC 14 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1er janvier 2009. ;
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1er janvier 2009 ;
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1er janvier 2009 ;
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients. Cette interprétation

sera appliquée pour la première fois à

- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement CE n° 1263/2008 du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;
- l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1er janvier 2009.

Le Groupe n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2008.

Principes et méthodes comptables

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

compter du 1er janvier 2009.

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les dépréciations durables de titres,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- Placements détenus jusqu'à l'échéance,
- Prêts et créances,
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Groupe.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Le Groupe ne possède pas d'actifs et/ou de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, mais uniquement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat par nature.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Groupe a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois),
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90 % du principal de l'actif),
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible,
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

Titres du portefeuille « prêts et créances »

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en "Actifs disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat,
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif,
- en cas de signes objectifs de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est reprise et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de

dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

Le Groupe utilise un critère guide de nature quantitative pour identifier les baisses durables : une dépréciation est présumée nécessaire lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

La Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...); ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Titres au passif (IAS 32)

Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le Groupe, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés.

Les reclassements sont comptabilisés à compter du 1^{er} juillet 2008 et jusqu'au 31 octobre 2008 pour les transferts effectués avant le 1^{er} novembre 2008, et à la date du transfert à compter de cette date.

L'actif financier est reclassé à sa juste valeur à la date du reclassement.

Cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti selon le cas.

En 2008, le Groupe n'a pas opéré de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes,
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (un mois pour les créances restructurées et six mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, le Groupe distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et doit être comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le Groupe constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Au 31 décembre 2008, le montant de la décote s'élève à 218 milliers d'euros, dont 215 milliers sur les crédits de trésorerie. Du fait du caractère non significatif de ce montant, la direction du Groupe a décidé de ne pas comptabiliser cette décote.

Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Groupe a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II, les dépréciations sectorielles et les dépréciations sur pays à risque :

- Dépréciations sur encours sensibles :

Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des risques du Groupe détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendu, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

Le Groupe a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Au 31 décembre 2008, le Groupe a constitué :

- une provision collective Bâle II pour un montant de 50 032 milliers d'euros, maintenu à son niveau de 2007 dans l'attente de la stabilisation du modèle et de l'application des règles du groupe Crédit Agricole S.A. sur 2009;
- une provision sectorielle sur la filière conchylicole pour un montant de 1 975 milliers d'euros en raison du risque sanitaire sur ce secteur ;
- une provision sectorielle sur la filière de la promotion immobilière pour un montant de 3 500 milliers d'euros, compte tenu du ralentissement du secteur et du risque de non commercialisation des programmes.

Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.

- Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

- Les autres passifs financiers :

Cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti. Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée page 108.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'Euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé, accumulés en capitaux propres, sont ensuite reclassés en résultat au moment où l'élément couvert impacte le résultat,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la meilleure indication de celle-ci est constituée par l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

Instruments traités sur un marché actif

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

Si, en date de valorisation, le prix côté n'est pas disponible, le Groupe se référera notamment au prix des transactions les plus récentes.

Détermination de la juste valeur des titres SAS Rue La Boétie

La juste valeur des titres SAS Rue La Boétie est représentative du "montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale" (IAS 39 §AG69). Les cessions de titres SAS Rue La Boétie étant encadrées par la convention de liquidité, les modalités qui y sont fixées pour déterminer le prix de cession servent donc de calcul pour la juste valeur (méthode actuellement appliquée). Selon les critères rappelés page 22, et selon les valorisations effectuées par la FNCA, aucune Caisse régionale n'est en situation de constater une dépréciation durable sur le titre SAS Rue La Boétie sachant que le critère de baisse de 30 % pendant plus de 6 mois n'est pas atteint (condition nécessaire mais non suffisante). En conséquence, la variation de juste valeur continue à être constatée en capitaux propres.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le Groupe compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

Provisions (IAS 37, 19)

Le Groupe identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le Groupe a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies page 108.

Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Le Groupe détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires

et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. page 112).

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le Groupe n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le Groupe a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Groupe n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le Groupe applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites. La méthode est décrite plus précisément page 114 « Paiements à base d'actions ».

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2008.

Par ailleurs, l'IFRS 2.3 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par le Groupe (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1er Janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

Cette charge a été comptabilisée au cours de l'exercice précédent dans les comptes du Groupe, par contrepartie des capitaux propres.

Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les goodwill. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	10 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Groupe sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

Opérations en devises (IAS 21)

La Groupe n'est pas concerné par ces opérations.

Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Activités d'assurance (IFRS 4)

Le Groupe n'a pas d'activités d'assurance.

Contrats de location (IAS 17)

Le Groupe n'a pas de contrats de locations.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Le Groupe n'a pas d'actifs non courants destinés à être cédés et d'activités abandonnées.

Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, présumé significatif s'il excède 1 % du total de bilan de Caisse régionale consolidée qui détient ses titres.

Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale de la Caisse régionale représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéals communs, centralisation financière et prises de décisions politiques commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Groupe détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Groupe est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Consolidation des entités ad hoc

Le Groupe n'est pas concerné par la consolidation des entités ad hoc.

Exclusions du périmètre de consolidation

Le Groupe n'est pas concerné par les exclusions du périmètre de consolidation.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par le Groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Groupe,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Groupe,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Le Groupe n'est pas concerné par la conversion des états financiers des filiales étrangères.

Regroupements d'entreprises - Écarts d'acquisition (IFRS 3)

Il n'y a eu aucun regroupement d'entreprises au cours de l'exercice.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est présenté de façon détaillée, page 117.

Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2008

Aucune société n'est entrée dans le périmètre soit par création, soit du fait de leur acquisition ou d'un complément d'acquisition de leurs titres, soit par franchissement du seuil de signification ou d'un passage d'un palier à une consolidation en direct.

Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2008

Aucune société n'est sortie du périmètre soit par cession, soit par application des seuils de signification ou cessation d'activité.

Changement de dénomination sociale

Le Groupe ainsi que les sociétés qui le composent n'ont pas changé de dénomination sociale.

Changement de méthode de consolidation

Le Groupe n'a pas changé de méthode de consolidation au cours de l'exercice.

Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Le Groupe n'a pas réalisé d'opérations externes au cours de l'exercice.

Participations dans les entreprises mises en équivalence

Le Groupe n'a aucune participation dans des entreprises mises en équivalence.

Opérations de titrisation et fonds dédiés

Le Groupe n'a pas réalisé en 2008 d'opérations de titrisation et ne détient pas de fonds dédiés.

Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

(en milliers d'euros)		31.12.2008		31.12.2007	
		Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
LA BOETIE	SAS	225 496	2,17	460 669	2,17
SACAM INTERNATIONAL	SAS	22 931	2,17	19 510	2,17
SACAM DEVELOPPEMENT	SAS	17 026	2,16	20 399	2,16
UNI EXPANSION OUEST	SAS	10 191	11,79	9 200	11,79
CA BRETAGNE HABITAT 2H	SAS	3 982	25,00	5 000	25,00
SACAM	SAS	1 555	1,67	1 514	1,67
SACAM FIRECA	SAS	1 505	1,96	964	1,96
CA BRETAGNE VENTURES	SAS	1 449	27,78	1 433	27,78
SOMAINTEL INFORMATIQUE	SAS	1 375	25,00	1 164	25,00
CABREPAR	SAS	1 290	25,00	40	25,00
CAM	SCI	1 003	1,70	906	1,70
CA TITRES	SNC	874	1,32	1 306	2,25
COFILMO	SAS	872	14,96	690	14,96
CTCAM	SA	854	5,89	716	5,89
HABITER DEMAIN	SAS	339	100,00	407	100,00
SACAM ASSURANCE CAUTION	SAS	309	1,85	261	1,85
AIGUILLON	SA	301	9,06	301	9,06
SACAM PLEINCHAMP	SAS	274	2,53	86	2,53
ESPACIL HABITAT - SA HLM	SA	252	3,36	252	3,36
GRAND QUARTIER	GIE	213	1,64	213	1,64
SACAM PROGICA	SAS	190	2,10	187	2,10
TLJ	SAS	186	1,02	51	1,02
DIRENT	SCI	124	23,72	124	23,72
CEDICAM	GIE	121	0,84	118	0,84
ATTICA	GIE	118	1,13	85	1,13
SACAM MACHINISME	SAS	99	3,24	99	3,24
CREDIT IMMOBILIER DE BRETAGNE	SA	90	7,65	90	7,65
SACAM SANTEFFI	SAS	80	1,86	42	1,86
ACTICAM	SAS	59	11,79	59	11,79
ATLANTICA	SCI	33	25,00	19	25,00
AGRANET	GIE	24	10,00	24	10,00
SACAM PARTICIPATIONS	SAS	5	1,89	5	1,89
LES LONGSCHAMPS	GIE	4	1,21	2	1,93
MIROMESNIL	SAS	4	2,16	6	2,16
SEGUR	SAS	4	2,16	6	2,16
SNC COURCELLES	SNC	3	2,14	3	2,14
LA PETITE HALLE	SCCV	2	10,00	1	10,00
AIGUILLON RESIDENCES - BCP	SA	2	0,08	2	0,08
RADIAN	SA	2	0,07	1	0,07
SIRCA	SNC	1	2,04	1	2,04
SBAFER	SA	0	-	186	6,09
UNIMMO-OUEST	SA	0	-	3	6,23
Valeur au bilan des titres de participation non		293 239		526 146	

(1) Dont 871 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

Au 31 décembre 2008, les titres SA SBAFER ont été reclassés de la catégorie « Titres de participation » vers la catégories « Actions et Autres Titres A Revenu Variable ».

Les sociétés, dans lesquelles le Groupe possède au moins 20 % des droits de vote et donc une influence notable, ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du Groupe du fait du

caractère non significatif de leur taille par rapport à celle du Groupe (- de 1 % du bilan consolidé de la société mère, voir page 71).

Écarts d'acquisition

Le Groupe n'a réalisé aucune opération générant des écarts d'acquisition.

GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La gestion du risque bancaire au sein du Groupe est assurée par la Direction des Risques, de la Logistique et de l'Organisation qui est rattachée au Directeur Général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

Risque de crédit

(cf rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques _ Le risque de crédit »)

Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, le Groupe assume la responsabilité des

opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

La Caisse régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 6 ans.

Après examen du dossier au sein d'un comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse régionale, en règle générale à hauteur de 50 %. En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés.

Au 31 décembre 2008, le montant total des dossiers en cours avec Foncaris s'élève à 61 301 milliers d'euros.

Exposition maximum au risque de crédit

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	3 336	3 611
Instruments dérivés de couverture	2 101	425
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	276 792	323 284
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	268	2 199
Prêts et créances sur la clientèle	7 148 886	6 666 639
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	7 431 383	6 996 158
Engagements de financement donnés	1 126 833	1 233 775
Engagements de garantie financière donnés	473 018	473 374
Provisions - Engagements par signature	-2 652	-2 601
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 597 199	1 704 548
TOTAL Exposition nette	9 028 582	8 700 706

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	
Administrations centrales	5 131					5 131
Etablissements de crédit	231 035					231 035
Institutions non établissements de crédit	454 410					454 410
Grandes entreprises	1 554 983	32 565	28 174	11 564	9 780	1 517 029
Clientèle de détail	5 274 184	75 574	52 413	36 804	28 701	5 193 070
Total *	7 519 743	108 139	80 587	48 368	38 481	7 400 675
Créances rattachées nettes						40 632
Dépréciations sur base collective						-55 507
Valeurs nettes au bilan						7 385 800

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 18 152 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31.12.2007					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	
Administrations centrales	422 754	116				422 754
Etablissements de crédit	662 661					662 661
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises	1 266 509	29 818	20 338	7 419	6 421	1 239 750
Clientèle de détail	5 103 762	70 862	55 140	34 040	25 851	5 022 771
Total *	7 455 686	100 796	75 478	41 459	32 272	7 347 936
Créances rattachées nettes						32 826
Dépréciations sur base collective						-50 032
Valeurs nettes au bilan						7 330 730

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 6 159 milliers d'euros

Au 31 décembre 2007, les lignes « Administrations centrales » et « Institutions non établissement de crédit » étaient regroupé sur une seule et même ligne, avec la répartition suivant :

- Administrations centrales : 422 754 milliers d'euros
- Institutions non établissement de crédit : 0 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		2 655
Institutions non établissements de crédit	181 689	147 809
Grandes entreprises	380 093	497 072
Clientèle de détail	565 051	585 374
Total	1 126 833	1 232 910
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		141
Institutions non établissements de crédit	102 341	511
Grandes entreprises	339 842	301 681
Clientèle de détail	29 989	171 013
Total	472 172	473 346

Dettes envers la clientèle -Ventilation par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Administrations centrales		5 163
Institutions non établissements de crédit	4 730	
Grandes entreprises	292 161	335 809
Clientèle de détail	1 052 009	1 042 633
Total	1 348 900	1 383 605
Dettes rattachées	5 606	2 155
Valeur au bilan	1 354 506	1 385 760

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2008					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	7 489 535	107 852	80 315	48 252	38 393	7 370 827
Autres pays de l'UE	18 351	11	7	116	88	18 256
Autres pays d'Europe	1 142	252	250			892
Amérique du Nord	4 464					4 464
Amériques Centrale et du Sud	1 084					1 084
Afrique et Moyen Orient	3 235	24	15			3 220
Asie et Océanie (hors Japon)	1 932					1 932
Japon						0
Total *	7 519 743	108 139	80 587	48 368	38 481	7 400 675
Créances rattachées nettes						40 632
Dépréciations sur base collective						-55 507
Valeurs nettes au bilan						7 385 800

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 18 152 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31.12.2007					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	7 429 121	100 782	75 473	41 316	32 136	7 321 512
Autres pays de l'UE	10 380	1		118	117	10 263
Autres pays d'Europe	882	4				882
Amérique du Nord	9 571					9 571
Amériques Centrale et du Sud	907					907
Afrique et Moyen Orient	2 869	9	5	25	19	2 845
Asie et Océanie (hors Japon)	1 956					1 956
Japon	0					0
Total *	7 455 686	100 796	75 478	41 459	32 272	7 347 936
Créances rattachées nettes						32 826
Dépréciations sur base collective						-50 032
Valeurs nettes au bilan						7 330 730

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 6 159 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 125 927	1 228 722
Autres pays de l'UE	624	670
Autres pays d'Europe	36	3 000
Amérique du Nord	163	250
Amériques Centrale et du Sud	20	
Afrique et Moyen Orient	25	28
Asie et Océanie (hors Japon)	37	240
Japon	1	
Total	1 126 833	1 232 910
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	471 872	473 038
Autres pays de l'UE		8
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)	300	300
Japon		
Total	472 172	473 346

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
France (y compris DOM-TOM)	1 340 169	1 373 645
Autres pays de l'UE	4 549	5 812
Autres pays d'Europe	283	211
Amérique du Nord	1 272	1 103
Amériques Centrale et du Sud	424	428
Afrique et Moyen Orient	1 152	1 091
Asie et Océanie (hors Japon)	1 004	1 269
Japon	47	46
Organismes supra-nationaux		
Total	1 348 900	1 383 605
Dettes rattachées	5 606	2 155
Valeur au bilan	1 354 506	1 385 760

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2008						31.12.2008	31.12.2008		
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées					Valeur nette comptable des actifs dépréciés			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance					
Instruments de capitaux propres										
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	0		
Administrations centrales										
Etablissements de crédit										
Institutions non établissements de crédit										
Grandes entreprises										
Clientèle de détail										
Prêts et avances	189 923	85	0	0	190 008	165 546	-183 583	0		
Administrations centrales	5 131				5 131					
Etablissements de crédit	3 601				3 601					
Institutions non établissements de crédit	10 357				10 357					
Grandes entreprises	55 559	52			55 611	45 491	-39 304			
Clientèle de détail	115 275	33			115 308	120 055	-144 279			
Autres actifs financiers					0					
Total	189 923	85	0	0	190 008	165 546	-183 583	0		
Garanties non affectées					0					

(en milliers d'euros)	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées					Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
	Instruments de capitaux propres							
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales								
Etablissements de crédit								
Institutions non établissements de crédit								
Grandes entreprises								
Clientèle de détail								
Prêts et avances	171 229	789	869	1	172 888	154 979	-120 474	0
Administrations centrales					0	117	-1	
Etablissements de crédit	100				100			
Institutions non établissements de crédit					0	3	-3	
Grandes entreprises	61 958	243	85		62 286	39 783	-29 305	
Clientèle de détail	109 171	546	784	1	110 502	115 076	-91 165	
Autres actifs financiers					0			
Total	171 229	789	869	1	172 888	154 979	-120 474	0
Garanties non affectées					0			

Variations en terme d'exposition au risque et de politique et gestion du risque par rapport à la période précédente

Libellé segment de notation	Encours Déc 2008 (1)	Encours Déc 2007 (1)	Encours CDL Déc 2008	Encours CDL Déc 2007	Provision CDL 2008	Provision CDL 2007
Banque de détail	5 303 728	5 134 125	120 056	115 076	88 773	90 167
Corporate	1 955 294	1 680 575	38 217	29 401	32 030	19 811
Autres (2)	73 447	22 445	7 273	10 502	7 273	10 502
Total	7 332 469	6 837 145	165 546	154 979	128 076	120 480
Total hors ligne Autres	7 259 022	6 814 700	158 273	144 477	120 803	109 978

(1) dont créances rattachées et hors provisions

(2) Au 31 décembre 2007, cette ligne n'était pas présente dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe

Libellé segment de notation	Evolution Encours Déc 2007 / Déc 2008	Evolution Encours CDL Déc 2007 / Déc 2008	Taux CDL 2008	Taux CDL 2007	Evolution Encours Provision Déc 2007 / Déc 2008	Taux Provision 2008	Taux Provision 2007
Banque de détail	3,30%	4,33%	2,26%	2,24%	-1,55%	73,94%	78,35%
Corporate	16,35%	29,99%	1,95%	1,75%	61,68%	83,81%	67,38%
Autres (2)	227,23%	-30,75%	9,90%	46,79%	-30,75%	100,00%	100,00%
Total	7,24%	6,82%	2,26%	2,27%	6,30%	77,37%	77,74%
Total hors lignes Autres	6,52%	9,55%	2,18%	2,12%	9,84%	76,33%	76,12%

(2) Au 31 décembre 2007, cette ligne n'était pas présente dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe

Les données présentes dans les tableaux ci-dessus peuvent différer de celles présentes dans l'annexe aux comptes individuels ou dans le rapport de gestion au 31 décembre 2008. Dans les comptes consolidés du Groupe, on inclut dans les prêts et créances à la clientèle les avances en compte courant (ligne Autres dans les tableaux ci-dessus). Dans les comptes individuels, ces avances sont présentées avec les titres de participations.

Dans un environnement économique plus difficile que l'année précédente, le taux d'encours CDL passe de 2,12 % à fin 2007 à 2,18 % à fin 2008 (hors impact des avances en comptes courant), en légère hausse, notamment par :

- la qualité des nouveaux outils de suivi des risques associés à leur réelle appropriation par le réseau,
- un meilleur suivi des futurs CDL,
- des alertes transmises plus régulièrement aux agences par le service Prévention des Risques.

L'ensemble des segments de notation a vu son taux de CDL se dégrader. Cette situation se justifie par une conjoncture moins favorable du fait de la crise financière sur 2008 et de la contraction du marché de l'immobilier.

Néanmoins, le taux de CDL sur le marché des agriculteurs (intégré dans la Banque de détail) baisse légèrement du fait d'une bonne tenue des produits de commercialisation sur l'année 2008 associé à une stabilité et à une gestion efficace des coûts de production.

Au cours de l'exercice, les passages à pertes se sont élevés à 11,1 millions d'euros dont 8,3 millions concernant le capital (impact en Coût du Risque) et 2,8 millions concernant les créances rattachées et les accessoires (impact en Produit net bancaire). En 2007, les passages à perte se sont élevés à 14,4 millions d'euros et à 10,7 millions d'euros en 2006.

Notation du portefeuille
Banque de détail

Grade / Année (en milliers d'euros)	CREDIT HABITAT		CREDIT CONSOMMATION		REVOLVING		AUTRES ENGAGEMENTS BILAN PARTICULIERS		FINANCEMENT PROFESSIONNELS		FINANCEMENT AGRICULTEURS		FINANCEMENT ASSOCIATIONS	
	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 640	0	0	0	0
A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B	1 158 547	1 019 592	74 426	70 107	7 539	6 664	470	242	0	0	0	0	0	0
C	1 021 823	1 075 564	24 855	25 923	3 386	2 845	1 341	1 989	0	0	0	0	0	0
D	676 032	811 280	25 118	27 633	3 334	3 058	1 606	1 968	1 015	1 147	62 067	102 400	0	0
E	302 723	378 183	21 103	22 923	2 035	1 994	3 070	1 759	117 937	116 338	79 134	100 121	5 604	5 814
F	163 355	186 501	16 035	17 845	1 358	1 243	1 618	1 510	153 380	145 900	109 393	121 753	5 222	3 185
G	155 386	145 289	13 209	13 092	1 202	1 026	904	413	136 716	125 163	122 562	115 380	184	1 183
H	138 583	134 105	11 479	12 118	737	615	743	1 337	115 740	98 587	121 279	115 848	229	521
I	94 944	96 117	6 869	6 587	424	334	345	501	60 259	46 388	94 761	94 248	106	70
J	55 976	52 956	5 510	4 452	297	271	189	169	55 469	38 821	47 683	48 570	3 465	1
K	26 165	31 298	2 886	2 570	269	316	1 305	169	41 816	43 145	19 399	14 389	12	33
L	10 205	5 927	795	785	90	83	77	0	15 784	12 478	3 446	4 830	0	0
V (1)	40 307	46 224	6 855	9 413	401	411	149	356	38 388	37 434	61 746	46 557	245	43
Total	3 844 045	3 983 037	209 142	213 449	21 071	18 859	11 817	10 415	736 503	674 041	721 469	764 095	15 068	10 851
Total hors grade V	3 803 738	3 936 813	202 287	204 036	20 671	18 448	11 669	10 058	698 115	627 967	659 723	717 538	14 823	10 808

Le grade V correspond à l'ensemble des encours CDL

Banque Corporate

Grade / Année (en milliers d'euros)	FINANCEMENT PROMOTION IMMOBILIERE		FINANCEMENT COLLECTIVITES PUBLIQUES		FINANCEMENT ENTREPRISES	
	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008
0	8 651	11 886	114 636	105 296	31 219	7 148
A	54	11 777	186 060	221 145	6 901	8 229
A+	0	0	53 553	129 881	0	0
B	13 630	11 561	14 213	10 274	52 732	108 470
B+	6 090	9 533	63 175	38 750	5 982	36 313
C	20 895	51 934	17 501	1 345	75 349	135 408
C+	44 737	37 649	0	2 350	92 139	54 204
C-	1 969	15 977	0	524	64 268	68 646
D	352	3 368	949	50	46 837	83 563
D+	515	8 008	643	639	74 055	91 705
D-	203	2 111	0	533	32 497	82 060
E	6 797	5 864	0	0	18 187	23 419
E+	2 003	5 786	0	0	12 143	39 079
E-	6	458	0	0	5 135	15 658
G	1 721	3 244	0	0	2 819	1 587
H	6 416	461	0	0	670	2 753
I	4 281	2 091	0	0	1 128	0
J	1 252	0	0	0	7 221	0
K	0	0	0	0	0	574
F	2 412	6 795	0	0	5 720	6 178
V	0	54	0	0	0	0
Z	94	101	0	0	3 331	3 574
TOTAL	122 078	188 658	450 730	510 787	538 333	768 565

Opérations sur instruments dérivés - Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est représenté par le risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

(en milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les autres contreparties				
Total	0	0	0	0
Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières				
- dérivés actions et sur indices				
Total	0	0	0	0
Incidence des accords de compensation	0	0	0	0
Total après effets des accords de compensation	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risques.

* calculé selon les normes prudentielles

Risques de marché

(cf. rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques _ Les Risques de gestion _ Risque de marché »)

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	965	964	172	2 101	425
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				965	964	172	2 101	425
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	965	964	172	2 101	425
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	965	964	172	2 101	425

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31.12.2008							31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Futures									
. FRA									
. Swaps de taux d'intérêts									
. Options de taux									
. Caps-floors-collars									
. Autres instruments conditionnels									
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change									
. Options de change									
Autres instruments :	2 355	0	0	0	803	0	3 158	2 967	
. Dérivés sur actions & indices boursiers	2 355				803		3 158	2 951	
. Dérivés sur métaux précieux									
. Dérivés sur produits de base									
. Dérivés de crédits								16	
. Autres									
Sous total	2 355	0	0	0	803	0	3 158	2 967	
. Opérations de change à terme									
Valeurs nettes au bilan	2 355	0	0	0	803	0	3 158	2 967	

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31.12.2008							31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	10 750	368	42	11 160	594	
. Futures									
. FRA									
. Swaps de taux d'intérêts				10 750	368	42	11 160	594	
. Options de taux									
. Caps-floors-collars									
. Autres instruments conditionnels									
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change									
. Options de change									
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Dérivés sur actions & indices boursiers									
. Dérivés sur métaux précieux									
. Dérivés sur produits de base									
. Dérivés de crédits									
. Autres									
Sous total	0	0	0	10 750	368	42	11 160	594	
. Opérations de change à terme									
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	10 750	368	42	11 160	594	

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31.12.2008							31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Futures									
. FRA									
. Swaps de taux d'intérêts									
. Options de taux									
. Caps-floors-collars									
. Autres instruments conditionnels									
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change									
. Options de change									
Autres instruments :	55	0	0	0	0	0	55	561	
. Dérivés sur actions & indices boursiers	55						55	561	
. Dérivés sur métaux précieux									
. Dérivés sur produits de base									
. Dérivés de crédits									
. Autres									
Sous total	55	0	0	0	0	0	55	561	
. Opérations de change à terme									
Valeurs nettes au bilan	55	0	0	0	0	0	55	561	

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	306 298	193 527
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	306 298	143 527
. Options de taux		
. Caps-floors-collars		50 000
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	94 354	9 328
. Opérations fermes de change		
. Options de change	94 354	9 328
Autres instruments :	20 003	204 191
. Dérivés sur actions & indices boursiers	20 003	59 317
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		144 874
. Autres		
Sous total	420 655	407 046
. Opérations de change à terme	56 235	47 758
Total	476 890	454 804

Risques de taux

(cf. rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques _ Les Risques de gestion _ Risque de taux »)

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31.12.2008			31.12.2007		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	20 000	0	0	20 000	0
. Taux fixe		20 000			20 000	
. Taux variable						
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
. Taux fixe						
. Taux variable						
USD	0	0	0	0	0	0
. Taux fixe						
. Taux variable						
JPY	0	0	0	0	0	0
. Taux fixe						
. Taux variable						
Autres devises	0	0	0	0	0	0
. Taux fixe						
. Taux variable						
Total	0	20 000	0	0	20 000	0
. Taux fixe	0	20 000	0	0	20 000	0
. Taux variable	0	0	0	0	0	0

(Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables)

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Le Groupe n'est pas impacté par le risque de change.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	8 267 324	8 266 372	8 460 566	8 460 565
Autres devises de l'UE	4 738	4 745	4 021	4 719
USD	2 334	3 091	2 804	2 108
JPY	1	1		1
Autres devises	4 257	4 445	4 212	4 210
Total bilan	8 278 654	8 278 654	8 471 603	8 471 603

Risque de prix

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières

Le Groupe n'est pas impacté par le Risque de prix.

Risque de liquidité et de financement

(cf. rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques_ Les risques de gestion _ Risque de liquidité et de financement »)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le Groupe en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	125 813	13 753	62 108	29 361	231 035
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	680 866	837 712	2 316 616	3 453 514	7 288 708
Total	806 679	851 465	2 378 724	3 482 875	7 519 743
Créances rattachées					49 640
Dépréciations					-183 583
Valeurs nettes au bilan					7 385 800

(en milliers d'euros)	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	565 557	19 697	48 912	28 495	662 661
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	562 870	823 467	2 226 827	3 179 861	6 793 025
Total	1 128 427	843 164	2 275 739	3 208 356	7 455 686
Créances rattachées					45 550
Dépréciations					-170 506
Valeurs nettes au bilan					7 330 730

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	623 739	967 668	2 004 186	1 660 338	5 255 931
Dettes envers la clientèle	1 260 411	64 912	22 617	960	1 348 900
Total	1 884 150	1 032 580	2 026 803	1 661 298	6 604 831
Dettes Rattachées					44 884
Valeur au bilan					6 649 715

(en milliers d'euros)	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	631 972	1 468 630	1 795 677	1 519 522	5 415 801
Dettes envers la clientèle	1 330 585	45 457	7 368	195	1 383 605
Total	1 962 557	1 514 087	1 803 045	1 519 717	6 799 406
Dettes Rattachées					39 082
Valeur au bilan					6 838 488

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	1 762	659			2 421
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	369 509	140 713	44 273	0	554 495
. Émis en France	369 509	140 713	44 273		554 495
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	371 271	141 372	44 273	0	556 916
Dettes rattachées					6 430
Valeur au bilan					563 346
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée				20 000	20 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	0	20 000	20 000
Dettes rattachées					7
Valeur au bilan					20 007

(en milliers d'euros)	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	7 702	662			8 364
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	117 301	187 994	0	25 300	330 595
. Émis en France	117 301	187 994		25 300	330 595
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	125 003	188 656	0	25 300	338 959
Dettes rattachées					3 334
Valeur au bilan					342 293
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée				20 000	20 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	0	20 000	20 000
Dettes rattachées					7
Valeur au bilan					20 007

Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Micro couverture

La micro couverture de juste valeur des swaps couvrent les enveloppes de prêts à taux fixes réalisés sur des ressources monétaires.

Chaque trimestre et pour chaque enveloppe, il est vérifié que l'élément couvert est toujours constitutif du stock. L'échéancier cumulé des prêts couverts est comparé à l'échéancier du swap. Si l'échéancier du swap montre que celui-ci ne couvre qu'une partie de l'instrument couvert, le swap est alors considéré a priori hautement efficace.

Macro couverture

Le risque couvert est le taux sans risque. En pratique, le portefeuille d'instruments couverts (actifs ou passifs à taux fixe) est couvert pour la part de variation de juste valeur liée à l'évolution du taux sans risque.

La démonstration de l'efficacité de la relation de couverture s'effectue sur la base d'échéanciers avec une approche en encours moyens. En effet, le groupe Crédit Agricole S.A. considère que les règles de gestion imposées pour la construction des échéanciers de macro couverture de juste valeur ainsi que les tests prospectifs et rétrospectifs de ratio de couverture permettent d'appréhender de façon satisfaisante les sources d'inefficacité prévues par la norme IAS 39 amendées par la Commission européenne le 19/11/2004.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Le Groupe n'a pas de macro ou de micro couverture de flux de trésorerie.

Au cours de l'année, suite à la requalification de certaines de nos opérations de couverture, le Groupe a reclassé en Micro Couverture de Juste Valeur, les financements structurés suivants (au 31 décembre 2007, ces financements étaient qualifiés de couverture de flux de trésorerie) :

(en milliers d'euros)	Micro couverture de Flux de trésorerie Valeur de marché (1) 31-déc.-07	Micro couverture de Juste Valeur Valeur de marché (1) 31-déc.-08
Sodexho	-391	-63
SA Valéo	74	-2
SA Financière Agache	-17	-29
SAS Gathic	-10	-116
SCI du collège	6	-100
Schneider Electric	74	-43
Casino	-15	-89
SA Vitré Distribution	28	-55
Total	-251	-497

(1) Coupons courus exclus

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31.12.2008			31.12.2007		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	2 101	11 160	306 298	243	161	167 696
Taux d'intérêt	2 101	11 160	306 298	243	161	167 696
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	0	0	182	433	25 831
Taux d'intérêt				182	433	25 831
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	2 101	11 160	306 298	425	594	193 527

Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques _ Les risques opérationnels »)

Le risque opérationnel est le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes interne ou à des événements externes et qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels avec dans un premier temps l'outil « EUROPA » a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant par une approche qualitative et quantitative d'apprécier le niveau d'exposition d'une entité à ces risques opérationnels avérés et potentiels dans l'ensemble des métiers et fonctions (opérationnelles et support) qui la concernent et de recenser, de qualifier et de coter ces risques opérationnels.

En 2005, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil « OLIMPIA » qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1^{er} janvier.

Cette démarche quantitative et continue permet de recenser et de collecter les risques opérationnels avérés et d'en mesurer les fréquences des incidents ainsi que leurs impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel qui doit figurer dans le tableau de bord de l'entité, d'en analyser l'évolution et ses composantes afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices, d'alerter le management sur les incidents significatifs de la période nécessitant le cas échéant des mesures palliatives appropriées, ou de fournir les informations nécessaires à l'unité en charge des polices d'assurance et/ou pour adapter la politique de couverture des risques de l'entité.

Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des

établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le Groupe est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Groupe est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008. Conformément à ces dispositions, le Groupe a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Fonds propres de base (tier 1)	529 511	816 042
Fonds propres complémentaires (tier 2)	-	120 455
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Déductions (1)	N/A	342 243
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance		N/A
Total des fonds propres prudentiels	529 511	594 254

(1) désormais directement imputés sur les montants du tier 1 et du tier 2

En application de la réglementation, le Groupe doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

Au 31/12/08, comme au 31/12/07, le Groupe répond à ces exigences réglementaires. Le ratio de solvabilité du Groupe s'élevait à 9,64 % au 31 décembre 2007 et à 8,48 % au 30 juin 2008.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT
Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 100	49
Sur opérations internes au Crédit Agricole	23 716	29 899
Sur opérations avec la clientèle	321 853	290 151
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	886	489
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	838	1 709
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	11 170	5 128
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	359 563	327 425
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 116	-90
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-219 594	-198 375
Sur opérations avec la clientèle	-16 820	-10 856
Actifs financiers disponibles à la vente	-1	-13
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	-20 555	-18 960
Sur dettes subordonnées	-869	-869
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-10 126	-4 450
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-269 081	-233 613

(1) dont 5 775 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au titre de l'année 2008 et 8 172 milliers d'euros au titre de l'année 2007

(2) dont 7 701 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au titre de l'année 2008 et 7 980 milliers d'euros au titre de l'année 2007

Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31.12.2008			31.12.2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	651	-402	249	373	-427	-54
Sur opérations internes au Crédit Agricole	24 969	-11 732	13 237	20 173	-5 861	14 312
Sur opérations avec la clientèle	33 436		33 436	26 675		26 675
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	123		123	148		148
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	5 124	-1 343	3 781	4 247	-1 292	2 955
Prestations de services bancaires et financiers	47 671	-4 783	42 888	49 621	-6 319	43 302
- Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires & financiers	32 898	-4 361	28 537	34 989	-5 867	29 122
- Fiducie et activités analogues	14 773	-422	14 351	14 632	-452	14 180
Produits nets des commissions	111 974	-18 260	93 714	101 237	-13 899	87 338

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	5 622	-537
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-996	-284
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	229	127
Résultat de la comptabilité de couverture		
- Variation de juste valeur PDC de l'élément couvert	5 785	1 542
- Variation de juste valeur PDC de l'instrument de couverture	-5 763	-1 540
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4 877	-692

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2008		Net
	Profits	Pertes	
Couvertures de juste valeur			0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	351		351
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		351	-351
Couvertures de flux de trésorerie			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			22
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	25	3	22
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			0
Variations de juste valeur des éléments couverts	5 434		5 434
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1 602	7 036	-5 434
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	7 412	7 390	22

(en milliers d'euros)	2007		Net
	Profits	Pertes	
Couvertures de juste valeur			2
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	9	7	2
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)			0
Couvertures de flux de trésorerie			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			0
Variations de juste valeur des éléments couverts	1 676	134	1 542
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	134	1 676	-1 542
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	1 819	1 817	2

Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus	24 757	23 901
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	-222	10 306
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	-18	-61
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	24 517	34 146

Pertes sur titres dépréciés durablement

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Sacam Santeffi	-15	-38
TLJ		-8
Sacam Pleinchamp		-6
Unimo Ouest		-4
FCPR Part 2	-3	-4
Sacam Fireca		-1
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	-18	-61

Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	182	
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-179	-173
Autres produits (charges) nets	25 089	22 622
Produits (charges) des autres activités	25 092	22 449

Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charges de personnel	75 062	74 528
Impôts et taxes	3 397	3 828
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	43 366	47 765
Charges d'exploitation	121 825	126 121

Dont honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Cabinet KPMG	Cabinet Rouxel-Tanguy
Commissariat aux comptes, certifications, examens des comptes individuels et consolidés	75	75
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes		

Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux amortissements	6 281	6 537
Dotations aux dépréciations	47	118
Total	6 328	6 655

Coût du risque

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-92 588	-126 679
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	-86 413	-108 474
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-29	-31
Engagements par signature	-774	-2 325
Risques et charges	-5 372	-15 849
Reprises de provisions et de dépréciations	65 454	102 578
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	60 379	94 284
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	45	24
Engagements par signature	723	120
Risques et charges	4 307	8 150
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-27 134	-24 101
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	-141	-123
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables couvertes par des provisions		
Récupérations sur prêts et créances amorties	626	532
Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-26 649	-23 692

Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	210	124
Plus-values de cession	271	142
Moins-values de cession	-61	-18
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	210	124

Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charge d'impôt courant	23 887	19 830
Charge d'impôt différé	-3 181	-2 118
Charge d'impôt de la période	20 706	17 712

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2008

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	84 090	34,43%	28 952
Effet des différences permanentes			-8 343
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			97
Effet des autres éléments			
Taux et charge effectif d'impôt		24,62%	20 706

Au 31 décembre 2008, le Groupe a comptabilisé en capitaux propres 3 933 milliers d'euros au titre des impôts différés comptabilisés sur les réserves de réévaluation des titres classés en actifs disponibles à la vente.

Au 31/12/2007

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	80 709	34,43%	27 788
Effet des différences permanentes			-6 985
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-3 342
Effet de l'imposition à taux réduit			251
Effet des autres éléments			
Taux et charge effectif d'impôt		21,95%	17 712

Les lignes « Effet des différences permanentes » regroupent principalement l'impôt correspondant aux dividendes reçus de la :

(en milliers d'euros)	Dividendes reçus		Impôt	
	2008	2007	2008	2007
SAS Rue La Boétie	23 847	22 522	8 211	7 754
SAS Sacam Développement	322	640	111	220
SAS Sacam International	13	4	4	1
Total	24 182	23 166	8 326	7 975

INFORMATIONS SECTORIELLES

Définition des secteurs d'activité

Du fait de l'organisation interne du groupe Crédit Agricole, et compte tenu des éléments réglementaires rappelés ci-dessus, les activités de chaque entité « élémentaire » peuvent se rattacher pour l'essentiel à un seul secteur.

En pratique, toute entité du groupe produisant ses propres comptes consolidés pourra donc présenter son information sectorielle par affectation de la totalité des données financières de chacune de ses filiales au secteur qui lui est propre.

Information sectorielle par pôles d'activité

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque pôle d'activité.

Les passifs sectoriels équivalents aux fonds propres alloués, sont déterminés à l'aide d'un calcul normalisé d'allocation des fonds propres par pôle d'activité.

(en milliers d'euros)	31.12.2008		
	Banque de proximité en France	Autres métiers	Total
Produit net bancaire	238 682		238 682
Charges de fonctionnement	-128 153		-128 153
Résultat brut d'exploitation	110 529	0	110 529
Coût du risque	-26 649		-26 649
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	210		210
Variations de valeur des écarts d'acquisition			0
Résultat avant impôt	84 090	0	84 090
Impôts sur les bénéfices	-20 706		-20 706
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			0
Résultat net de l'exercice	63 384	0	63 384
Intérêts minoritaires			
Résultat net part du Groupe	63 384	0	63 384
Actifs sectoriels			
- dont Parts dans les entreprises mises en équivalence			
- dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période			
Total actif	NEANT	NEANT	NEANT
Fonds Propres alloués	NEANT	NEANT	NEANT

L'allocation des fonds propres par métier est fondée sur les exigences prudentielles réglementaires tant en matière bancaire qu'en matière d'assurances.

(en milliers d'euros)	31.12.2007		
	Banque de proximité en France	Autres métiers	Total
Produit net bancaire	237 053		237 053
Charges de fonctionnement	-132 776		-132 776
Résultat brut d'exploitation	104 277	0	104 277
Coût du risque	-23 692		-23 692
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	124		124
Variations de valeur des écarts d'acquisition			0
Résultat avant impôt	80 709	0	80 709
Impôts sur les bénéfices	-17 712		-17 712
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			0
Résultat net de l'exercice	62 997	0	62 997
Intérêts minoritaires			
Résultat net part du Groupe	62 997	0	62 997
Actifs sectoriels			
- dont Parts dans les entreprises mises en équivalence			
- dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période			
Total actif	NEANT	NEANT	NEANT
Fonds Propres alloués	NEANT	NEANT	NEANT

Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en milliers d'euros)	31.12.2008			31.12.2007		
	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	63 384	238 862		62 997	237 053	
Autres pays de l'Union européenne						
Autres pays d'Europe						
Amérique du Nord						
Amériques Centrale et du Sud						
Afrique et Moyen Orient						
Asie et Océanie (hors Japon)						
Japon						
Total	63 384	238 862	0	62 997	237 053	0

NOTES RELATIVES AU BILAN

Caisse, Banques centrales

(en milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	25 089		24 949	
Banques centrales	5 009		232	
Total en principal	30 098	0	25 181	0
Créances / Dettes rattachées				
Valeur au bilan	30 098	0	25 181	0

Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 336	3 611
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option		
Juste valeur au bilan	3 336	3 611
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	178	644
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	178	644
* Titres cotés		
* Titres non cotés	178	644
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Instrumentés dérivés	3 158	2 967
Juste valeur au bilan	3 336	3 611

Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

Le Groupe n'a pas d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Le Groupe n'a pas de passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	55	561
Juste valeur au bilan	55	561

Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

Le Groupe n'a pas de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la page 84 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la page 90 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
- Effets publics et valeurs assimilées	288	274
- Obligations et autres titres à revenu fixe	276 150	322 057
* Titres cotés	270 959	26 337
* Titres non cotés	5 191	295 720
- Actions et autres titres à revenu variable	298 804	531 495
* Titres cotés	102	124
* Titres non cotés	298 702	531 371
Total des titres disponibles à la vente	575 242	853 826
Créances rattachées	354	953
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	575 596	854 779

(1) dont - 1 035 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31.12.2008			31.12.2007
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées	288	32		274
Obligations et autres titres à revenu fixe	276 150	17 294	8 080	322 057
Actions et autres titres à revenu variable	6 436	1 513	1	5 350
Titres de participation non consolidés	292 368	13 349	113 307	526 145
Créances disponibles à la vente				
Créances rattachées	354			953
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	575 596	32 188	121 388	854 779
Impôts		-6 715	-2 782	
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		25 473	118 606	

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	268	2 192
dont comptes ordinaires débiteurs sains		
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	268	2 192
Créances rattachées		7
Dépréciations		
Valeur nette	268	2 199
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	75 754	409 686
Comptes et avances à terme	126 713	222 483
Prêts subordonnés	28 300	28 300
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	230 767	660 469
Créances rattachées	5 879	1 423
Dépréciations		
Valeur nette	236 646	661 892
Valeur nette au bilan	236 914	664 091

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	30 055	25 956
Autres concours à la clientèle	7 098 161	6 661 362
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	41 000	41 000
Titres non cotés sur un marché actif	2 439	2 439
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	70 393	19 386
Comptes ordinaires débiteurs	46 660	42 882
Total	7 288 708	6 793 025
Créances rattachées	43 761	44 120
Dépréciations	183 583	170 506
Valeur nette	7 148 886	6 666 639
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	7 148 886	6 666 639

Dont 69 326 milliers d'euros apportés en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF). Le Groupe conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Créances sur établissements de crédit	0						0
Créances clientèle	170 506		88 762	-75 685			183 583
dont dépréciations collectives	50 032		13 045	-7 570			55 507
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	1 023		18	-6			1 035
Autres actifs financiers	153		29	-45			137
Total des dépréciations des actifs financiers	171 682	0	88 809	-75 736	0	0	184 755

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Créances sur établissements de crédit	0						0
Créances clientèle	172 855		113 172	-115 521			170 506
dont dépréciations collectives	48 432		51 632	-50 032			50 032
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	976		60	-13			1 023
Autres actifs financiers	147		30	-24			153
Total des dépréciations des actifs financiers	173 978	0	113 262	-115 558	0	0	171 682

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	4 631	50
dont comptes ordinaires créditeurs		
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	4 631	50
Dettes rattachées	122	
Valeur au bilan	4 753	50
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs		36 067
Comptes et avances à terme	5 251 300	5 379 684
Total	5 251 300	5 415 751
Dettes rattachées	39 156	36 927
Valeur au bilan	5 290 456	5 452 678
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	5 295 209	5 452 728

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs	1 067 089	1 081 116
Comptes d'épargne à régime spécial	30 130	42 014
Autres dettes envers la clientèle	251 681	260 475
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	1 348 900	1 383 605
Dettes rattachées	5 606	2 155
Valeur au bilan	1 354 506	1 385 760

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Le Groupe n'a pas d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	2 421	8 364
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	554 495	330 595
. Émis en France	554 495	330 595
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	556 916	338 959
Dettes rattachées	6 430	3 334
Valeur au bilan	563 346	342 293
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	20 000	20 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	20 000	20 000
Dettes rattachées	7	7
Valeur au bilan	20 007	20 007

Actifs et passifs d'impôts différés

Impôts différés - Actif (en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007	Impôts différés - Passif (en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Provisions pour risques et charges non déductibles	29 090	26 518	Actifs disponibles à la vente	1 028	26 629
Charges à payer non déductibles	267	395	Couvertures de Flux de Trésorerie		180
Couvertures de Flux de Trésorerie		261	Autres différences temporaires		
Autres impôts différés actif	13 948	34 408	Autres impôts différés passif	18 993	26 111
Actifs disponibles à la vente	4	9 618	Effet des compensations par entité	-20 021	-52 920
Effet des compensations par entité	-20 021	-52 920			
Total impôt différé actif	23 288	18 280	Total impôt différé passif	0	0

Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation actif

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Autres actifs	44 426	49 519
Comptes de stocks et emplois divers	30	30
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	44 260	49 362
Comptes de règlements	136	127
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	121 227	117 266
Comptes d'encaissement et de transfert	16 203	105
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	9	7
Produits à recevoir	50 733	49 280
Charges constatés d'avance	3 084	2 578
Autres comptes de régularisation	51 198	65 296
Valeur nette au bilan	165 653	166 785

Comptes de régularisation passif

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Autres passifs (1)	37 828	28 694
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	31 833	23 007
Versement restant à effectuer sur titres	5 984	5 676
Autres	11	11
Comptes de régularisation	121 200	101 634
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	13 102	18 187
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2	
Produits constatés d'avance	35 069	28 636
Charges à payer	47 328	45 662
Autres comptes de régularisation	25 699	9 149
Valeur au bilan	159 028	130 328

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en nets.

Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés

Le Groupe n'a pas d'actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés.

Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Valeur brute	3 958		170	-112			4 016
Amortissements et dépréciations	-1 354		-179			59	-1 474
Valeur nette au bilan	2 604	0	-9	-112	0	59	2 542

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Valeur brute	3 958						3 958
Amortissements et dépréciations	-1 181		-173				-1 354
Valeur nette au bilan	2 777	0	-173	0	0	0	2 604

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 2 542 milliers d'euros au 31/12/2008 contre 2 604 milliers d'euros au 31/12/07.

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	123 209		20 524	-6 150			137 583
Créances rattachées (1)	0						0
Amortissements et dépréciations	-65 342		-5 920			448	-70 814
Valeur nette au bilan	57 867	0	14 604	-6 150	0	448	66 769
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	15 049		21	-244			14 826
Amortissements et dépréciations	-10 766		-506	98		12	-11 162
Valeur nette au bilan	4 283	0	-485	-146	0	12	3 664

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	112 229		13 914	-2 964		30	123 209
Créances rattachées (1)	0						0
Amortissements et dépréciations	-59 583		-6 251			492	-65 342
Valeur nette au bilan	52 646	0	7 663	-2 964	0	522	57 867
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	14 985		80			-16	15 049
Amortissements et dépréciations	-10 362		-416	12			-10 766
Valeur nette au bilan	4 623	0	-336	12	0	-16	4 283

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

Provisions techniques des contrats d'assurance

Le Groupe n'a pas de provisions techniques d'assurances

Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Risques sur les produits épargne logement	0							0
Risques et charges épargne logement	14 403		1 742					16 145
Risques d'exécution des engagements par signature	2 601		774		-723			2 652
Risques opérationnels	9 534		2 918	-2 918	-132			9 402
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	523		1 378	-992				909
Litiges divers	12 589		2 268	-154	-382			14 321
Litiges fiscaux	0							0
Participations	0		528	-913			878	493
Restructurations	0							0
Autres risques	2 131		318	-341	-17		-877	1 214
Provisions	41 781	0	9 926	-5 318	-1 254	0	1	45 136

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Risques sur les produits épargne logement								0
Risques et charges épargne logement	12 730		2 843		-1 170			14 403
Risques d'exécution des engagements par signature	396		2 325		-120			2 601
Risques opérationnels	10 126		6 220	-2 077	-4 735			9 534
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	620		1 342	-88	-1 351			523
Litiges divers	4 764		8 288	-13	-450			12 589
Litiges fiscaux	3 145			-1 603	-1 542			0
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	676		2 219	-1 535	-43		814	2 131
Provisions	32 457	0	23 237	-5 316	-9 411	0	814	41 781

Risque de déséquilibre du contrat épargne logement

Pour couvrir le risque de déséquilibre du contrat épargne logement, le Groupe a passé une provision complémentaire de 1 742 milliers d'euros qui tient compte de la progression des encours d'épargne et de crédits ainsi que de l'évolution des taux de marché.

Risques d'exécution des engagements par signature

L'exercice enregistre :

- une dotation globale de 774 milliers d'euros dont une dotation de 526 milliers d'euros faire face à l'engagement donné à la société Presse de Bretagne vis-à-vis de Crédit Agricole leasing.
- une reprise de provision devenue sans objet de 290 milliers d'euros dans le cadre du dossier Saint Malo Primeurs et une reprise partielle de 297 milliers d'euros sur le dossier la SCI Les Blancherats au titre des engagements donnés avec une dotation aux provisions d'un montant équivalent sur une ouverture de crédit déclassée en créances douteuses litigieuses.

Risques opérationnels

La nouvelle cartographie sur les risques opérationnels de 2007 donne un montant de risques de même niveau que la cartographie réalisée en 2006, cela explique la stabilité de la provision à l'exception de la reprise de 132 milliers d'euros sur la provision CNASEA

Litiges divers

Le Groupe a par ailleurs enregistré des provisions à hauteur de 2 268 milliers d'euros dont 2 118 milliers d'euros en raison de divers litiges avec des clients.

Autres mouvements

Il s'agit de la provision pour risques sur filiales et participation (provision représentative de l'économie d'impôt réalisée dans le cadre d'opération avec les GIE fiscaux, si l'économie d'impôt est supérieure au montant de l'avance non remboursable mis à la disposition du GIE) qui était comptabilisé sur la ligne « Autres risques » au 31 décembre 2007 et qui a fait l'objet d'un reclassement en 2008 pour être identifié séparément.

Provision épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	809 025	800 175
Ancienneté de plus de 10 ans	474 685	531 317
Total plans d'épargne-logement	1 283 710	1 331 492
Total comptes épargne-logement	456 966	438 406
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 740 676	1 769 898

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2008 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :	28 688	27 749
Comptes épargne-logement :	152 359	142 806
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	181 047	170 555

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 395	1 380
Ancienneté de plus de 10 ans	1 933	2 430
Total plans d'épargne-logement	4 328	3 810
Total comptes épargne-logement	11 817	10 590
Total provision au titre des contrats épargne-logement	16 145	14 400

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :	3 813	515			4 328
Comptes épargne-logement :	10 590	1 227			11 817
Total provision au titre des contrats épargne-logement	14 403	1 742	0	0	16 145

Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2008

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinques de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émises au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2008	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2008
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	2 277 243	0	0	2 277 243
Dont part du Public	1 277 767			1 277 767
Dont part Crédit Agricole S.A.	999 476			999 476
Dont part Auto-détenue	0			
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	515 730	0	0	515 730
Dont part du Public	0			0
Dont part Crédit Agricole S.A.	515 730			515 730
Parts sociales	3 267 849	0	0	3 267 849
Dont 46 Caisses Locales	3 267 818			3 267 818
Dont 15 administrateurs de la CR	30			30
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1
TOTAL	6 060 822	0	0	6 060 822

La valeur nominale des titres est de 15,25 € et le montant total du capital est 92 428 milliers d'euros.

Actions de préférences

Le Groupe n'a pas émis d'actions de préférences.

Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des

parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inapplicables.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2005	5 807	1 315	1 819
2006	6 308	1 429	1 993
2007	6 923	1 568	2 093
Prévu 2008	6 650	1 506	2 093

Dividendes

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

Affectations du résultat et fixation du dividende 2008

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2008 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine du 03 avril 2009.

(en euros)	Résultat à affecter	Affectation en réserve	Distribution de dividendes
Résultat de l'exercice à affecter	58 939 944		
Report à nouveau			
Intérêts aux parts sociales			2 093 057
Rémunération des CCI et CCA			8 155 481
Réserve légale		36 518 554	
Réserve facultative		12 172 852	
Total	58 939 944	48 691 406	10 248 538

AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Salaires et traitements	42 077	41 713
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	4 274	4 199
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 342	1 146
Autres charges sociales	15 327	15 231
Intéressement et participation	6 830	6 705
Impôts et taxes sur rémunération	5 212	5 534
Total charges de personnel	75 062	74 528

Dont Autres avantages à long terme : Médailles du travail pour 155 milliers d'euros

Effectif fin de période

Effectif moyen	31.12.2008	31.12.2007
France	1 306	1 318
Etranger		
Total	1 306	1 318

Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Dette actuarielle au 31/12/n-1	18 816	19 093	20 308	16 639	15 190
Ecart de change	961	912	677	725	745
Coût des services rendus sur la période	939	833	795	891	668
Coût financier					
Cotisations de l'employé					
Modification / Réduction / liquidation de plan	-6 825				
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					
Indemnités de cessation d'activité					
Prestations versées (obligatoire)	-887	-555	-482	-479	-424
(Gains) / pertes actuariels *	1 180	-1 467	-2 205	2 532	460
Dette actuarielle au 31/12/n	14 184	18 816	19 093	20 308	16 639

Le Groupe portait jusqu'à présent certains engagements vis-à-vis d'effectifs retraités du Groupe. Ces engagements ont été totalement externalisés au 31 décembre 2008, ce qui a généré une diminution de la dette actuarielle ainsi que des actifs gérés correspondants.

(en milliers d'euros)		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	961	833	795	725	668
	Coût financier	939	913	677	891	745
	Rendement attendu des actifs sur la période	-775	-764	-813	-2 532	-460
	Amortissement du coût des services passés					
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	825	-92	431	1 773	485
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations					
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus				1 430	938
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 950	890	1 090	2 287	2376

(en milliers d'euros)		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	19 094	19 115	20 327	17 061	10863
	Ecart de change					
	Rendement attendu des actifs	775	764	813		460
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	355	-1 375	-2 636	1 456	-26
	Cotisations de l'employeur	1 297	1 145	1 093	2 287	6 128
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan	-6 825				
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)				2	2
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées	-887	-555	-482	-479	-366
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	13 809	19 094	19 115	20 327	17061

Le Groupe portait jusqu'à présent certains engagements vis-à-vis d'effectifs retraités du Groupe. Ces engagements ont été totalement externalisés au 31 décembre 2008, ce qui a généré une diminution de la dette actuarielle ainsi que des actifs gérés correspondants.

en milliers d'euros		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Variation	(Provision) / actif au 31.12	276	21	0	424	-4 325
	Cotisations de l'employeur	1297	1 145	1 093	2 287	6 128
	Acquisition, cession (modification périmètre de consolidation)				-12	2
	Paievements directs de l'employeur					58
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1950	-890	-1 090	-2 287	-1 439
	(Provision) / actif au 31.12	-377	276	3	412	424

Information sur les actifs des régimes	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Composition des actifs					
-% d'obligations	81,15%				
-% d'actions	9,15%				
-% autres actifs	9,70%				
Rendement annualisé des actifs	4,15%	4,15%	4,00%	4,00%	4,19%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Taux d'actualisation (2)	4,91%	4,85%	3,84%	4,90%	4,70%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,00%				
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,15%				
Taux attendus d'augmentation des salaires (3)	3,00%				
Autres (à détailler)					

(2) calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées résiduelles

(3) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

La Caisse régionale applique depuis le 01 janvier 2004 la recommandation 2003-R.01 du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantage similaires.

A ce titre, la Caisse régionale provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies des indemnités de fin de carrière des salariés et des autres engagements de retraite.

Engagements

Les écarts actuariels sont passés en résultat. Le montant de l'engagement est égal à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation.

Le Groupe cotise :

- d'une part au régime des indemnités de fin de carrière pour l'ensemble des salariés de la Caisse régionale, l'engagement à ce titre au 31 décembre 2008 s'élève à 6 149 milliers d'euros ;
- d'autre part aux autres engagements de retraite relevant d'un régime à prestations définies, l'engagement à ce titre au 31 décembre 2008 s'élève à 8 036 milliers d'euros.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements de retraite mais enregistre en « Frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

Autres engagements sociaux

Prime attribué pour la médaille d'honneur agricole

Tout salarié à qui la médaille d'honneur agricole a été officiellement décernée, a droit, s'il compte au moins cinq ans de services au Crédit Agricole, à une prime d'une valeur égale à 200 points. Le bénéfice de cette prime est attribué à l'occasion de l'obtention de chacune des médailles, ces dernières étant attribuées dans les conditions précisées par le décret n°84-591 du 4 juillet 1984 du ministère chargé de l'Agriculture. Les provisions constituées par le Groupe au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 523 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2008.

Indemnité de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière ne sont plus provisionnées à la Caisse régionale. La Caisse régionale passe par Prédica qui procède aux appels de fonds une fois par an en fin d'année. Lorsque l'événement (départ à la retraite) intervient, la Caisse régionale demande à Prédica le déblocage des fonds à destination du salarié qui part en retraite.

En 2008, aucun versement n'a été effectué à Prédica.

Intéressement et participation

En 2008, un accord d'intéressement a été conclu pour une durée de 3 ans, soit pour les exercices 2008, 2009 et 2010.

L'enveloppe globale est déterminée par la formule suivante :

- 8,65 % * (10 % Produit net bancaire d'activité + 100 % Résultat Net) pour l'exercice 2008
- 8,70 % * (10 % Produit net bancaire d'activité + 100 % Résultat Net) pour l'exercice 2009
- 8,75 % * (10 % Produit net bancaire d'activité + 100 % Résultat Net) pour l'exercice 2010

La répartition est assurée de manière suivante :

	Part liée au salaire	Part liée au temps de présence
2008	61%	39%
2009	63%	37%
2010	65%	35%

Paiements à base d'actions

Au cours de l'exercice, le Groupe n'a pas proposé à ces salariés de paiements à base d'actions.

Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres des organes de Direction s'élève à 1 746 milliers d'euros dont 217 milliers versés aux membres du Conseil d'administration sous forme de jetons de présence.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIE

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 126 833	1 233 775
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		865
. Engagements en faveur de la clientèle	1 126 833	1 232 910
Ouverture de crédits confirmés	701 225	843 852
- Ouverture de crédits documentaires	4 869	5 358
- Autres ouvertures de crédits confirmés	696 356	838 494
Autres engagements en faveur de la clientèle	425 608	389 058
Engagements de garantie	473 018	473 374
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	846	28
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	846	28
. Engagements d'ordre de la clientèle	472 172	473 346
Cautions, abvals et autres garanties	26 945	35 803
Cautions immobilières	163 316	235 552
Garanties financières		
Autres garanties d'ordre de la clientèle	281 911	201 991
Engagements reçus		
Engagements de financement	90	228
. Engagements reçus d'établissements de crédit	90	228
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 615 145	1 363 789
. Engagements reçus d'établissements de crédit	165 124	144 568
. Engagements reçus de la clientèle	1 450 021	1 219 221
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	432 369	434 534
Autres garanties reçues	1 017 652	784 687

Actifs donnés en garantie

Le Groupe n'a pas d'actifs obtenus par prise de possession de garantie.

Garanties détenues

Les garanties détenues par le Groupe et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du Groupe.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

(en milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	236 914	236 914	664 091	664 091
Prêts et créances sur la clientèle	7 148 886	6 550 932	6 666 639	6 318 085
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Immeubles de placement	2 542	2 542	2 604	2 604
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	5 295 209	5 490 595	5 452 728	2 936 549
Dettes envers la clientèle	1 354 506	1 354 506	1 385 760	1 385 760
Dettes représentées par un titre	563 346	563 346	342 293	108 868
Dettes subordonnées	20 007	20 007	20 007	20 007

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,

- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

Juste valeur des actifs et passifs valorisés sur la base de données non observables

Le Groupe n'a pas d'actifs et passifs valorisé sur la base de données non observables

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le Groupe n'a pas constaté d'évènements postérieurs à la clôture.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2008

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
			31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
CAISSE LOCALE ANTRAIN	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE ARGENTRE	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE BAIN DE BRETAGNE	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE BECHEREL / ROMILLE	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE BETTON	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE BRUZ	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE CESSON	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE CHATILLON	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE CHATEAUBOURG	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE CHATEAUGIRON	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE CHATEAUNEUF	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE COMBOURG	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE PLEURTUIT / DINARD	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE DOL DE BRETAGNE	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE DU TRIANGLE	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE DU PARC DES BOIS	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE FOUGERES	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE GRAND FOUGERAY	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE GUICHEN	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE HAUT DE BRETAGNE	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE JANZE	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE LA GUERCHE	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE LE SEL	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE LES RIVES DE L'ILLE	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE LIFFRE	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE LOUVIGNE	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE MAURE	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE MONTAUBAN	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE MONTFORT	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE MORDELLES	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE NOYAL SUR VILAINE	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE PACE	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE PAYS D'AUBIGNE	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE PIPRIAC	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE PLEINE FOUGERES	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE PLELAN	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE REDON	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE RENNES CENTRE	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE RETIERS	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE ST AUBIN DU CORMIER	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE ST BRICE	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE ST MALO	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE ST MEEN	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE ST MELOIR	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE TINTENIAC	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100
CAISSE LOCALE VITRE	FRANCE	Intégration globale	100	100	100	100

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

KPMG AUDIT

15, rue du professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 RENNES Cedex

Cabinet ROUXEL-TANGUY

2C, allée Jacques Frimot
Zone Atalante Champeaux
35000 RENNES

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine

Siège social : 45, boulevard de la Liberté – 35000 Rennes
Capital social : € 92 427 535

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte incertain que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations.

Estimations comptables

- Comme indiqué page 58 dans la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe, la Caisse régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de non recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles ou collectives au bilan.
- Les modes d'évaluation des actifs et passifs financiers sont exposés page 58 dans la note « Principes et méthodes comptables ». Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs retenues pour les principaux actifs et passifs financiers.
- Comme indiqué page 58, la Caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant sur le risque opérationnel. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues.
- La Caisse régionale constitue une provision pour couvrir le risque de déséquilibre du contrat Epargne Logement (page 58 « Principes et méthodes comptables »). Nous avons revu le processus mis en œuvre par la direction pour déterminer le montant de cette provision qui a été établie selon une méthodologie commune au Groupe Crédit Agricole.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Rennes, le 27 février 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Franck Noël
Associé

Rouxel-Tanguy & Associés



Emmanuelle Rouxel
Associée

COMPTES SOCIAUX

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
Opérations interbancaires et assimilées	30 624	27 637
Caisse, banques centrales	30 098	25 181
Effets publics et valeurs assimilées	258	258
Créances sur les établissements de crédit	268	2 198
Opérations internes au Crédit Agricole	236 545	661 904
Opérations avec la clientèle	7 137 777	6 704 631
Opérations sur titres	262 522	292 462
Obligations et autres titres à revenu fixe	22 200	45 096
Actions et autres titres à revenu variable	240 322	247 366
Valeurs immobilisées	532 835	396 923
Participations et autres titres détenus à long terme	459 823	331 397
Parts dans les entreprises liées	40	773
Immobilisations incorporelles	3 663	4 283
Immobilisations corporelles	69 309	60 470
Actions propres	597	752
Comptes de régularisation et actifs divers	188 213	193 799
Autres actifs	58 096	70 007
Comptes de régularisation	130 117	123 792
TOTAL ACTIF	8 389 113	8 278 108

PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
Opérations interbancaires et assimilées	4 753	50
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit	4 753	50
Opérations internes au Crédit Agricole	5 322 091	5 483 720
Comptes créditeurs de la clientèle	1 351 312	1 382 564
Dettes représentées par un titre	566 846	345 793
Comptes de régularisation et passifs divers	171 817	152 159
Autres passifs	36 291	42 132
Comptes de régularisation	135 526	110 027
Provisions et dettes subordonnées	142 039	131 567
Provisions	107 719	97 247
Dettes subordonnées	34 320	34 320
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	31 467	31 467
Capitaux propres hors FRBG :	798 788	750 788
Capital souscrit	92 428	92 428
Primes d'émission	89 372	89 372
Réserves	558 048	505 526
Provisions réglementées et subventions d'investissement		355
Report à nouveau		1 554
Résultat de l'exercice	58 940	61 553
TOTAL PASSIF	8 389 113	8 278 108

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financements	1 126 832	1 233 776
Engagements de garantie	473 018	473 374
Engagements sur titres	927	381
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	90	228
Engagements de garantie	2 288 273	1 926 646
Engagements sur titres	927	381

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	351 125	326 143
Intérêts et charges assimilées	- 263 991	- 234 011
Revenus des titres à revenu variable	27 634	25 009
Commissions (produits)	107 135	97 325
Commissions (charges)	- 17 771	- 13 610
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5 862	- 410
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	- 9 104	9 693
Autres produits d'exploitation bancaire	26 905	24 575
Autres charges d'exploitation bancaire	- 1 813	- 1 952
PRODUIT NET BANCAIRE	225 982	232 762
Charges générales d'exploitation	- 121 261	- 123 311
Frais de personnel	- 75 061	- 74 152
Autres frais administratifs	- 46 200	- 49 159
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 6 506	- 6 829
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	98 215	102 622
Coût du risque	- 26 116	- 18 919
RESULTAT D'EXPLOITATION	72 099	83 703
Résultat net sur actifs immobilisés	- 189	- 2 836
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	71 910	80 867
Résultat exceptionnel	55	- 1 741
Impôt sur les bénéfices	- 13 380	- 18 369
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	355	796
RESULTAT NET	58 940	61 553

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ile-et-Vilaine est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale 46 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2008, la Caisse régionale d'Ile-et-Vilaine fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 54,78 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,64 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008, soit 0,58 % de son capital, contre 12 552 962 actions propres au 31 décembre 2007.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % des Certificats Coopératifs d'Associés et des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier.

Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

L'appartenance de la Caisse régionale d'Ile-et-Vilaine au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33,33 % et enfin 50 % depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- **les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'État** : ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification (reversée aux Caisses régionales pour les avances souscrites depuis le 1^{er} janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts accordés ;
- **les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50 % (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés** : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés dans des comptes

ordinaires ou des comptes à terme parmi les « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 1 semaine à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont identiques à celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses

régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2008

Participation de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine à l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. (via la SAS La Boétie).

Au cours du premier semestre 2008, Crédit Agricole S.A. a annoncé son souhait de procéder à une augmentation de capital en numéraire afin de renforcer ses ratios prudentiels face aux exigences réglementaires accrues en matière de fonds propres de base. La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine s'est engagée en juin 2008 à souscrire, via la SAS Rue La Boétie, à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription qu'elle détient, et du solde du montant de l'émission qui ne serait pas souscrit afin que cette augmentation soit souscrite en totalité. La participation de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine à l'augmentation de capital de la SAS la Boétie a été de 72,8 millions d'euros et le versement d'avances en compte-courant de 47,9 millions d'euros.

Crise financière - Plan Français pour assurer le financement de l'économie et restaurer la confiance

La crise financière a principalement généré pour la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine une hausse du coût de la liquidité et la comptabilisation de dotation nette de provision pour dépréciation sur les titres de placement pour 8 millions d'euros.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance de l'activité bancaire et de la création de la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF), l'État permet aux banques d'accéder à une enveloppe de financement d'un montant maximal de 320 milliards d'euros, bénéficiant de la garantie de l'Etat et pour des durées pouvant aller jusqu'à 5 ans. A ce titre, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a perçu, via Crédit Agricole S.A. 51 millions d'euros d'avances d'une durée allant de 15 à 30 mois

En contrepartie, pour garantir ces avances, la Caisse régionale a apporté en garantie à Crédit Agricole S.A. une partie de ces créances. Le montant des créances apportées en garantie s'élève à 69,3 millions d'euros.

Construction du nouveau siège

Le vendredi 19 septembre 2008 a eu lieu la pose de la première pierre du bâtiment qu'occupera le siège social du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine sur le site de la Courrouze, à Saint-Jacques de la Lande.

Le coût de la construction est estimé à 43,8 millions d'euros hors-taxes. Celle-ci est réalisée par des entreprises de la région Bretagne traduisant ainsi la volonté de la Caisse régionale de participer durablement au développement de son département et de sa région.

Nouvel Accord d'Intéressement

La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a signé un nouvel accord d'intéressement pour une période de 3 ans. Les modalités de ce nouvel accord ont été appliquées pour la première fois au 31/12/2008.

Coopérations bretonnes

Le vendredi 22 février 2008, a eu lieu à Brest, la signature officielle du pacte des coopérations des Caisses régionales bretonnes du Crédit Agricole (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan). Cette signature formalise la volonté et les principes d'une stratégie ambitieuse et innovante, unique dans le groupe Crédit Agricole. Trois grands axes ont été définis par les Caisses régionales, l'objectif étant d'améliorer l'expertise tout en baissant le prix de production. Ainsi des pôles d'expertise régionaux, pour les entreprises ou la banque privée par exemple, au service des quatre Caisses régionales devront être créés.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX RETENUS

Les états financiers sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

CHANGEMENT DE METHODE

La présentation des états financiers de la Caisse régionale est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié par les règlements CRC 2004-16, 2005-04 et 2007-05 et 2008-02.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- Règlements CRC 2008-01 et 2008-02 du 3 avril 2008, afférents au traitement des opérations de fiducie et aux informations. L'application de ce nouveau règlement ne concerne pas la Caisse régionale en 2008.

- Règlement CRC 2008-07 du 3 avril 2008, afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres.

L'application de ce nouveau règlement à compter du 1^{er} janvier 2008 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale en 2008.

- Règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. L'application de ce nouveau règlement ne concerne pas la Caisse régionale en 2008.

- Règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement CRB 95-04 et les règlements CRC 2000-02, 2002-01, 2005-01 et 2008-07.

Ce nouveau règlement n'a pas été utilisé par la Caisse régionale en 2008.

NOTES DETAILLEES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par les règlements CRC 2005-03 et 2007-06, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes:

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ;
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale s'élève à 28 650 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 6 159 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur les collectivités locales). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque

l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement (existence de procédures d'alerte par exemple);

- lorsqu'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

Les intérêts continuent à être comptabilisés après le transfert en créances douteuses.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les provisions sont ajustées obligatoirement à chaque arrêté trimestriel et réactualisées en permanence en fonction de l'appréciation portée sur l'évolution du risque.

Une évaluation des garanties est réalisée lors du déclassement des créances en créances douteuses afin de vérifier si ces créances doivent être provisionnées.

La valeur des garanties fait l'objet d'une actualisation régulière et particulièrement si les créances passent en gestion contentieuse.

La valeur de réalisation des garanties est appréciée avec prudence en fonction de la nature des biens concernés.

La Caisse régionale constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours de crédits inférieurs à 15 K€ sur la clientèle des Particuliers, une provision est enregistrée sur la base d'une estimation statistique qui s'appuie sur le niveau des provisions constituées sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de la clientèle des Particuliers.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Créances saines

Sont qualifiées de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur sont également à nouveau inscrites en encours sain si la restructuration s'est faite aux conditions de marché à la date de la restructuration.

Impayés

Sont qualifiées d'impayées, les échéances de toute nature impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois. Ce délai est de six mois pour les créances sur les collectivités locales.

Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de

transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,

- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement n'est pas étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre, mais de manière linéaire, l'incidence étant non significative eu égard au montant des décotes.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation peut être constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit.

La Caisse régionale n'a pas enregistrée de dépréciation en 2008.

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au

règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce CRC et par le CRC 2008-17.

La Caisse régionale n'a pas procédé à des cessions de titres d'investissement avant l'échéance ou, à des transferts vers les titres de placement en 2008.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

Immobilisations

La Caisse régionale applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Conformément au règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation. Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation:

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	10 ans

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ». Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les commissions de service financier, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Provisions

La Caisse régionale applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La Caisse régionale a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat.

Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéficiaires (C.S.B.) mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000, égale à 3,3 % de l'impôt brut, diminué d'un abattement de 763 000 euros. Le taux de l'impôt sur les sociétés à prendre en compte est donc de 33,33 % + C.S.B.

Cas particulier

Dans le cadre de contrats conclus avec certains GIE fiscaux, il est prévu que la Caisse régionale mette à la disposition une avance au GIE, mais que matériellement cette avance ne sera pas remboursée.

Il convient donc de constituer une provision pour dépréciation d'actif à hauteur chaque année de l'économie fiscale réalisée par la Caisse régionale.

Au terme du contrat, la perte de l'avance sera annulée par la reprise de la provision dépréciation d'actif ainsi constituée.

Dans le cas où l'économie d'impôt cumulée est supérieure au montant de l'avance effectuée au GIE, le complément est provisionné en risques et charges.

Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse régionale à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

En 2008, il n'a pas été constitué de nouvelles provisions, ni enregistré de reprises au titre des FRBG dont l'encours s'élève à 31 467 K€.

Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88 02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats: ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie:

Opérations de couverture

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux, la Caisse régionale souscrit des swaps pour réduire son exposition au risque de taux:

- couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes
- couverture du risque de taux global sur l'actif, le passif et le hors bilan.

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat, symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique: « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

La Caisse régionale souscrit des options sur indices boursiers, des call et des put, dans le cadre de la protection de son portefeuille Actions qu'elle gère au titre des excédents de fonds propres.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique:

«Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux pages 153 et 154.

Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. Il n'y a pas de participation au titre de l'exercice 2008.

L'intéressement est couvert par l'accord du 26 juin 2008.

L'intéressement figure dans les «Frais de personnel» pour un montant de 6 817 K€.

Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse régionale applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse régionale provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
 - diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible.
- Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

La Caisse régionale cotise :

- d'une part au régime des indemnités de fin de carrière pour l'ensemble des salariés de la Caisse régionale, l'engagement à ce titre au 31 décembre 2008 s'élève à 6 149 K€ ;
- d'autre part aux autres engagements de retraite relevant d'un régime à prestations définies, l'engagement à ce titre au 31 décembre 2008 s'élève à 8 036 K€.

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les

avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)								
DUREE RESIDUELLE								
CREANCES	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	31/12/2008	31/12/2007
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et prêts :								
- à vue	268				268		268	2 199
- à terme								
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
Total	268				268		268	2 199
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN							268	2 199
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	75 653				75 653		75 653	409 698
Comptes et avances à terme	49 892	13 753	62 108	960	126 713	4226	130 939	223 854
Prêts subordonnés				28 300	28 300	1653	29 953	28 352
Total	125 545	13 753	62 108	29 260	230 666	5 879	236 545	661 904
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN							236 545	661 904

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 28 300 K€.

La totalité est en faveur du Crédit Agricole S.A. et elle se répartit en 7 100 K€ pour une durée de 10 ans à compter du 20 novembre 2001 et 21 200 K€ à durée indéterminée.

Les créances sur les établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale.

En matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 3 274K€.

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros CREANCES	DUREE RESIDUELLE							
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	31/12/2008	31/12/2007
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE								
Créances commerciales	11 359	744		17 952	30 055		30 055	25 957
Autres concours à la clientèle	622 846	836 969	2 316 616	3 362 229	7 138 660	42072	7 180 732	6 744 662
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	46 720				46 720	1074	47 794	43 991
Dépréciations							-120 803	-109 977
VALEURS NETTES AU BILAN							7 137 778	6 704 633

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 41 000K€.

Parmi les créances sur la clientèle 605 897K€ sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2008 contre 132 082K€ au 31 décembre 2007.

Ventilation des créances sur la clientèle par nature d'agent économique, y compris les créances rattachées, nettes de provisions

RUBRIQUES	<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
- Particuliers		3 397 679	3 274 540
- Professionnels		859 691	858 177
- Entreprises et Sociétés Financières		1 433 782	1 191 866
- Collectivités Publiques		454 410	422 754
- Agriculteurs		1 016 372	970 955
- Autres agents économiques		53 499	52 820
	VALEURS BRUTES	7 215 433	6 771 112
- Créances rattachées		43 146	43 500
- Provisions		-120 804	-109 979
	VALEURS NETTES	7 137 775	6 704 633

Ventilation des créances douteuses non compromises et des créances douteuses compromises

(en milliers d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs Nettes	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs Nettes
Créances douteuses non compromises :						
-Créances commerciales	425	106	319	544	41	503
-Autres concours à la clientèle	98 320	71 330	26990	87853	63209	24644
-Comptes ordinaires débiteurs	3 584	3 341	243	3179	3012	167
TOTAL	102 329	74 777	27 552	91 576	66 262	25 314
Créances douteuses compromises :						
-Créances commerciales						
-Autres concours à la clientèle	47 257	37 927	9 330	46314	37319	8995
-Comptes ordinaires débiteurs	8 688	8 099	589	6588	6396	192
TOTAL	55 945	46 026	9 919	52 902	43 715	9 187
Total Créances douteuses :						
-Créances commerciales	425	106	319	544	41	503
-Autres concours à la clientèle	145 577	109 257	36 320	134167	100528	33639
-Comptes ordinaires débiteurs	12272	11440	832	9767	9408	359
TOTAL	158 274	120 803	37 471	144 478	109 977	34 501

Encours des créances douteuses et des provisions crédits affectés

(en milliers d'euros)		
RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
- Créances douteuses	158 274	144 478
- Taux des créances douteuses	2,19%	2,12%
- Provisions Crédits affectés	120 804	109 977
- Taux de provisionnement des créances douteuses	76,33%	76,12%

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

(en milliers d'euros)	31/12/2008					31/12/2007				
	En cours brut sains & douteux	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont Dépréciations des encours douteux compromis	En cours brut sains & douteux	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont Dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	3 414 815	34 678	10 864	30 710	10 772	3 289 980	27 542	10 383	16 637	10 314
- Agriculteurs	1 024 075	51 472	20 225	36 037	14 970	979 703	58 376	18 578	48 780	14 291
- Autres professionnels	864 396	33 904	12 256	22 027	9 482	864 351	29 159	14 266	24 750	10 433
- Société financières	67 265	28	20	10	4	56 494	84	25	62	25
- Entreprises	1 374 746	37 641	12 540	31 703	10 771	1 143 624	27 480	9 573	18 527	8 578
- Collectivités publiques	459 514	0	0	0	0	427 341	120	0	4	0
- Autres agents éco.	53 769	548	38	317	28	53 116	1 716	77	1 218	74
TOTAL	7 258 580	158 271	55 943	120 804	46 027	6 814 609	144 477	52 902	109 978	43 715

TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

<i>En milliers d'euros</i>	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	31/12/2008	31/12/2007
Effets publics et valeurs assimilées :				256	256	256
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir						
Créances rattachées				2	2	2
Dépréciations						
Valeur nette au bilan					258	258
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
- Emis par organismes publics						
- Autres émetteurs		8 412		13 467	21 879	44 102
- dont surcote restant à amortir		3		15	18	43
- dont décote restant à amortir		1		34	35	61
Créances rattachées		36		340	376	1 122
Dépréciations		-54			-54	-128
Valeurs nettes au bilan		8 394		13 807	22 201	45 096
Actions et autres titres à revenu variable	178	248 132	216		248 526	247 530
Créances rattachées						
Dépréciations		-8 069	-134		-8 203	-163
Valeurs nettes au bilan	178	240 063	82		240 323	247 367
Actions propres	597				597	752
	597				597	752
TOTAL	775	248 457	82	14 065	263 379	293 473
Valeurs estimatives	775	265 204	252	13 970	280 201	327 460

Commentaires :

Transferts de titres en cours d'exercice :

Le montant des titres d'investissement transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 2 438 K€. Cela concerne les titres TSDI PREDICA.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 16 784K€ au 31/12/2008, contre 35 415K€ au 31/12/2007.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 245K€ au 31/12/2008, contre 39K€ au 31/12/2007.

TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (HORS EFFETS PUBLICS) : VENTILATION PAR GRANDES CATÉGORIES DE CONTREPARTIE

En milliers d'euros	Encours nets 2008	Encours nets 2007
Administration et banques centrales (y compris Etats)	1 717	1 721
Etablissements de crédit	11 596	37 219
Sociétés financières	246 910	250 964
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	2 299	2 558
Divers et non ventilés		
Valeurs nettes au bilan	262 522	292 462

VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

(en milliers d'euros)	31/12/2008				TOTAL
	Titres de transaction	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	178	14 129	256	22	14 585
Titres non cotés		7 749		248 326	256 075
Créances rattachées		376	2		378
Av.consolidables					
Dépréciations		- 54		- 8 204	-8 258
Valeurs nettes au bilan	178	22 200	258	240 144	262 780

(en milliers d'euros)	31/12/2007				TOTAL
	Titres de transaction	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	644	26 137	256	226	27 263
Titres non cotés		17 965		246 660	264 625
Créances rattachées		1 122	2		1 124
Av.consolidables					
Dépréciations		-128		-163	-291
Valeurs nettes au bilan	644	45 096	258	246 723	292 721

Commentaires :

La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français 231 297K€ dont OPCVM français de capitalisation 231 088K€
- OPCVM étrangers 17 050K€

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2008 :

En milliers d'euros	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
- OPCVM monétaires	148 777	151 964
- OPCM obligataires	38 556	47 126
- OPCM actions	35 556	34 532
- OPCM autres	25 459	23 211
TOTAL	248 348	256 833

EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	31/12/2008	31/12/2007
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	1 000	1 148	17 292	2 439	21 879	376	22 255	45 224
Dépréciations							54	128
VALEUR NETTE AU BILAN					21 879	376	22 201	45 096
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute		256			256	2	258	258
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN					256	2	258	258

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

En milliers d'euros	Forme	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts & avances non encore remboursés	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société en 2008
					Brutes	Nettes			
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE									
- Autres titres de participations (détail <u>date clôture</u>)									
CA BRETAGNE VENTURES 31/12/2007	SAS	6 001	-784	27,78%	1 667	1 449		57	
UNI EXPANSION OUEST 31/12/2007	SAS	55 002	31 474	11,79%	6 969	6 969		8 411	
SACAM DEVELOPPEMENT 30/06/2008	SAS	730 622	80 611	2,16%	15 812	15 812	4 885	34 583	322
SACAM INTERNATIONAL 31/12/2007	SAS	900 040	1 062	2,17%	19 510	19 510		7 537	13
SAS LA BOETIE 30/06/2008	SAS	1 746 362	10 460 561	2,17%	337 559	337 559	50 240	1 099 618	23 847
SACAM FIRECA 30/06/2008	SAS	74 700	-23 642	1,96%	1 467	1 003		1 952	
CA BRETAGNE HABITAT 2H 31/12/2007	SAS	20 000	-476	25,00%	5 000	3 982	180	-478	
CABREPAR 31/12/2007	SAS	160	-6	25,00%	1 290	1 290		-6	
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE									
- Parts dans les entreprises liées (ensemble)					40	40			
- Participations dans des établissements de crédit (ensemble)					86	86			
- Autres titres de participations (ensemble)					3 799	3 493	545		
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					393 198	391 193	55 850		

VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
· Titres non cotés	40	339	774	1 571
· Titres cotés				
· Avances consolidables			5	-
· Créances rattachées				
· Dépréciations			- 6	
Valeur nette au bilan	40	339	773	1 571
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
· Titres non cotés	393 158	604 571	318 574	524 575
· Titres cotés				
· Avances consolidables	57 201	57 201	5 850	5 850
· Créances rattachées	130		112	
· Dépréciations	- 2 006		- 1 037	
Sous-total titres de participation	448 483	661 772	323 499	530 425
Autres titres détenus à long terme				
· Titres non cotés	4 863	6 163	4 301	5 222
· Titres cotés	7	20	7	30
· Avances consolidables	13 294	6 020	13 620	3 128
· Créances rattachées	461		482	
· Dépréciations	- 7 284		- 10 512	
Sous-total autres titres détenus à long terme	11 341	12 203	7 898	8 380
Valeur nette au bilan	459 824	673 975	331 397	538 805
Total des titres de participation	459 864	674 314	332 170	540 376
TOTAL VALEURS BRUTES				
Titres non cotés	398 061		323 649	
Titres cotés	7		7	
TOTAL	398 068		323 656	

La valeur estimative à présenter n'est pas définie réglementairement et n'est donc pas nécessairement la valeur de marché.

Pour la SAS Rue La Boétie, la valeur estimative retenue est la valeur d'utilité, soit 21,25 euros par titre.

VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)		31/12/2008			
RUBRIQUES	Valeur en début d'exercice	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cession, échéance)	Autres mouvements	Valeur à la fin de l'exercice
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	774		-2	-732	40
Avances consolidables	5		-5		0
Créances rattachées					0
Dépréciations	-6			6	0
Valeur nette au bilan part entreprises liées	773	0	-7	-726	40
Titres de participation :					
Valeurs brutes	323 499	130 109	-5 758	633	448 483
Avances consolidables	318 574	74 152	-201	633	393 158
Avances consolidables	5 850	54 673	-3 322		57 201
Créances rattachées	112	2 324	-2 306		130
Dépréciations	-1 037	-1 040	71		-2 006
Autres titres détenus à long terme :	7 899	4 051	-709	101	11 342
Valeurs brutes	4 308	612	-150	101	4 871
Avances consolidables	13 620	3 802	-4 128		13 294
Créances rattachées	482	547	-568		461
Dépréciations	-10 511	-910	4 137		-7 284
Valeur nette au bilan titres participation et ATDLT	331 398	134 160	-6 467	734	459 825
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	332 171	134 160	-6 474	8	459 865

L'augmentation du poste Titres de participation s'explique essentiellement par l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. à laquelle la Caisse régionale a souscrit via la S.A.S La Boétie et le versement de l'avance au compte courant de cette dernière.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers d'euros)		31/12/2008			
RUBRIQUES	Valeur en début d'exercice	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cession, échéance)	Autres mouvements	Valeur à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	127 167	20 731	-6 300		141 598
Amortissements et dépréciations	-66 698	-6 098	0	507	-72 289
Valeur nette au bilan	60 469	14 633	-6 300	507	69 309
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	15 049	22	-245	0	14 826
Amortissements et dépréciations	-10 765	-506	98	12	-11 161
Valeur nette au bilan	4 284	-484	-147	12	3 665
TOTAL	64 753	14 149	-6 447	519	72 974

Les principales variations concernent le poste d'immobilisations en cours. On retiendra :

- une augmentation de 14 430K€ dont 12 565K€ correspondent au démarrage des travaux du futur siège social ;
- une diminution de 5 288K€ correspondant aux mises en service de travaux portant sur 13 agences dont les plus importantes sont : Bruz Vert Buisson (7336K€), Acigné (893K€), Saint Jacques de Lalande (648K€).

AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
AUTRES ACTIFS		
- Instruments conditionnels achetés	2 355	484
- Comptes de stock et emplois divers	30	30
- Débiteurs divers	55 574	69 367
- Comptes de règlement	136	127
Valeur nette au bilan	58 095	70 008
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert	16 204	105
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	9	7
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
- Charges constatées d'avance	3 084	2 578
- Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	3 233	3 048
- Autres produits à recevoir	50 733	46 249
- Charges à répartir		
- Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
- Autres comptes de régularisation	56 855	71 804
Valeur nette au bilan	130 118	123 791
Total comptes de régularisation et actifs divers	188 213	193 799

DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)

	Solde au 31/12/2007	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouve- ments	Solde au 31/12/2008
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur interbancaire						
Sur créances clientèle	109 977	74 807	-62 890	-1 092		120 802
Opérations sur titres	11 846	12 514	-6 812			17 548
Autres valeurs immobilisées	806	174	-143			837
Total des dépréciations - Actif	122 629	87 494	-69 844	-1 092		139 187

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

en milliers d'euros

DETTES	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes ratta chées	31/12/2008	31/12/2007
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et emprunts :								
- à vue	4 631				4 631	15	4 646	50
- à terme						107	107	-
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEURS AU BILAN	4 631				4 631	122	4 753	50
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	31 634				31 634		31 634	67 109
Comptes et avances à terme	619 108	967 668	2 004 186	1 660 338	5 251 300	39 156	5 290 456	5 416 611
VALEURS AU BILAN	650 742	967 668	2 004 186	1 660 338	5 282 934	39 156	5 322 090	5 483 720

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

en milliers d'euros

DETTES	<3mois	>3mois <1an	>1 an 5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes ratta chées	31/12/2008	31/12/2007
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE								
Comptes ordinaires créditeurs	1 068 060				1 068 060	286	1 068 346	1 082 105
Comptes d'épargne à régime spécial :	30 130				30 130		30 130	42 014
- à vue	30 130				30 130		30 130	42 014
- à terme								
Autres dettes envers la clientèle	162 280	64 912	19 128	960	247 280	5 556	252 836	258 444
- à vue								
- à terme	162 280	64 912	19 128	960	247 280	5 556	252 836	258 444
Valeurs données en pension livrée								
VALEURS AU BILAN	1 260 470	64 912	19 128	960	1 345 470	5 842	1 351 312	1 382 563

COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Particuliers	835 305	842 817
Agriculteurs	112 947	82 984
Autres professionnels	105 867	118 890
Société financières	4 637	3 244
Entreprises	240 653	283 080
Collectivités publiques	4 730	5 164
Autres agents économiques	47 173	46 383
Total en principal	1 351 312	1 382 562
Dettes rattachées		
TOTAL	1 351 312	1 382 562

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE
en milliers d'euros

DETTES	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31/12/2008	31/12/2007
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE								
Bons de caisse	1 762	659			2 421	25	2 446	8 418
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	369 509	140 713	47 773		557 995	6405	564 400	337 376
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEURS AU BILAN	371 271	141 372	47 773		560 416	6 430	566 846	345 794

Les titres de créances négociables comprend des CDN Clientèle et des CDN Interbancaire pour un montant de 509 922K€.

AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
AUTRES PASSIFS (2)		
- Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
- Dettes représentatives de titres empruntés		
- Instruments conditionnels vendus	71	562
- Comptes de règlement et de négociation		
- Crédoeurs divers	30 236	35 894
- Versements restant à effectuer sur titres	5 984	5 676
Valeurs nettes au bilan	36 291	42 132
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert	38 801	27 336
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2	
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
- Produits constatés d'avance	35 069	28 636
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	6 589	1 357
- Autres charges à payer	28 985	39 701
- Autres comptes de régularisation	26 081	13 001
Valeurs nettes au bilan	135 527	110 031
Total comptes de régularisation et passifs divers	171 818	152 163

PROVISIONS

En milliers d'euros	Solde au 31/12/2007	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2008
- Provisions pour engagements de retraite et assimilés		1 222	-836			386
- Provisions pour médailles du travail	523	156	-156			523
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 600	774		-723		2 651
- Provisions pour risques fiscaux						
- Provisions pour impôts	5 485	1 643				7 128
- Provisions collective Bâle II (1)	50 032	7 570		-7 570		50 032
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (2)	14 403	1 742				16 145
- Autres provisions	24 202	11 506	-4 326	-531		30 851
<i>risques secteur agricole (3)</i>		1 975				1 975
<i>risques promotion immobilière(3)</i>		3 500				3 500
<i>autres litiges (4)</i>	12 539	2 118	-154	-382		14 121
<i>litige prud'homiaux</i>	50	150				200
<i>propre assureur</i>	813					813
<i>risques opérationnels (5)</i>	9 536	2 918	-2 918	-132		9 404
<i>autres provisions diverses</i>	1 264	845	-1 254	-17		838
Valeur au bilan	97 245	24 613	-5 318	-8 824		107 716

(1) Maintien de notre provision collective Bâle II au même niveau qu'au 31 décembre 2007 en attente de la stabilisation du modèle et de l'application des règles Groupe sur 2009.

(2) Pour couvrir le risque de déséquilibre du contrat épargne logement, la Caisse régionale a passé une provision complémentaire de 1 742 K€ qui tient compte de la progression des encours d'épargne et de crédits ainsi que de l'évolution des taux de marché.

(3) Au 31/12/2008 la Caisse régionale a constitué des provisions sectorielles concernant deux secteurs d'activité pour lesquels elle a estimé qu'il existait un risque de hausse de défaut futur compte tenu des contextes économiques particuliers à ces deux secteurs:

- sur la conchyliculture (1 975K€) en raison des problèmes sanitaires sur les jeunes huitres.
- sur la promotion immobilière (3 500K€) compte tenu du ralentissement du rythme dans la commercialisation des programmes.

(4) La Caisse régionale a par ailleurs enregistré des provisions à hauteur de 2 118 K€ en raison de divers litiges avec des clients.

(5) La nouvelle cartographie sur les risques opérationnels de 2007 donne un montant de risques de même niveau que la cartographie réalisée en 2006, cela explique la stabilité de la provision à l'exception de la reprise de 132K€ sur la provision CNASEA.

Information concernant le Droit Individuel à la Formation :

- Le volume d'heures correspondant aux droits acquis en 2008 au titre du DIF par les salariés de la Caisse régionale en CDI s'élève à 25 503 heures.
- Le volume d'heures de formation utilisées en 2008 au titre du DIF s'élève à 11 954 heures.

EPARGNE LOGEMENT

ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

En millions d'euros	31/12/2007	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	800	809
Ancienneté de plus de 10 ans	531	475
Total plans d'épargne-logement	1 331	1 284
Total comptes épargne-logement	438	457
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 770	1 741

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
 Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

ENCOURS DE CRÉDITS OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

En millions d'euros	31/12/2007	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	27,749	28,688
Comptes épargne-logement :	142,806	152,359
Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	170,555	181,048

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

En millions d'euros	31/12/2007	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1,385	2,395
Ancienneté de plus de 10 ans	2,428	1,933
Total plans d'épargne-logement	3,813	4,328
Total compte épargne-logement	10,590	11,817
Total provision au titre des contrats épargne-logement	14,403	16,145

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En millions d'euros	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	3,813	0,515		4,328
Compte épargne-logement :	10,590	1,227		11,817
Total provision au titre des contrats épargne-logement	14,403	1,742	0,000	16,145

ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

« Source des données chiffrées communiquées dans les tableaux ci-après : Prédica et Fédération Nationale de Crédit Agricole »

VARIATIONS DE LA DETTE ACTUARIELLE

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Dettes actuarielles au 31/12/2007	18 817	19 094
Coûts des services rendus sur la période	961	912
Effet de l'actualisation	939	833
Cotisations de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan	-6 825	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
prestations versées	-887	-555
(Gains) / pertes actuariels	1180	-1467
Dettes actuarielles au 31/12/2008	14 185	18 817

La Caisse régionale portait jusqu'à présent certains engagements vis-à-vis d'effectifs retraités de l'entreprise. Ces engagements ont été totalement externalisés au 31/12/2008, ce qui a généré une diminution de la dette actuarielle ainsi que des actifs gérés correspondants .

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Coûts des services rendus sur la période	961	833
Effet de l'actualisation	939	913
Rendement attendu des actifs sur la période	-775	-764
Amortissement du coût des services passés	825	-92
Autres gains ou pertes		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 950	890

VARIATIONS DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 01/01/2008	19 094	19 115
Rendement attendu des actifs	775	764
Gains/(pertes) actuariels sur les actifs du régime	355	-1 375
Cotisation de l'employeur	1 297	1 145
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan	-6 825	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-887	-555
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31/12/2008	13 809	19 094

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont composés selon la répartition suivante :

- 81.15 % d'obligations
- 9.15 % d'actions
- 9.7 % d'autres actifs

VARIATIONS DE LA PROVISION

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
(Provisions) / actifs au 01/01/2008	277	22
Cotisation de l'employeur	1 297	1 145
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paievements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 950	-890
(Provisions) actifs au 31/12/2008	-376	277

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes de retraite et avantages similaires s'élève à 4.15 %, le taux d'actualisation moyen retenu a été de 4.91 %. L'âge de départ à la retraite retenu est de 60 ans pour les non cadres et 61 ans pour les cadres.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Provision pour risque de crédit non avérés	27 260	27 260
Autres FRBG	4 207	4 207
Valeurs au bilan	31 467	31 467

DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31/12/2008	31/12/2007
DETTES SUBORDONNEES								
Dettes subordonnées à terme				20 000	20 000	7	20 007	20 007
Euros				20 000		7		
Dollar								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée								
C/C bloqués des Caisses Locales	14 313				14 313		14 313	14 313
Dépôts Gtie à caractère mutuel								
VALEURS AU BILAN	14 313			20 000	34 313	7	34 320	34 320

Les dettes subordonnées correspondent à:

- un TSR Radian émis le 29/12/2006 pour un montant de 20 000K€ rémunéré au taux de 4.3460 %.
- aux comptes courants bloqués des Caisses locales pour un montant de 14 313K€ rémunérés au taux de 4 %.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉPARTITION)

	Capitaux propres					Total des capitaux propres
	Capital	Primes, réserves et report à nouveau (1)	Ecarts conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Solde au 31 Décembre 2006	92 428	548 551		557	56 077	697 613
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2006					- 9 730	- 9 730
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social 2006		46 347			- 46 347	-
Report à nouveau: impact changement de méthode		1 554				
Résultat de l'exercice 2007					61 553	61 553
Autres variations				- 202		- 202
Solde au 31 Décembre 2007	92 428	596 452	-	355	61 553	750 788
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2007					- 10 584	- 10 584
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social 2007		50 968			- 50 968	-
Report à nouveau: impact changement de méthode						-
Résultat de l'exercice 2008					58 939	58 939
Autres variations				- 355		- 355
Solde au 31 Décembre 2008	92 428	647 420	-	-	58 940	798 788

(1) dont 89 372 K€ de primes d'émission, 413 317 K€ de réserve légale et 144 731 K€ en autres réserves.

Le résultat 2007 a fait l'objet en 2008 d'une distribution à hauteur de 10 584 K€ dont 2 093 K€ au titre des intérêts aux parts sociales et 8 491 K€ relatifs aux dividendes distribués aux porteurs de Certificats coopératifs d'investissements et de Certificats coopératifs d'associés.

Le capital social est constitué de 3 267 849 parts sociales de 15,25 euros, de 2 277 243 certificats d'investissement de 15,25 euros dont 310 500 émis en 2003 et de 515 730 certificats d'association de 15,25 euros, ces deux dernières natures de titre ne confèrent pas à leur détenteur de droit de vote.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres	798 789	750 788
Fonds pour risques bancaires généraux	31 467	31 467
Dettes subordonnées	34 320	34 320
Total des fonds propres	864 576	816 575

OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	opérations avec les entreprises liées et les participations	opérations avec autres contreparties
CREANCES	12 122	7 148 123
Sur les établissements de crédit et institutions financières		268
Sur la clientèle		7 137 777
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 122	10 078
DETTES	4 753	1 918 158
Sur les établissements de crédits et institutions financières	4 753	
Sur la clientèle		1 351 312
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		566 846
ENGAGEMENTS DONNES		1 599 004
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		1 126 832
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		472 172
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

CONTRIBUTIONS PAR DEVISE AU BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	13 966	13 957	12 214	12 207
Livre sterling	550	550	397	397
Dollar	13 302	13 302	10 392	10 392
Yen	281	281	879	879
Autres devises	23	23		
Total	28 122	28 113	23 882	23 875

OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

(en milliers d'euros)

OPERATIONS DE CHANGE	31/12/2008		31/12/2007	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	28 122	28 113	23 882	23 875
Devises	14 156	14 156	11 668	11 668
Euros	13 966	13 957	12 214	12 207
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	28 122	28 113	23 882	23 875

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)

TYPE D'OPERATION	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	31/12/2008	31/12/2007
<u>OPERATIONS FERMES</u>				
<u>Opérations sur marchés organisés (1)</u>				
- Contrats à terme de taux d'intérêt				
- Contrats à terme de change				
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
- Autres contrats à terme				
<u>Opérations de gré à gré (1)</u>	306 298		306 298	143 527
- Swaps de taux d'intérêt	306 298		306 298	143 527
- Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
- Contrats à terme de change				
- FRA				
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
- Autres contrats à terme				
<u>OPERATIONS CONDITIONNELLES</u>				
<u>Opérations sur marchés organisés</u>		20 002	20 002	59 317
- Instr.de taux d'intérêt à terme conditionnels :	Achetés			
	Vendus			
- Instr.sur action et ind. Bours. à terme conditionnels	Achetés	9 000	9 000	26 160
	Vendus	11 002	11 002	33 157
- Instr.de taux de change à terme conditionnels :	Achetés			
	Vendus			
<u>Opérations de gré à gré</u>	47 177	47 177	94 354	59 328
- Options de swap de taux :	Achetées			
	Vendues			
- Instr. de taux d'intérêts à terme conditionnels :	Achetés			50 000
	Vendus			
- Instr.de taux de change à terme conditionnels :	Achetés	23 849	23 328	4 664
	Vendus	23 328	23 849	4 664
- Instr. sur actions et indices bours. à terme cond. :	Achetés			
	Vendus			
- Autres instruments à terme conditionnels :	Achetés			
	Vendus			
<u>Dérivés de crédit</u>				144 874
- Contrats de dérivés de crédit :	Achetés			
	Vendus			144 874
TOTAL	353 475	67 179	420 654	407 046

En 2008, des SWAP de macro-couverture ont été souscrits pour un montant de 205 000K€.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Répartition par durée restant à courir									
(en milliers d'euros)	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	< 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	< 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
- Futures									
- Options de change	94 353			94 353					
- Options de taux									
marchés organisés									
- F.R.A.									
- Swaps de taux d'intérêt	34 621	270 671	1 006	34 621	270 671	1 006			
- Swaps de devises									
- Caps, Floors, Collars									
- Forward taux									
- Opérations fermes sur actions et indices									
- Opérations conditionnelles sur actions et indices									
- Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	20 003						20 003		
Sous total	148 977	270 671	1 006	128 974	270 671	1 006	20 003		
- Opérations de change à terme	56 234			56 234					
Total général	205 211	270 671	1 006	185 208	270 671	1 006	20 003		

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	31/12/2008		(en milliers d'euros)	31/12/2007	
	Total juste valeur coupon couru inclus	Encours notionnel		Total juste valeur coupon couru inclus	Encours notionnel
- Futures			- Futures		
- Options de change			- Options de change		
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés			- Opérations fermes en devise sur marchés organisés		
- Options de taux			- Options de taux		
- F.R.A.			- F.R.A.		
- Swaps de taux d'intérêt	-9 058	306 298	- Swaps de taux d'intérêt	1 506	143 527
- Swaps de devises			- Swaps de devises		
- Forward taux			- Forward taux		
- Caps, Floors, Collars			- Caps, Floors, Collars		50 000
- Instruments de taux de change		94 353	- Instruments de taux de change		9 328
- Dérivés sur actions, indices et métaux précieux	2 284	20 003	- Dérivés sur actions, indices et métaux précieux	-85	204 191
Sous total	-6 774	420 654	Sous total	1 421	407 046
- Opérations de change à terme		56 244	- Opérations de change à terme		47 758
Total général	-6 774	476 898	Total général	1 421	454 804

INFORMATION SUR LES SWAPS

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)

CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEVISES	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		27 298	279 000	

ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Dans le cadre du plan de relance de l'activité bancaire et de la création de la SFEF – Société de Financement de l'Economie Française -, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a perçu, via Crédit Agricole S.A. 51 millions d'euros d'avances d'une durée allant de 15 à 30 mois.

En contrepartie, pour garantir ces avances, la Caisse régionale a apporté en garantie à Crédit Agricole S.A. une partie de ces créances. Le montant des créances apportées en garantie s'élève à 69,3 millions d'euros.

PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

PRODUITS NETS D'INTERETS (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	351 125	326 143
sur opérations avec les établissements de crédit	1 446	313
sur opérations internes au Crédit Agricole	24 636	30 752
sur opérations avec la clientèle	322 745	292 185
sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 246	2 193
produits nets sur opérations macrocouverture	1 044	678
Autres intérêts et produits assimilés	8	22
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	263 991	234 011
sur opérations avec les établissements de crédit	3 707	2 645
sur opérations internes au Crédit Agricole	222 843	201 421
sur opérations avec la clientèle	16 878	10 981
sur obligations et autres titres à revenu fixe	20 400	18 611
charges nettes sur opérations macrocouverture	0	0
Autres intérêts et charges assimilés	163	353
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	87 134	92 132

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont donc désormais présentées sur des lignes spécifiques.

Au 31 décembre 2007, le montant du produit net sur opérations de couverture s'élevait à 678K€ d'euros.

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1 443K€ au 31 décembre 2008 contre 1 442K€ au 31 décembre 2007.

REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
· Titres de placement	408	484
· Titres d'investissement	838	1 709
TITRES A REVENUS FIXES	1 246	2 193
· Parts dans les entreprises liées	0	3
· Titres de participation et autres titres détenus à long terme	27 628	25 005
· Titres de placement et de l'activité de portefeuille	6	2
TITRES A REVENUS VARIABLES	27 634	25 010
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	28 880	27 203

PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- Sur opérations avec les établissements de crédit	345	-86	259	161	-47	114
- Sur opérations internes au crédit agricole	24 969	-12 422	12 547	20 173	-6 551	13 622
- Sur opérations avec la clientèle	33 436		33 436	26 675		26 675
- Sur opérations sur titres						
- Sur opérations de change	123		123	148		148
- Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	119		119	23		23
- Sur prestations de services financiers (1)	47 673	-4 782	42 891	49 621	-6 319	43 302
- Dotations & reprises risques et charges	470	-481	-11	524	-692	-168
TOTAL	107 135	-17 771	89 364	97 325	-13 609	83 716

(1) dont prestations d'assurance-vie : 11 465 k€

GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Solde des opérations sur titres de transaction	-747	-39
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	6 329	-573
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	280	202
SOLDE DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION	5 862	-410

GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
TITRES DE PLACEMENT	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux dépréciations	-10 552	-159
Reprises de dépréciations	2 588	12
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	-7 964	-147
Plus-values de cession réalisées	1 502	9 861
Moins-values de cession réalisées	-2 641	-11
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES	-1 139	9 850
Frais d'acquisition	-1	-10
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	-9 104	9 693

AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Autres produits d'exploitation bancaire		
Produits divers	25 670	23 074
Produits accessoires	1 175	1 485
Reprises provisions	56	16
Opérations de crédit bail et assimilés		
Total des autres produits d'exploitation bancaire	26 901	24 574
Autres charges d'exploitation bancaire		
Charges diverses	221	305
Quote part des opérations faites en commun	1 584	1 631
Dotations provisions pour risques et charges	8	16
Opérations de crédit bail et assimilés		
Total des autres charges d'exploitation bancaire	1 813	1 952

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	31/12/2008	31/12/2007
FRAIS DE PERSONNEL :		
- Salaires et traitements :	43 090	42 264
- Charges sociales :	20 942	20 576
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	5 616	5 345
- Intéressement et participation	6 830	6 704
- Impôts et taxes sur rémunérations	5 212	5 534
Total des charges de personnel	76 074	75 078
Refacturation et transferts de charges de personnel	-1 014	-926
FRAIS DE PERSONNEL NETS	75 060	74 152
FRAIS ADMINISTRATIFS :		
- Impôts et taxes	3 390	3 809
- Services extérieurs	45 646	48 071
- Autres frais administratifs	-874	-350
Total des charges administratives	48 162	51 530
Refacturation et transferts de charges administratives	-1 963	-2 370
FRAIS ADMINISTRATIFS NETS	46 199	49 160
VALEUR NETTE AU BILAN	121 259	123 312

EFFECTIF MOYEN**Effectif par catégorie**

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

CATEGORIE DE PERSONNEL	31/12/2008	31/12/2007
Cadres	224	229
Non cadres	1 082	1 089
TOTAL	1 306	1 318

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres des organes de direction en raison de leurs fonctions s'élève à 1 529 038 euros.

COUT DU RISQUE

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	91 161	121 983
Dépréciations de créances douteuses	80 068	103 809
Autres provisions et dépréciations	11 093	18 174
REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-68 565	-110 479
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	-64 449	-102 210
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	-4 116	-8 269
VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	22 596	11 504
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	141	770
<i>Créances compromises</i>	11	44
<i>Créances non compromises</i>	130	726
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	4 006	7 178
<i>Créances compromises</i>	3 309	6 802
<i>Créances non compromises</i>	697	376
Récupérations sur créances amorties	-626	-532
COÛT DU RISQUE	26 117	18 920

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises:

3 309 K€

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises:

697 K€

(2) Dont 2 879 K€ utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS		
- De titres d'investissement		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 477	-3 390
REPRISES DE DEPRECIATIONS		
- De titres d'investissement		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	5 126	1 956
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	2 649	-1 434
- De titres d'investissement		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 649	-1 434
PLUS-VALUES DE CESSIONS REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	919	443
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-7	
- Pertes sur créances liées à des titres de participation	-4 142	-1 968
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION	-3 230	-1 525
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3 230	-1 525
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	-581	-2 959
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession	483	142
- Moins-values de cession	-91	-18
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	392	124
* RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-189	-2 835

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à +55 K€, il correspond aux charges exceptionnelles du GIE Atlantica (218K€) et aux produits exceptionnels de liquidation des GIE Piana Bail, Barfleur, Normandie, Andrea Bail(273K€).

Les charges et les produits imputables à l'exercice antérieur sont comptabilisés au niveau du résultat courant. Ils sont peu significatifs, eu égard au résultat de l'exercice.

IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
IMPOT SUR LES BENEFICES	13 380	18 369
TOTAL	13 380	18 369

L'impôt sur les sociétés est calculé au taux normal applicable à l'exercice 2008 (33,33 % majoré de 3,30 %).

L'application de l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2007-B du 2 mai 2007 relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété s'élève à 1 507 K€, montant qui vient diminuer la charge d'impôt.

INFORMATION RELATIVE AU RESULTAT DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine exerce l'ensemble de son activité bancaire en France. Elle représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local. Elle commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne, placement d'assurance vie, distribution de crédits, offre de moyens de paiement. Elle distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

(en milliers d'euros)	Résultat à Affecter	AFFECTATION DES EXCEDENTS	
		Conservés	Distribués
LIBELLES			
Bénéfice	58 940		
Report à nouveau & Changement de méthode			
Affectation			
- Intérêts aux parts sociales			2 093
- Rémunération des CCI			8 155
- Réserve Légale		36 519	
- Autres réserves		12 173	
TOTAL		48 692	10 248

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

KPMG AUDIT

15, rue du professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 RENNES Cedex

Cabinet ROUXEL-TANGUY

2C, allée Jacques Frimot
Zone Atalante Champeaux
35000 RENNES

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine

Siège social : 45, boulevard de la Liberté – 35000 Rennes
Capital social : € 92 427 535

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte incertain que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations.

Estimations comptables

- La Caisse régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités tel que décrit page 127 . Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques à l'actif du bilan et par des provisions de passif destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.
- Comme indiqué page 149, la Caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant sur le risque opérationnel. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues.
- La Caisse régionale constitue une provision pour couvrir le risque de déséquilibre du contrat Epargne Logement. Nous avons revu le processus mis en œuvre par la Direction pour déterminer le montant de cette provision qui, comme indiqué page 132, a été établie selon une méthodologie commune au Groupe Crédit Agricole.
- Les titres de participations et autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère comme indiqué page 129. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Rennes, le 27 février 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Franck Noël
Associé

Rouxel-Tanguy & Associés



Emmanuelle Rouxel
Associée

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

KPMG AUDIT

15, rue du professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 RENNES Cedex

Cabinet ROUXEL-TANGUY

2C, allée Jacques Frimot
Zone Atalante Champeaux
35000 RENNES

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine

Siège social : 45, boulevard de la Liberté – 35000 Rennes
Capital social : € 92 427 535

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions de crédit et de garantie financière avec Crédit Agricole S.A.

Administrateurs concernés :

- Monsieur Alain DAVID, Président de votre Caisse régionale et administrateur de Crédit Agricole S.A.
- Monsieur Jean-Michel LEMETAYER, 1^{ier} Vice-Président de votre Caisse régionale et administrateur de Crédit Agricole S.A.

La loi n° 2008-1061 du 16 octobre 2008 sur le financement de l'économie a mis en place un mécanisme dont l'objectif est d'améliorer la liquidité des marchés interbancaires. Dans ce cadre, les pouvoirs publics ont créé la SRAEC (Société de Refinancement des Activités des Etablissements de Crédit), qui est devenue par la suite la SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), dont l'objet est de consentir, en une ou plusieurs fois, des prêts aux établissements de crédit satisfaisants aux exigences de fonds propres prévues par le Code monétaire et financier.

La mise en place de ces crédits octroyés par la SFEF est statutairement subordonnée à la constitution de garanties financières régies par les articles L.431-7 à L.431-7-5 du Code monétaire et financier.

Votre Conseil d'administration, lors de sa séance du 31 octobre 2008, a autorisé votre Caisse régionale à participer à ce dispositif de refinancement.

Des conventions de crédit et de garantie financière ont ainsi été conclues avec Crédit Agricole S.A. qui a centralisé les prêts de la SFEF octroyés à votre Caisse. Dans ce cadre, votre Caisse régionale a transféré à Crédit Agricole S.A. les garanties financières, cette dernière se chargeant de les transmettre ensuite à la SFEF.

Au 31 décembre 2008, le montant des avances reçues à ce titre par votre Caisse régionale de la part de Crédit Agricole S.A. s'est chiffré à 51 465 880 €, les garanties financières s'élevant, quant à elles, à un montant de 69 325 505 €.

Le montant des charges d'intérêts comptabilisées sur ces avances pour l'année 2008 est de 175 647 €.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Chacune de ces conventions concerne les Caisses locales ayant un administrateur commun avec la Caisse régionale.

Rémunération des comptes courants de Caisses locales

Les avances financières accordées par les Caisses locales à la Caisse régionale sous forme de comptes courants bloqués sur 7 ans, font l'objet d'une rémunération qui s'élève à 4 % depuis le courant de l'exercice 2003.

Le montant des intérêts servis aux Caisses locales concernées s'est élevé à 217 217 € pour l'exercice 2008.

Cautionnement consenti par les Caisses locales

Les cautions consenties par les Caisses locales à la Caisse régionale font l'objet d'une rémunération.

Selon les termes de cette convention, les Caisses locales garantissent à hauteur de 10 % le risque résiduel de la Caisse régionale sur l'ensemble des prêts à l'exclusion des encours suivants :

- toutes les créances qui n'ont pas donné lieu à l'établissement d'un contrat entre l'emprunteur et la Caisse régionale,
- les DAV, facilités de caisse et concours de trésorerie,
- les prêts déjà classés douteux litigieux au 1^{er} janvier 2008.

La quote-part du risque résiduel pris en charge par la Caisse locale ne pourra excéder les deux plafonds suivants :

- un montant de 3 000 € par sociétaire défaillant,
- un montant annuel de 15 000 € par Caisse locale.

En rémunération de cette caution, la Caisse régionale s'engage à verser une commission de 0,04 % des encours cautionnés décrits ci-dessus avec un plafond annuel qui s'élève à 70 000 € depuis l'exercice 2003.

Le montant des intérêts sur engagements servis aux Caisses locales concernées s'est élevé à 742 695 € pour l'exercice 2008.

Commission de participation à l'octroi de crédit

La Caisse régionale octroie aux Caisses locales une commission de contribution à l'activité de crédit de la Caisse régionale en facilitant l'instruction des demandes de crédits faites par les sociétaires.

En rémunération de cette prestation, la Caisse régionale verse à la Caisse locale une commission de 1 500 € HT par séance du Conseil d'administration dans la limite de 10 séances par an.

Le montant des commissions versées aux Caisses locales concernées au titre de l'exercice 2008 s'élève à 225 000 €.

Facturation de frais de gestion administrative

La Caisse régionale met à disposition des Caisses locales les moyens humains et matériels nécessaires à leur gestion. La convention prévoit la prise en charge par chaque Caisse locale d'une quote-part de ces frais.

Pour l'année 2008, la Caisse régionale a refacturé un montant de 26 025 € H.T. aux Caisses locales concernées.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Rennes, le 27 février 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Franck Noël
Associé

Rouxel-Tanguy & Associés



Emmanuelle Rouxel
Associée

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1^{ÈRE} RÉSOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale Ordinaire, régulièrement convoquée et constituée, après avoir entendu le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2008 tels qu'ils lui sont présentés. Lesdits comptes se soldent par un résultat de 58 939 944,44 euros.

2^{ÈME} RÉSOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'Assemblée Générale Ordinaire, régulièrement convoquée et constituée, après avoir entendu le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2008 tels qu'ils lui sont présentés. Lesdits comptes se soldent par un résultat de 63 384 K€.

3^{ÈME} RÉSOLUTION : FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT AUX PARTS SOCIALES

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 4,20 % le taux d'intérêt servi aux parts sociales de la Caisse régionale. Cet intérêt sera payable le 3 avril 2009.

4^{ÈME} RÉSOLUTION : FIXATION DU DIVIDENDE CCI

L'assemblée générale fixe à 2,92 euros le dividende net à verser aux Certificats Coopératifs d'Investissement. Le dividende sera payable le 26 mai 2009.

L'intégralité de cette distribution est éligible soit à l'abattement de 40 %, soit à l'option au prélèvement forfaitaire libératoire, actuellement au taux de 18 %

Il est toutefois précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques et qu'en optant pour le prélèvement forfaitaire libératoire,

le porteur renonce au double abattement de 40 %, plus 1525 euros pour les personnes seules ou 3060 euros pour un couple, par an.

Le dividende servi était de 3,04 euros au titre de 2007, de 2,77 euros au titre de 2006, de 2,55 euros au titre de 2005.

5^{ÈME} RÉSOLUTION : FIXATION DU DIVIDENDE CCA

L'assemblée générale fixe à 2,92 euros le dividende net à verser aux Certificats Coopératifs d'Associés.

6^{ÈME} RÉSOLUTION : AUTORISATION D'OPÉRER EN BOURSE

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du code de commerce, à faire acheter par la Caisse régionale ses propres certificats coopératifs d'investissement dans la limite de 10 % du nombre de certificats coopératifs d'investissement compris dans le capital social, soit 227 724 CCI, en vue d'assurer la liquidité de ces titres et la régularisation des cours par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

- Le prix maximum d'achat des CCI est de 150 euros par titre (hors frais).

Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement sera de 34 158 645 euros.

La présente autorisation, qui annule et remplace la précédente, est accordée pour une durée qui ne pourra excéder 18 mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2010.

7^{ÈME} RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de l'exercice	58 939 944,44 €
Résultat à affecter	58 939 944,44 €
Intérêts aux parts sociales	2 093 057,29 €
Rémunération des CCI et CCA	8 155 481,16 €
Réserve légale	36 518 554,49 €
Autres réserves	12 172 851,50 €

8^{ÈME} RÉSOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il est proposé à l'assemblée générale :

1- la désignation des Commissaires aux comptes :

- a. titulaire, le Cabinet Ernst et Young représenté par Mr Frank Astoux, Le Compans, Immeuble B, 1 place Alphonse Jourdain, BP 98536, 31685 Toulouse cedex 6
- b. suppléant, le Cabinet Picarle et Associés représenté par Mr Marc Charles, Tours Ernst & Young, Faubourg de l'Arche, 92037 Paris la Défense cedex

2- le remplacement pour la durée restant à courir du mandat du Cabinet Rouxel-Tanguy, la désignation en tant que titulaire de Mme Géraldine Blin, 2C allée Jacques Frimot, 35000 Rennes

9^{ÈME} RÉSOLUTION : RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs sortants :
Mme Marie-Françoise BOCQUET
Mme Marie-Gabrielle DESMOTS
M. André HOUGUET
M. Jean-Michel LEMETAYER
M. Laurent PEYREGNE

10^{ÈME} RÉSOLUTION : FORMALITÉS LÉGALES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de l'assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Ce document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 221-1-1 du Règlement Général de l'AMF

Le Document annuel d'information ci-dessous recense les informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

PROSPECTUS ET NOTES D'OPÉRATIONS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine n'a pas émis de CCI, de CCA, de parts sociales et n'est pas concernée par une fusion.

COMMUNIQUÉS

Publiés sur le site de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine (www.ca-illeetvilaine.fr), de l'Autorité des Marchés Financiers via le site du diffuseur professionnel HUGIN (www.hugin.com) depuis janvier 2008.

Dates de publication	Natures des documents
15/01/2008	- Bilan semestriel au 31/12/2007 du contrat de liquidité Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine CCI contracté avec la société CA Cheuvreux
25/02/2008	- Avis Financier sur l'activité et les résultats 2007 du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine
28/03/2007	- Mise à disposition du Rapport Financier 2007 incluant le Rapport du Président du Conseil d'administration au titre de la Loi sur la Sécurité Financière
07/05/2008	- Descriptif du programme de rachat de ses propres Certificats Coopératifs d'Investissements (CCI) autorisés par l'AGO des sociétaires du 28/03/2008
15/05/2008	- Information trimestrielle du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine sur l'activité et les résultats au 31 mars 2008
08/07/2008	- Bilan semestriel au 30/06/2008 du contrat de liquidité Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine CCI contracté avec la société CA Cheuvreux au 30 juin 2008
08/08/2008	- Avis Financier sur l'activité et les résultats du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine au 30 juin 2008
30/08/2008	- Rapport financier semestriel 2008
14/11/2008	- Information trimestrielle du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine sur l'activité et les résultats au 30 juin 2008
07/01/2009	- Communiqué sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux
09/01/2009	- Bilan semestriel du contrat de liquidité Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine CCI contracté avec la société CA Cheuvreux au 31 décembre 2008
27/02/2008	- Avis financier sur l'activité et les résultats du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine au 31 décembre 2008

PUBLICATIONS EFFECTUÉES AU BALO

Dates de publication	Natures des documents
13/02/2008	- Bilan au 31 décembre 2007 (comptes individuels)
29/02/2008	- Avis de convocation des actionnaires et des porteurs de parts à l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 2008
21/03/2008	- Annexes aux comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2007 et rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2007
21/03/2008	- Annexe aux comptes individuels au 31 décembre 2007 et rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes individuels au 31 décembre 2007
30/04/2008	- Bilan au 31 mars 2008 (comptes individuels)
16/05/2008	- Approbation des comptes 2007 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
30/07/2008	- Bilan au 30 juin 2008 (comptes individuels)
12/09/2008	- Annexe aux comptes consolidés IFRS au 30 juin 2008 et rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés IFRS au 30 juin 2008
17/11/2008	- Bilan au 30 septembre 2008 (comptes individuels)
06/02/2009	- Bilan au 31 décembre 2008 (comptes individuels)
02/03/2009	- Avis de convocation des actionnaires et des porteurs de parts à l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2009

PUBLICITÉ DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine :

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (en milliers d'euros)

En K€	KPMG		Cabinet ROUXEL TANGUY	
	Montant	%	Montant	%
Audit :				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés en normes françaises et IFRS	75	50%	75	50%